

# QUARTIER « PETITE-PRAIRIE 3 » À NYON

concours de projet paysager et urbain

## RAPPORT DU JURY

octobre 2025

ROXBURY



Concours de projet paysager et urbain à un degré, avec degré d'affinement optionnel en procédure sur invitation d'équipes pluridisciplinaires, selon SIA 142

**QUARTIER « PETITE-PRAIRIE 3 » À NYON**

**Rapport du jury**  
**octobre 2025**



## **Le basculement vers l'avenir**

Dès les premières réflexions autour de ce projet de développement immobilier, Roxbury SA a affiché des ambitions qualitatives élevées et s'est immédiatement investie dans le lancement de ce concours paysager et urbanistique, en collaboration avec la Municipalité de Nyon.

À l'occasion de la publication des résultats présentés dans la suite du présent rapport, Roxbury SA tient à saluer l'engagement des dix équipes ayant pris part à ce processus ainsi que la qualité de leurs propositions.

Ces travaux ont donné lieu à des échanges approfondis et constructifs entre les membres du jury – professionnels et non-professionnels – ainsi que les experts consultés.

Roxbury SA adresse ses remerciements chaleureux à toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement des différentes séances du jury : membres titulaires, suppléants, représentants de la population, experts et organisateurs.

Enfin, Roxbury SA félicite l'ensemble des auteurs des projets primés et, plus particulièrement, l'équipe lauréate, avec laquelle elle se réjouit de poursuivre le développement de cette parcelle.

Roxbury SA



## Un nouveau quartier au service de la transition écologique

Le projet Petite Prairie 3 incarne une vision ambitieuse pour l'avenir de Nyon. Situé au nord de la ville, à la lisière urbaine et en contact direct avec la campagne agricole, ce futur quartier d'environ quatre hectares bénéficie d'un emplacement stratégique, bien desservi par les transports publics et proche d'équipements existants. Plus qu'une opération de construction, il s'agit d'une opportunité pour envisager le développement de Nyon au prisme de la transition écologique et du bien-être de ses habitantes et habitants.

La démarche de Petite Prairie 3 se distingue par son caractère novateur et collaboratif. Fruit d'une étroite coopération entre acteurs publics et privés du développement territorial, elle repose également sur une implication citoyenne qui a nourri les réflexions dès les premières étapes. La Ville de Nyon a choisi d'accompagner les porteurs de projet en proposant un cadre adapté, favorisant l'intelligence collective et respectant ses planifications directrices. Cette gouvernance partagée est une garantie pour que le futur quartier réponde à la fois aux exigences climatiques, aux aspirations sociales et aux besoins quotidiens.

Au cœur de la conception se trouve l'espace public, pensé comme la véritable colonne vertébrale du projet. Dès l'origine, l'idée d'un grand parc central structurant s'est imposée. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'ossature verte du Cossy et prolonge la magistrale piétonne qui reliera progressivement le lac au Jura. Ce corridor paysager apporte fraîcheur et biodiversité, mais aussi cohérence urbaine, en reliant le centre-ville à la frange agricole. Il constituera un vaste lieu de rencontre, de loisirs, de mobilité active et d'expérimentation sociale. Il transformera Petite Prairie 3 en un maillon essentiel de la trame verte nyonnaise.

Le futur quartier sera conçu comme un espace sans présence de voitures, favorisant la mobilité active et les connexions avec les quartiers voisins. Le programme prévoit environ 250 logements – dont au moins 25% de logements d'utilité publique – et une centaine d'emplois, complétés par des commerces de proximité et des activités économiques. Des équipements publics viendront enrichir la vie quotidienne, notamment une crèche, des infrastructures sportives adaptées aux pratiques urbaines, ainsi que des aménagements de loisirs pour tous les âges. Le grand parc public, ouvert à toutes et tous, offrira des aires de jeux, des espaces de détente, des potagers partagés et des vues dégagées sur le Jura, renforçant ainsi l'identité paysagère et la convivialité du quartier.

Cette ambition urbaine répond également à l'urgence climatique. L'augmentation de la végétalisation, la gestion sobre et efficace de l'énergie, la limitation des nuisances et l'adaptation aux fortes chaleurs font partie intégrante de la démarche. En cohérence avec la stratégie de végétalisation de la Ville, Petite Prairie 3 deviendra un modèle de quartier durable, où les espaces ouverts joueront un rôle essentiel pour atténuer les effets du changement climatique.

Avec Petite Prairie 3, Nyon affirme une vision d'avenir claire : penser la ville depuis ses espaces publics, renforcer sa trame verte, accompagner la transition écologique et offrir un cadre de vie durable, inclusif et de qualité à l'ensemble des Nyonnaises et des Nyonnais.



## Faire ensemble la ville de demain

Le charme de la ville de Nyon vient notamment de sa structure urbaine médiévale et de sa position magnifique au bord du lac, ainsi que de ses quartiers irrigués par les cordons boisés de l'Asse, du Cossy et du Boiron. Cependant, sa proximité avec Genève en fait une petite ville qui doit vivre avec une forte pression démographique tout en essayant de ne pas perdre sa qualité de vie. L'expansion de ces dernières décennies a créé un tissu urbain au nord de la ville, hétéroclite et désordonné, mais qui a su maintenir une belle qualité de services de proximité et de parcours de mobilité douce pour ses habitants.

Les implantations morphologiques des quartiers périurbains proposent des espaces verts interstitiels de qualité, mais ces quartiers mêmes manquent d'un espace vert plus vaste, un vrai parc à l'échelle de la ville, un parc qui réponde à un besoin de vivre ensemble, un besoin de faire part d'une trame écologique plus ample, une trame paysagère et de fraîcheur.

Construire aujourd'hui un nouveau quartier, c'est à dire accepter une densification, doit permettre l'apport d'une qualité des espaces ouverts non seulement dans leur dimension écologique de reconnexion au vivant mais aussi dans leur dimension sociale. Ces nouveaux espaces doivent permettre d'accueillir une population capable de pouvoir s'y identifier et d'aimer y vivre.

Le concours a permis, grâce à la forte implication des concurrents, de confronter un grand nombre de solutions répondant de manière adéquate à un programme donné. La richesse et la pluralité du collège d'expert a pu instaurer un débat ouvert et enrichissant tout au long des délibérations. Une occasion pour partager et mettre en place de façon capillaire une vraie culture du paysage et du vivre en ville, à laquelle les concurrents ont tous su contribuer avec une belle qualité de projets et de rendus. Le débat a permis de se mettre à l'écoute les uns des autres, d'accueillir les différents porteurs d'intérêts afin de converger, chemin faisant, vers une solution de grande qualité, partagée et partageable, une solution prometteuse pour faire ensemble la ville de demain.

Sophie Agata Ambroise, Architecte paysagiste  
Présidente du concours



# Sommaire

<b>Démarche</b>	<b>11</b>
1/ Préambule	11
2/ Organisateur et maître d'ouvrage	12
3/ Genre de la procédure	12
4/ Périmètre	12
5/ Enjeux et objectifs généraux	12
6/ Ateliers créatifs	13
7/ Processus de projet et de mise en œuvre	13
8/ Démarche participative	13
9/ Espaces public	14
10/ Stratégie de végétalisation et Plan d'action Biodiversité	14
11/ Enjeux de durabilité	15
12/ Programme	16
13/ Critères d'appréciation	17
14/ Composition et rôle du jury	17
15/ Calendrier	18
16/ Équipes participantes	18
<b>Jugement des projets</b>	<b>19</b>
17/ Liste des projets rendus	20
18/ Jugements des projets	20
19/ Recommandations	21
20/ Levée de l'anonymat	21
21/ Approbation du jury	22
<b>Projet lauréat</b>	<b>25</b>
<b>Projets primés</b>	<b>39</b>
<b>Projets non primés</b>	<b>111</b>



# Démarche

*(extraits du règlement-programme)*

## 1/ Préambule

Le secteur Petite-Prairie 3 est situé au nord de la commune, en limite du territoire urbanisé. Il comprend une seule parcelle, d'une surface de 39'320 m<sup>2</sup>, propriété de Roxbury SA. Il s'agit de l'un des derniers grands terrains non construits en zone à bâtir dans le territoire communal. Le site présente à ce titre, un enjeu d'aménagement important, comme achèvement de tout un quartier, en tant que transition ville-campagne et pour sa capacité d'accueil.

Le propriétaire et la Municipalité souhaitent y développer un quartier mixte, en prolongement des opérations voisines, accordant une large place aux logements, dont une part d'utilité publique, complétés par des équipements, commerces, services et activités, dont certaines artisanales. Intégrant les enjeux de transition écologique, cette pièce urbaine accueillera un parc d'environ un hectare, en lien avec celui du Cossy et connecté aux quartiers environnants par des itinéraires de mobilités actives.

Les espaces publics et aménagements extérieurs étant au cœur du projet, les maîtres d'ouvrage ont organisé un concours centré sur leur conception, dont le lauréat réalisera le projet. Financé et conduit par le propriétaire, le concours s'adresse à des équipes pluridisciplinaires pilotées par des architectes-paysagistes, choisis et invités d'entente entre les maîtres d'ouvrage.

La préparation du concours s'appuie sur plusieurs étapes de réflexion et de planification : ateliers créatifs en 2022, convention entre le propriétaire et la Ville fixant les rôles respectifs, et soutien du Conseil communal exprimé par l'adoption du préavis municipal en septembre 2024.

Une démarche participative a été lancée parallèlement à la préparation du concours afin d'en alimenter le cahier des charges. Elle se poursuivra tout au long du développement du projet. Un groupe citoyen sera constitué et pourra se prononcer aux phases clef du processus, soit à l'issue du concours et durant l'élaboration du plan d'affectation, préalable nécessaire à la réalisation du quartier. Durant le concours, une délégation issue de la démarche participative a été intégrée au jury.

Le changement d'affectation de la parcelle, actuellement en zone de villas, est nécessaire. Le projet lauréat servira de base à l'établissement du plan d'affectation, et ses auteurs collaboreront avec l'équipe mandatée par la Ville dans le cadre de l'appel d'offres parallèle.

Le présent concours constitue donc un défi urbanistique, paysager, écologique et social porté par de grandes ambitions. Les maîtres d'ouvrage font confiance aux équipes invitées et au jury pour poser les bases d'un aménagement de grande qualité, réaliste, résilient et créant un cadre de vie agréable et apprécié par toutes et tous.

## 2/ Organisateur et maître d'ouvrage

Roxbury SA organise en tant que propriétaire et maître d'ouvrage principal, en partenariat avec la Ville de Nyon, la mise en concurrence relevant du présent programme de concours. La Ville de Nyon agit comme maître d'ouvrage complémentaire

La préparation du concours a été conduite par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES architectes-urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

## 3/ Genre de la procédure

Il s'agit d'un concours de projets paysagers et urbains en procédure sur invitation à un degré tel que défini par les articles 3.3 et 8 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Tous les membres des équipes participant-es au concours sont tenus au respect des règles de confidentialité durant toute la procédure.

A l'issue du premier degré, le jury peut prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme supplémentaire, limité à 3 équipes au maximum. Les auteur-es sollicités pour ce degré supplémentaire seront au bénéfice d'une indemnisation forfaitaire, en sus de la répartition des prix.

Le classement des projets n'a lieu qu'à l'issue du dernier degré du concours.

Un-e seul-e lauréat-e sera désigné à l'issue du concours.

## 4/ Périmètre

Le périmètre de projet, sur lequel portent les engagements des maîtres d'ouvrage, est constitué de la parcelle n°1513, d'une surface totale de 39'320 m<sup>2</sup>.

Les équipes concurrentes sont invités à formuler des propositions de principes d'aménagement sur une partie de la parcelle 1562 en vue de la connexion du futur parc à réaliser sur la parcelle n°1513 avec le parc du Cossy existant. Ces propositions n'engageront pas les maîtres d'ouvrage.

Les propositions attendues au sein du périmètre de projet sont bien-entendu à concevoir en interaction avec le contexte urbain et territorial, notamment du point de vue du traitement des différentes franges et des éléments structurant sur lesquels se base le projet. Les concurrents sont ainsi autorisés à proposer des principes d'aménagement hors périmètre si cela soutient la cohérence de leur proposition, sans qu'il s'agisse d'une exigence.



Plan de base et périmètres du concours

## 5/ Enjeux et objectifs généraux

Le secteur de Petite-Prairie 3 occupe une position singulière au sein du tissu urbain de Nyon. Il constitue la dernière grande parcelle non bâtie en limite nord de l'espace urbanisé, en contact direct avec les terres agricoles qui s'étendent jusqu'au pied du Jura. Cette situation particulière appelle une planification attentive, destinée à assurer une transition harmonieuse entre le milieu urbain et le paysage rural.

Le projet devra intégrer une réflexion sur la morphologie bâtie du futur quartier ainsi que sur la conception des espaces ouverts, en veillant à leur qualité, leur cohérence et leur échelle. Cette localisation stratégique offre par ailleurs l'opportunité de développer des programmes spécifiques valorisant l'interface ville-campagne, renforçant ainsi la singularité et l'attractivité du site.

Ce nouveau quartier est appelé à accueillir environ 550 habitant-es et 150 emplois, des équipements communaux ainsi qu'un parc public, articulé avec celui du Cossy et constituant l'aboutissement d'un continuum paysager et de mobilités douces reliant le bord du Léman à l'espace agricole. Son aménagement devra s'inscrire dans les stratégies de biodiversité et de végétalisation portées par la Ville de Nyon. Le quartier devra également répondre aux aspirations de la population, exprimées dans le cadre de la démarche participative qui accompagne le processus de concours et de planification.

## 6/ Ateliers créatifs

En mars 2022, le bureau urbaplan a animé des ateliers créatifs visant à définir des principes généraux relatifs à l'organisation spatiale, au paysage, à la programmation et aux infrastructures, servant de base aux étapes suivantes du projet. Un groupe de conception pluridisciplinaire rassemblant des urbanistes, architectes, paysagistes, expert·es en mobilité, programmation et gestion immobilière, a activement contribué à l'élaboration d'un concept d'aménagement. Les résultats de leurs travaux ont été présentés à un groupe critique composé de représentant·es de la Ville de Nyon, incluant des responsables des services du territoire, d'architecture, d'infrastructure, d'environnement et de durabilité. Ces deux ateliers ont abouti à l'élaboration de grands principes d'aménagement destinés à orienter le développement futur du site. Ces principes sont à retrouver dans le document de synthèse, validé par la Municipalité. Ils sont fournis à titre indicatif et ne sont pas à prendre à la lettre. En effet, des données de l'époque, comme le projet routier de RDU prévu au nord du site et l'option corollaire d'un hub de mobilité, ne sont plus d'actualité. En revanche, les principes d'aménagement retenus reposent sur la création d'un espace public structurant, le développement d'une polarité urbaine autour du nouvel équipement public, ainsi que la conception d'un quartier apaisé, libéré de la circulation motorisée et exempt de stationnement en son cœur.



Plan illustratif des principes d'aménagement

## 7/ Processus de projet et de mise en œuvre

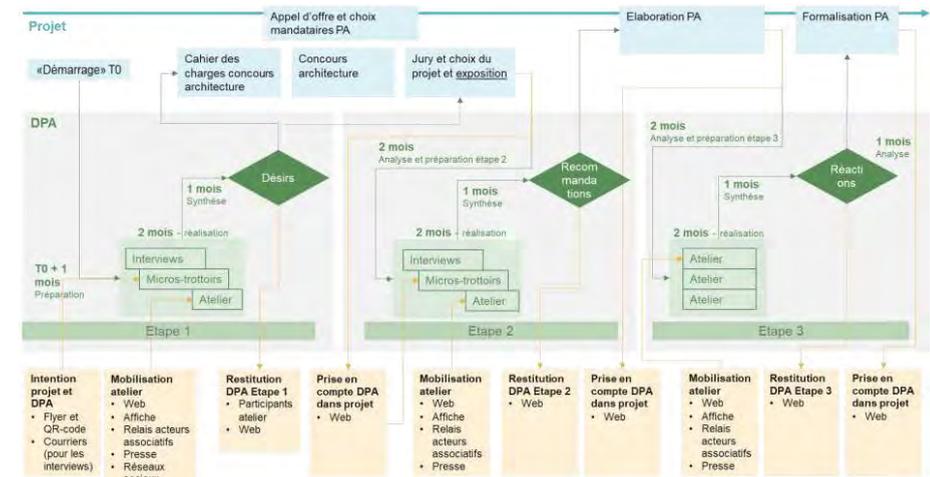
La démarche engagée emboîte trois procédures :

1. Une démarche participative, engagée, qui a alimenté le présent règlement-programme et qui se poursuivra lors de phases clés d'élaboration du projet et du plan d'affectation.
2. Le présent concours qui doit définir le projet urbain et paysager du périmètre concerné.
3. L'élaboration d'un plan d'affectation qui transcrit le projet urbain et paysager dans sa forme légale et réglementaire.

Le développement du projet paysager sur l'ensemble des espaces publics et des aménagements extérieurs du périmètre se fera parallèlement et en coordination avec l'élaboration du plan d'affectation. Comme précisé dans le règlement-programme, certain·es membres de l'équipe lauréate seront intégrés au groupement de mandataires chargé du plan d'affectation.

## 8/ Démarche participative

La Ville de Nyon a engagé une démarche participative, conduite par le bureau DAC en collaboration avec les services communaux. Son objectif est d'accompagner le projet urbain afin qu'il réponde au mieux aux besoins de la population et aux exigences d'un quartier durable et de qualité.



Les étapes de la démarche participative

Un premier jalon a été mené avant le lancement du concours. Il a permis d'alimenter le présent cahier des charges et s'est traduit par l'élaboration d'un cahier des désirs. Un second jalon sera conduit à l'issue du concours, et un troisième avant le dépôt du plan d'affectation pour examen préalable.

Afin d'accompagner cette démarche, des actions de communication seront mises en place pour informer la population sur les enjeux du projet et mobiliser les participant·es.

Enfin, deux personnes déléguées issues de la démarche participative ont intégré le jury du concours, leur permettant d'interagir directement avec les autres acteurs et actrices impliqué·es dans le projet.

## 9/ Espaces publics

Le programme comprend la création d'un parc public d'au moins un hectare, qui peut être conçu comme un tout compact ou comme un continuum plus ou moins articulé. Le futur parc de Petite Prairie vise à prolonger celui du Cossy en direction de l'espace agricole, dans une continuité et une filiation avec l'ensemble des parcs urbains qui longent ce cours d'eau et forment l'armature verte au centre de la Ville.

La Ville travaille actuellement à la formalisation de sa stratégie de ludification des espaces publics. Les objectifs sont notamment de permettre à chaque personne de trouver sa place dans l'espace public, quel que soit son genre ou son âge.

La conception du parc devra tenir compte de ces objectifs : elle devra être inclusive, non genrée et multigénérationnelle, offrant une diversité de programmes et favorisant l'activité physique, sans terrain dédié au football ou au basket, déjà présents dans le parc du Cossy. Le projet ne devra pas « enfermer » les jeunes dans des pratiques sportives spécifiques, mais favoriser la diversité des installations afin qu'elles soient accessibles à toutes et à tous.

Les aménagements seront adaptés aux personnes à mobilité réduite, enfants comme adultes, et comprendront des jeux accessibles aux différent·es utilisateur·trice·s en situation de handicap (moteur, mental, cognitif ou psychique). La répartition des usages visera à limiter les nuisances sonores et les conflits potentiels de voisinage avec les logements.

Une attention particulière sera portée aux dispositifs de transition entre les secteurs présentant divers degrés de privacité ou d'accessibilité publique, y compris dans les rapports entre les rez-de-chaussée des immeubles et les espaces extérieurs.

Cela se traduira par l'aménagement de jeux cognitifs, sociaux, individuels et de mouvement, intégrant notamment l'eau, ainsi que par des plantations favorisant la création d'espaces de rencontre, des bancs, tables de pique-nique, toilettes publiques

et points d'eau potable, adaptés aux attentes du quartier et complémentaires aux usages du parc du Cossy.

La co-construction du projet avec les futur·e·s utilisateur·trice·s sera déterminante pour définir un aménagement appropriable et en phase avec les attentes. Un espace dédié à la convivialité de quartier, permettant de se réunir et d'organiser des fêtes de quartier en plein air, sans couvert, sera délimité au sein du parc.

## 10/ Stratégie de végétalisation et Plan d'action Biodiversité

La Ville de Nyon a engagé une démarche ambitieuse de végétalisation de son territoire, inscrite dans le Plan d'action Biodiversité 2022–2030. Cette stratégie vise à renforcer la biodiversité locale, améliorer la qualité de vie de la population et répondre aux défis du changement climatique, tout en valorisant le patrimoine paysager nyonnais.

Située entre le Léman et le Jura, Nyon s'inscrit dans un écosystème riche mais fragile, traversé par des corridors écologiques majeurs tels que l'Asse et le Boiron de Nyon. Ces milieux sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions : urbanisation, fragmentation des habitats, propagation d'espèces invasives et effets du réchauffement climatique. Consciente de ces enjeux, la Ville agit pour préserver les services écosystémiques essentiels et maintenir un équilibre entre développement urbain et préservation de la nature.

Le Plan directeur cantonal (PDCn) identifie, dans le secteur du projet, une échappée lacustre à préserver et à renforcer, soulignant l'importance écologique et paysagère de cette frange. Le programme de parc prévu sur le site constituera la traduction locale de cette échappée, en s'inscrivant dans un continuum écologique reliant le pied du Jura à la frange riveraine du lac.

La Stratégie de végétalisation vise à inverser la tendance à la perte d'espaces verts et à promouvoir une nature accessible à toutes et à tous. Elle se décline en 12 mesures phares et de nombreuses actions concrètes, dont la plantation de 50'000 arbres et arbustes, la création de 8 nouveaux parcs et de 200 potagers urbains. Ces mesures traduisent la volonté municipale de planter davantage et mieux, tout en favorisant la biodiversité et la résilience climatique.

Dans ce cadre, le projet de Petite Prairie 3 constitue une opportunité majeure pour concrétiser ces ambitions. Situé à la périphérie nord de la ville, le site offre une transition naturelle entre zones bâties, espaces agricoles et milieux ouverts. L'attention portée au traitement des franges agricoles sera déterminante pour assurer une intégration harmonieuse du nouveau quartier dans le paysage.

Le futur parc, véritable pièce maîtresse du projet, devra à la fois renforcer les corridors

écologiques, accueillir des habitats diversifiés (humides et secs) favorables à la faune et à la flore, et offrir un espace de vie attractif pour la population. Les essences végétales choisies seront indigènes, adaptées au changement climatique et en continuité avec la trame végétale existante. Les espaces nouvellement créés anticiperont une gestion différenciée de l'entretien, intégrant par exemple des pratiques d'écopâturage ou d'autres modes de gestion écologique.

Un enjeu majeur du projet réside dans le renforcement de la canopée urbaine, contribuant à la diversité biologique et à l'adaptation au changement climatique. La place de l'eau dans l'aménagement fera également l'objet d'une attention particulière : elle participera à la fraîcheur urbaine, à la perméabilisation des sols et au maintien des cycles naturels.

Enfin, pour anticiper les besoins thermiques et limiter les îlots de chaleur, un travail de pré-verdissement sera envisagé avant la livraison des constructions. L'objectif est que le parc public soit partiellement réalisé en amont, afin d'offrir ombrage et usages dès l'arrivée des premières habitant·es.

## 11/ Enjeux de durabilité

### Dimension économique

Le développement du secteur Petite-Prairie 3 contribue à l'attractivité et à la valorisation de l'entrée nord de la ville. Par l'implantation d'activités secondaires et d'une part complémentaire d'activités tertiaires, il apporte une mixité essentielle à la vie locale dans un secteur marquant la transition entre les nouveaux quartiers et le tissu pavillonnaire existant. Plus largement, le contact direct avec la zone agricole permet de développer des perspectives de valorisation de l'agriculture de proximité, du maraîchage et de la vente directe.

### Dimension sociale et participative

La démarche participative engagée sur le secteur intègre un périmètre de consultation élargi aux quartiers avoisinants, ciblant les habitant·es et les usager·es. Elle vise à renforcer la pertinence des aménagements futurs et à favoriser l'adhésion autour du projet urbain.

La diversité des logements, des équipements, des services et des activités doit encourager l'intégration sociale et les échanges entre populations aux modes de vie et aux cultures variés. L'aménagement des espaces s'adressera à ces différentes composantes sociales et permettra aux diverses classes d'âge et de genre de s'y épanouir dans la meilleure harmonie.

### Dimension environnementale

La préservation des ressources, le renforcement de la biodiversité, la résilience face au changement climatique, la végétalisation, la lutte contre les îlots de chaleur et la perméabilité des sols constituent le socle de conception et de mise en œuvre du projet urbain et de ses aménagements.

Une attention particulière sera portée à la gestion intégrée du cycle de l'eau ainsi qu'à la préservation et à la qualité des sols fertiles. La pleine terre sera maintenue ou restituée dans toute la mesure du possible.

Les aménagements, le choix des essences végétales et leur mode de gestion anticiperont l'évolution du climat et contribueront au renforcement de la biodiversité dans ses diverses composantes. À ce titre, le nouveau parc prévu dans ce secteur participera au renforcement de l'infrastructure écologique de la ville, en lien notamment avec la rivière du Cossy. Ce couloir écologique, reliant le lac et le Jura à travers la ville, constitue un axe structurant, à la fois biologique et dédié aux mobilités douces, dont le parc formera une pièce majeure.

Le choix des matériaux, la conception des aménagements et leurs conditions de mise en œuvre veilleront à limiter leur impact environnemental et leur consommation énergétique.

Les bâtiments seront en principe raccordés au réseau de chauffage à distance.

La gestion de la topographie visera à une réutilisation maximale sur site des déblais d'excavation, afin de limiter les transports et la mise en décharge des matériaux. À ce titre, les propositions expliciteront le phasage opérationnel et la stratégie de valorisation des terres.

Dans une démarche respectueuse de l'environnement, les projets veilleront à limiter les emprises en sous-sol, en dehors de celles strictement nécessaires aux bâtiments, réduisant ainsi les volumes d'excavation.

## 12/ Programme

Le projet comprendra les éléments programmatiques qui suivent.

1. Programme bâti total compris entre 32'000 m<sup>2</sup> et 35'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher déterminante (SPd).

- Part de logements : 70% à 80% du programme total, composé d'au minimum 25% de logements d'utilité publique (LUP).
- Part d'activités et d'équipements : 20% à 30% du programme total, composé d'équipements publics, d'une partie prépondérante d'activités secondaires et d'une partie complémentaire d'activités commerciales et de services.

La démarche participative a mis en avant des attentes pour des commerces de différents types et complémentaires à l'offre existante dans le voisinage (p. ex. boulangerie, restaurant avec terrasse donnant sur le parc, épicerie, pressing, coiffure...) ainsi que de cabinets médicaux. Dans ce cadre, des désirs se sont également portés sur un marché (mensuel), la présence hebdomadaire de Food trucks ainsi que sur une buvette type ginguette animant le quartier et les espaces publics de manière différenciée dans le temps.

Les programmes publics comprennent des équipements intégrés dans les immeubles privés (rez-de-chaussée et socles), destinés par exemple aux activités parascolaires ou préscolaires ou à la petite enfance, ainsi que dans un immeuble autonome.

Un équipement public est à prévoir dans un immeuble autonome de 2'000 à 2'500 m<sup>2</sup> de SPd, d'une emprise au sol entre 500 et 1'000 m<sup>2</sup> et d'un volume entre 7'500 et 8'000 m<sup>3</sup>. Sa réalisation doit pouvoir se faire dans une temporalité et un processus de mise en œuvre indépendant du reste du quartier, selon un agenda communal encore indéfini. Sa destination n'est pas arrêtée précisément à ce stade et pourra évoluer d'ici la préparation des études de projet. Elle pourra comprendre par exemple :

- des activités relatives au sport urbain, par exemple parcours d'obstacles, pumptrack, skateparc, fitness urbain outdoor/indoor, mur d'escalade... ;
- un local de quartier de plain-pied pouvant typiquement accueillir des activités associatives ou reliées à la vie de quartier (fête des voisin-es, anniversaires, ateliers et cours, trocs...);
- env. 900 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs pour des activités outdoor (non définies à ce stade).

L'étude de faisabilité fournit des éléments d'intention et des références de réalisations permettant de cerner les intentions communales pour le concours.

2. Parc à usage public d'une surface minimale de 1 hectare, structurant le quartier et cohérent avec l'ensemble des espaces ouverts, constitutif du continuum écologique et de mobilités douces entre le lac et la campagne. Ce parc comprendra les éléments ci-après.

- Surface de la pleine terre d'au moins 7'000 m<sup>2</sup>, avec respect des horizons A-B-C,

dont une part préservée de tout mouvement de terre pendant la phase de chantier, potentiellement associée à une stratégie de préverdissement. De manière générale, une attention particulière sera portée à la préservation et à la réutilisation des sols existants en proposant des modalités de mise en œuvre et de phasage adaptées.

- Capacité de rétention des eaux claires à ciel ouvert : 280 m<sup>3</sup>, sur une surface d'au moins 500 m<sup>2</sup> de rétention à l'air libre, pouvant être distribuée plus largement dans les aménagements extérieurs du périmètre. La démarche participative a révélé une attente pour la présence ludique d'eau pour les enfants, sous forme de pataugeoire, point de baignade ou jets d'eau.
- Aire de jeu linéaire ou répartie dans le parc. La démarche participative a explicité le dé-sir d'installations pour tous les âges (petits, ados, adultes), intégrant des contacts avec la nature, des pistes de pétanque, fitness urbain, etc.
- Deux fontaines à eau, assises réparties, mobilier divers.
- Toilettes publiques.
- Éclairage nuancé et adapté, réduit au minimum pour consolider la trame noire du Plan lumière de la Ville. Il aura pour objectif de sécuriser les déplacements piétons et à éclairer intelligemment les espaces qui en auront besoin.

La répartition des différentes fonctions et installations incitant certains usages sera faite en trouvant le juste équilibre entre l'animation de l'espace public, les occasions de sociabilisation et la préservation de la tranquillité des habitations.

3. 8'000 m<sup>2</sup> au minimum de surface de canopée d'arbres en plein développement (un arbre = 75 m<sup>2</sup> de couverture potentielle) à répartir sur l'ensemble du périmètre. Il est attendu à ce sujet des propositions de stratégie de mise en œuvre et de développement de cette canopée dans le temps, pouvant notamment comprendre des mesures de préverdissement.

4. Dimension nourricière des aménagements végétalisés sous forme de verger, comestibles, usages agronomique et 1'000 m<sup>2</sup> de jardins potagers (20 à 25 entités de 5 à 50 m<sup>2</sup>), qui peuvent être intégrés en tout ou partie au parc à usage public.

5. Stationnement pour les différents modes. Par volonté de simplification et d'uniformisation entre les propositions des concurrents, les besoins sont déterminés de manière fixe pour la phase de concours, calculés sur 35'000 m<sup>2</sup> de SPd :

- 180 places pour voitures, dont 3 pour PMR, possiblement en ouvrage, localisées essentiellement en partie nord du site, accessibles depuis l'Allée de la Petite-Prairie. Une possible reconversion future de cette infrastructure pour d'autres usages serait appréciée. Une petite partie de ces places, pour PMR et activités spécifiques, ainsi que des aires de livraisons, déposes, entretien et urgences, sont à répartir à proximité des entrées d'immeubles, selon les caractéristiques du projet.
- 30 places 2RM à localiser dans le parking en ouvrage.
- 1200 places vélos, dont 10% pour vélos spéciaux (cargo, etc.), répartis à raison de 1/3 en surface et en grande partie abrités, 1/3 répartis dans les rez d'immeubles, 1/3

en sous-sol aisément accessible. Lors de la réalisation, seuls les 2/3 des exigences seront à construire, le solde devant pouvoir être installé en fonction de l'évolution des besoins mais devant être intégrés dans les rendus du concours.

### 13/ Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel), qu'il appliquera lors de la sélection des projets :

- Qualité générale du projet urbain et paysager du point de vue de son insertion dans son contexte et de ses interactions avec le voisinage élargi, ainsi que de ses potentialités d'ambiances et d'usages.
- Conformité aux exigences en matière de fonctionnalités et de qualités d'usage découlant du règlement-programme et aptitude à favoriser les pratiques sociales, temporaires et pérennes, ainsi que la convivialité, en réponse aux attentes de l'organisateur et du public.
- Prise en compte des attentes de l'organisateur en matière de durabilité, de biodiversité, de végétalisation, de préservation des ressources, de résilience et de réponses aux bouleversement climatiques.
- Adaptabilité et polyvalence des aménagements par rapport à des besoins futurs ainsi que la capacité d'adaptation lors des diverses phases de développement des projets pour les aménagements et les bâtiments.
- Rationalité et économicité de la proposition, tant du point de vue de sa mise en œuvre que de son exploitation dans la durée, en respect de la cible budgétaire des aménagements.

### 14/ Composition et rôle du jury

#### Présidente

Mme Sophie Ambroise, Architecte paysagiste ENSP, Officina del Paesaggio, Lugano

#### Membres professionnels

M. Pierre Wahlen, Architecte EPFL, Municipal, Nyon

Mme Giovanna Ronconi, Architecte PUCP, SDT Nyon

Mme Nadia Herbreteau, Architecte DPLG, paysagiste, Ilex, Lyon

Mme Lya Blanc, Architecte HMONP, Tribu, Lausanne

M. Timothée Vincent, Ing. Mobilité EPFL, Dynam-o2, Lausanne

M. Yannick Poyat, Ing. environnement Uni Tours, Terasol, Lausanne

Mme Sofia Theodoridou, Ing. mobilité Paris XXII, déléguée de la démarche participative

#### Membres non professionnels

M. Frédérique Raymond, Roxbury SA

M. Frederic Boder, Roxbury SA

M. Romain Lavizzari, CFPI, AMO de Roxbury SA

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale, Nyon

#### Suppléances professionnelles

Mme Lucile Linard, Arch. paysagiste HES-SO, SDE Nyon

M. Baptiste Broillet, Architecte EPFL-ETSAB, Pictet Broillet arch., Genève

Mme Valentine Cachelin, Ing. mobilité UNIGE, SDI Nyon

Mme Albertine Roulet, Ing. biologiste UNIL, SDE Nyon

#### Suppléances non professionnelles

M. William Chibli, SDT Nyon

M. Samuel Dubi, Délégué de la démarche participative

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participants, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

### **Spécialistes-conseils**

Pour son jugement, le jury peut faire appel à l'avis de spécialistes-conseil. Les personnes suivantes sont pressenties pour cette tâche :

Mme Anne Prida, Pierre Brossard, atelier adr, Économie des aménagements

M. Jules Leclerc, Ecoscan, Bruit, rayonnement, eau

Mme Maude Sauvain, Latitude durable, Développement durable

M. Yannick Poyat, Sols, eau

M. Sylvain Pacaud, SDT, Espaces publics

Mme Anne-Catherine Crisinel Merz, SCS, Volet social

### **15/ Calendrier**

Le calendrier suivant est fixé pour le déroulement de la procédure :

#### **Lancement et degré 1**

Publication du concours	31 mars 2025
Retrait des maquettes par les participants	dès le 31 mars 2025
Questions des participants	2 mai 2025
Réponses aux questions	16 mai 2025
Envoi des projets	15 août 2025
Rendu des maquettes	27 août 2025
Jury	28 août et 4 septembre 2025
Publication des résultats et remise des prix	29 octobre 2025
Exposition publique	27 octobre – 7 novembre 2025

### **16/ Équipes participantes**

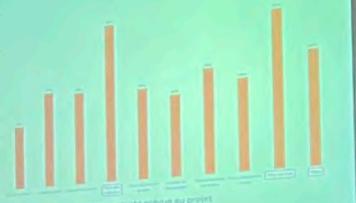
- 1 La Comète B-612, BCR architectes, Citylink sàrl, AB Ingénieurs SA, Gren biologie appliquée sàrl
- 2 Forster, Djurdjevic Architectes, Citec, BMG Solution
- 3 Pascal Heyraud, Liengme Mechkat architectes, RGR, L'atelier d'écologie urbaine
- 4 Interval Pont 12, Trafitec, Impact concept
- 5 L'Atelier du Paysage, farra zouboulakis & associés architectes urbanistes SA, mrs partner sa, Hydro-Géo Environnement
- 6 apaar\_, Christe & Gigax Ingénieurs Conseils SA, Sol-Conseil, RC Ingénierie SA
- 7 MAP, MAGIZAN SA, b-plan engineering sàrl, Kara-kas & Français Sàrl, Studio Alberto Figgucio SA, JMJ ingénieurs conseils Sàrl
- 8 APS, Archiplein, RR&A - Team + mobilité, Ginger Burgeap, Solstis Environnement, AJS SA
- 9 DUO, NYX architectes, VIATRON, Ecoservices
- 10 Territoires architectes, Atelier Simplon, Traject SA, ECO-TEC environnement SA

## **Jugement des projets**



# 1. Pleine terre

Principe n°2 : Maximiser la pleine terre agricole, mais proposer des modèles de reconstructions de sols pertinents.



Les surfaces en pleine terre stricte prévues au projet



## 17/ Liste des projets rendus

Les projets remis par les équipes concurrentes sont rendus anonymes, cette anonymisation étant assurée par un huissier.

- 1 Allez on sème
- 2 Après la pluie
- 3 LA GRANDE PRAIRIE
- 4 Le Bois des Oiseleurs
- 5 LE PARC DES ÎLES DE LA CÔTE
- 6 Les jardins de Bourgogne
- 7 LES PETITES PRAIRIES DE NYON
- 8 OYAS, ENTRE TERRE ET EAU
- 9 LE PARC DU JURA
- 10 VICUS

## 18/ Jugement des projets

Le jury s'est réuni les 28 août et 4 septembre 2025, conformément au règlement-programme.

Mme Lucile Linard était excusée lors de la première séance et Mme Valentine Cachelin lors de la seconde.

Durant les deux journées de délibération, Mme Carole Major, représentante de Roxbury SA, était présente en qualité d'auditrice.

### Recevabilité des dossiers

L'analyse des projets a montré que l'ensemble des concurrent·e·s avait respecté les prescriptions du cahier des charges. Tous les dossiers ont donc été déclarés recevables pour le jugement.

### Analyse des projets et délibérations

Première journée de jury – 28 août 2025

La première séance de délibération a débuté par un examen individuel des projets par les membres du jury. Cette phase a été enrichie par les contributions des spécialistes-conseil·le·s.

Chaque projet a ensuite été présenté et discuté devant ses planches et sa maquette, en séance plénière.

À l'issue de cette première revue, les projets n°01, 02, 04, 05 et 06 ont été éliminés à l'unanimité.

Considérant que le nombre de projets maintenus correspondait au nombre de prix prévus, le jury a procédé à un tour de repêchage. Dans ce cadre, il a décidé de conserver le projet n°06 Les Jardins de Bourgogne pour la suite des délibérations. Le jury a alors considéré les six projets retenus comme sélectionnés pour la palette des prix, à savoir :

- 3 LA GRANDE PRAIRIE
- 6 Les jardins de Bourgogne
- 7 LES PETITES PRAIRIES DE NYON
- 8 OYAS, ENTRE TERRE ET EAU
- 9 LE PARC DU JURA
- 10 VICUS

### Attribution des prix et sélection du lauréat

Deuxième journée de jury – 4 septembre 2025

La session s'est ouverte par un rappel des enjeux du cahier des charges, avant l'examen collectif des six projets en lice.

Un premier vote a permis d'écarter les deux projets suivants :

- 6 Les jardins de Bourgogne
- 8 OYAS, ENTRE TERRE ET EAU

Un second vote a ensuite été organisé pour désigner le projet lauréat. Le projet n°07 a obtenu une nette majorité des voix et a été proclamé lauréat. Le projet n°10 a été classé en deuxième position, le projet n°09 en troisième et le projet n°03 en quatrième. Après discussion sur les deux projets restants, le jury a décidé de classer le projet n°08 en cinquième position et le projet n°06 en sixième position.

Enfin, considérant que chaque équipe concurrente reçoit une indemnité de CHF 7'600.– HT pour sa participation, le jury attribue aux différents projets primés les montants de prix suivants :

Rang	Devise	Prix	Montant du prix	Indemnité totale
1	LES PETITES PRAIRIES DE NYON	1 <sup>er</sup> prix, lauréat	32'000.-	39'600.-
2	VICUS	2 <sup>e</sup> prix	30'000.-	37'600.-
3	LE PARC DU JURA	3 <sup>e</sup> prix	25'000.-	32'600.-
4	LA GRANDE PRAIRIE	4 <sup>e</sup> prix	24'000.-	31'600.-
5	OYAS, ENTRE TERRE ET EAU	5 <sup>e</sup> prix	21'000.-	28'600.-
6	Les jardins de Bourgogne	6 <sup>e</sup> prix	20'000.-	27'600.-

## 19/ Recommandations du jury

Le jury recommande à une très large majorité aux maîtres d'ouvrage de confier les mandats respectifs prévus à l'art. 2.7 du règlement-programme aux auteur·rice·s du projet lauréat, en prenant en compte sa critique du projet, notamment en vue d'en développer les qualités, ainsi que les recommandations suivantes :

- Valoriser la continuité de parc depuis celui du Reposoir, sur toute la frange est du site, avec un retournement au nord du quartier, et en lui trouvant si possible des prolongements devant les pièces urbaines déjà réalisées.
- Négocier au mieux avec le propriétaire de la parcelle 1562 en vue de maximiser la continuité de parc et de liaisons en mobilités actives, idéalement en transférant les places de stationnement en surface.
- Éviter que le traitement topographique ne nuise à la continuité paysagère et à l'ouverture du parc vers la campagne et le Jura.
- Permettre une plus grande souplesse et diversité des formes bâties, tout en vérifiant la densité possible, et mieux caractériser les espaces libres, en donnant notamment une valeur d'usage plus importante aux liaisons horizontales est-ouest, en prolongement de celles du quartier existant, par rapport au parcours interne nord-sud, tout en conservant le principe d'infiltration du parc entre les bâtiments.
- Exploiter la suroffre en place de stationnement dans le quartier existant en vue de réduire les besoins de création de places pour le nouveau quartier.

## 20/ Levé de l'anonymat

Sophie Ambroise, présidente du jury, procède à l'ouverture des enveloppes afin de lever l'anonymat des projets. Elle invite les membres titulaires et suppléant·e·s du jury à se manifester s'ils estiment être en situation de conflit d'intérêts.

Les enveloppes sont ensuite ouvertes dans l'ordre du classement, puis par ordre de numéro pour les projets non primés.

**Rang 1** - n° 7 LES PETITES PRAIRIES DE NYON : apaar\_, Genève / Christe & Gigax, Yverdon-les-Bains / Sol-Conseil, Gland / RCI, Plan-les-Ouates / ECUM, Nyon

**Rang 2** - n°10 VICUS : Pascal Heyraud, Neuchâtel / Liengme Mechat architectes, Carouge / RGR, Lausanne / L'atelier d'écologie urbaine, Vy-les-Filain

**Rang 3** - n°9 LE PARC DU JURA : MAP, Lausanne / Magizan, Lausanne / b-plan, Mont-Sur-Rolle / Karakas & Français, Lausanne / Studio Alberto Figgucio, Genève / JMJ ing. conseils, Lausanne

**Rang 4** - n°3 LA GRANDE PRAIRIE : DUO, Lausanne / NYX Architectes, Zürich / Viatron, Lausanne / Ecoservices, Carouge

**Rang 5** - n°8 OYAS, ENTRE TERRE ET EAU : Territoire, Besançon / Atelier Simplon, Lausanne / Ecotec, Genève / Traject, Renens

**Rang 6** - n°6 Les jardins de Bourgogne : Interval Paysage, Chavannes-près-Renens / Pont12, Chavannes-près-Renens / Trafitec Ingénieurs Conseils, Petit-Lancy / Impact Concept, Le Mont-sur-Lausanne

puis,

n°1 Allez on sème : Forster Paysages, Prilly / Muriz Djurdjevic Architectes, Lausanne / Atelier CORSO, Zürich / Citec Ingénieurs Conseils, Genève / BMG Solution, Genève

n°2 Après la pluie : L'Atelier du Paysage, Lausanne / farra zouboulakis, Lausanne / Hydro-Geo, Petit-Lancy / mrs partner, Zürich / Viridis, Petit-Lancy

n°4 Le Bois des Oiseleurs : La Comète B-612, Genève / BCR architectes, Carouge / AB Ingénieurs, Thônex / Citylink, Grand-Lancy / Gren biologie, Genève / Fire Safety & Engineering, Montreux

n° 5 LE PARC DES ÎLES DE LA CÔTE : Agence APS, Valence / Atelier Archiplein, Genève / Team+, Bulle / Soltis, Voiron / Aqueo, Le Versoud / AJS ingénieurs civils, Thônex

## 21/ Approbation du jury

Le présent document à été approuvé par le jury

Mme Sophie Ambroise



M. Pierre Wahlen



Mme Giovanna Ronconi



Mme Nadia Herbreteau



Mme Lya Blanc



M. Timothée Vincent



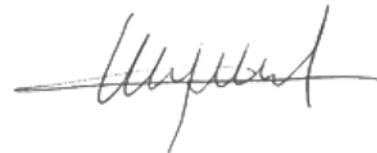
M. Yannick Poyat



Mme Sofia Theodoridou



Mme Frédérique Raymond



M. Frederic Boder



M. Romain Lavizzari



Mme Stéphanie Schmutz



Mme Lucile Linard



M. Baptiste Broillet



Mme Valentine Cachelin



Mme Albertine Roulet



M. William Chibli



M. Samuel Dubi





**PROJET LAURÉAT, 1<sup>er</sup> RANG, 1<sup>er</sup> PRIX  
LES PETITES PRAIRIES DE NYON**

Le jury salue la grande qualité de la proposition, qui interprète avec justesse et force la commande en intégrant les attentes issues de la démarche participative. Le projet se distingue par la clarté et la simplicité de sa composition urbaine et paysagère :

- une organisation claire et lisible entre parc public à l'est et bâti résidentiel à l'ouest,
- un élan paysager vers le Jura,
- une morphologie urbaine en plots, formant la lisière urbaine dans la continuité des Petites Prairies, tout en assurant une transition mesurée avec la zone villas et la campagne environnante.

Les qualités résidentielles de la lisière habitée sont notables : fragmentation maîtrisée, respiration et porosité du tissu bâti. Toutefois, la relative rigidité de la disposition des plots pourrait être assouplie, afin de multiplier les motifs, diversifier les vues et améliorer l'habitabilité, notamment en front de parc.

Le jury souligne l'intérêt majeur du parc, conçu comme un élément structurant, rayonnant bien au-delà du périmètre de concours. Il présente une taille critique d'un seul tenant qui l'inscrit à la bonne échelle dans le réseau paysager territorial Léman-Jura. Son potentiel à devenir une véritable destination à l'échelle communale est réel. Il s'inscrit avec justesse dans son contexte immédiat, ménageant le tissu de villas adjacent et ouvrant des perspectives vers le Jura, quand bien même la butte située au nord gagnerait à être retravaillée afin de ne pas obstruer les échappées sur la campagne et l'horizon.

La maîtrise d'aménagement sur la parcelle 1562 et notamment la suppression du parking privé au sud n'étant pas acquises, il conviendra si besoin d'adapter le projet tout en conservant un lien paysager et fonctionnel fort avec le parc du Reposoir.

Le parc démontre une forte résilience climatique : boisement dense, canopée généreuse, création d'un îlot de fraîcheur. Le choix d'une écriture simple et rustique – un grand boisement ponctué de clairières – est jugé pertinent et offre la souplesse nécessaire à répondre aux diverses aspirations d'usages et d'ambiances attendues par la population. La topographie introduit en outre une richesse de configurations et de vues, renforçant l'attractivité du lieu.

Le mail public, activé par le regroupement de commerces, services et restaurants, dans la continuité du chemin Falconnier, constitue une articulation urbaine bienvenue avec le quartier existant, constituant un espace animé et attractif complémentaire aux polarités du quartier existant. Sa connexion avec la future halte ferroviaire et sa dilatation en placettes complémentaires renforcent la cohérence du dispositif, avec notamment l'équipement public en tête et réalisable sans préjudice en temps opportun.

La conception générale fait percoler avec bonheur le parc au sein du secteur bâti. La différence de traitement des liaisons est-ouest et nord-sud mérite d'être encore approfondie, dans l'esprit du projet, en donnant plus d'importance aux parcours entre le quartier existant prolongé par le projet et le parc. Une attention particulière doit être portée à la qualité et aux usages des rez-de-chaussée et des espaces au pied des bâtiments.

Le projet propose une stratégie de revalorisation agronomique des matériaux terreux claire et réaliste. Les volumes estimés sont très détaillés, des précisions concernant l'étapage de leur gestion auraient été bienvenues. Le jury salue la proposition des différents profils de sol au regard des milieux recréés et la proposition d'anticiper au mieux la question du sol par la mise en place d'une étude pédologique en amont. L'eau pluviale est réellement perçue comme une ressource pour le projet, exploitée à travers des jardins de pluie et des bassins connectés par des noues, offrant une capacité de rétention deux fois plus élevée que l'objectif fixé.

La mobilité et les divers stationnements sont bien gérés. Le parking silo, combiné à des activités artisanales ou industrielles compatibles avec le milieu urbain, est judicieusement localisé et laisse augurer des possibilités de reconversion à terme. Le jury, ayant eu connaissance des difficultés à louer toutes les places de stationnement dans les étapes déjà réalisées, invite la Commune et le propriétaire à optimiser l'offre en stationnement du projet en s'approchant des propriétaires des immeubles existants.

**Les petites prairies de Nyon**

**Projet lauréat, 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix**



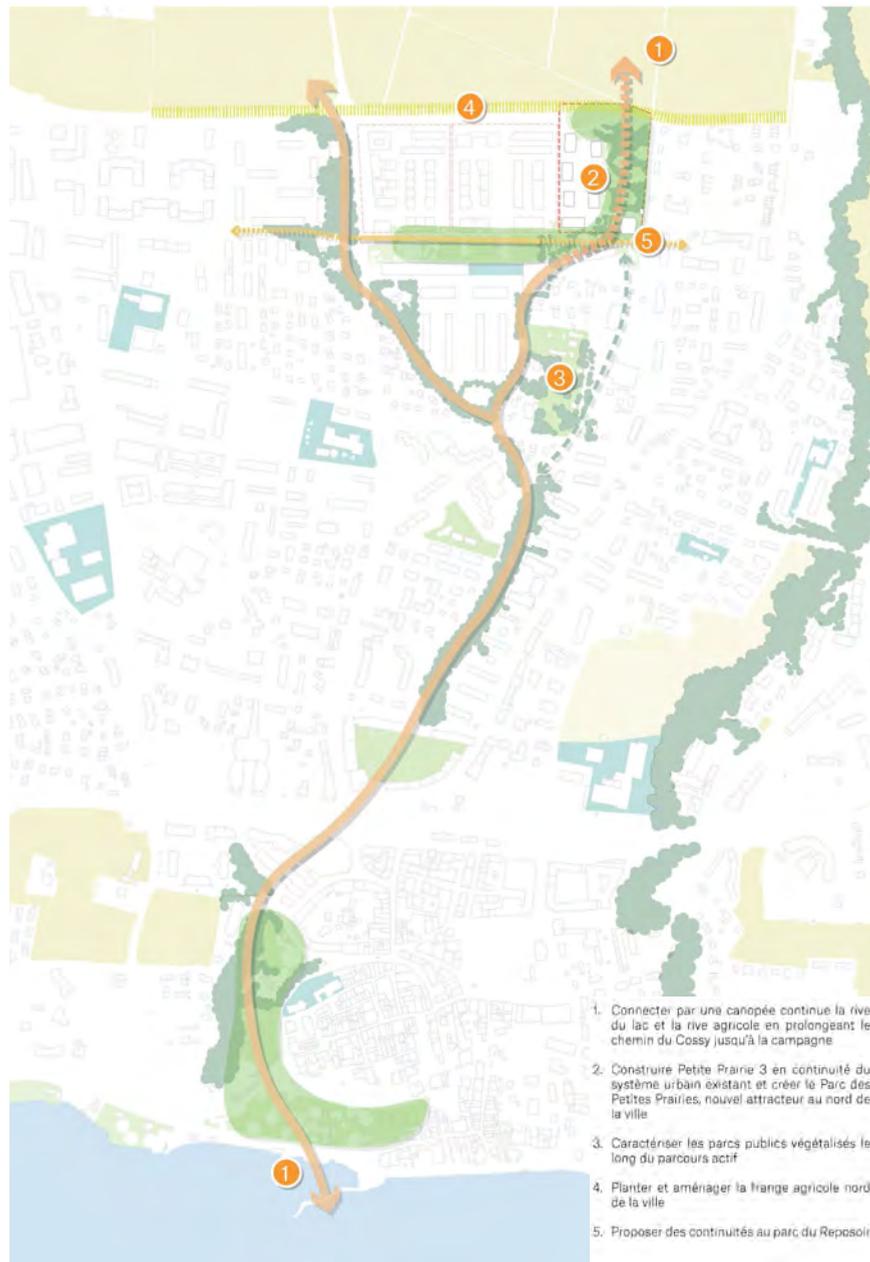
Plan de situation

<p><b>architecte</b> apaar_ 1205 Genève</p> <p><b>collaborateurs</b> Raphaël Niogret Thomas Bolliger Manon Vuillermet Jérémy Jobin</p>	<p><b>urbaniste paysagiste</b> apaar_ 1205 Genève</p> <p><b>collaborateurs</b> Nathalie Mongé Séraphin Hirtz Yvan Lelaizant Sélène Schwitter Hélène Gebeil</p>
<p><b>environnement</b> Sol-Conseil 1196 Gland</p> <p><b>collaborateurs</b> Serge Amiguet Alexandre Hattich</p>	<p><b>mobilité</b> Christe &amp; Gygax Ingénieurs Conseils SA 1401 Yverdon-les-Bains</p> <p><b>collaborateurs</b> Lucile Develley</p>
<p><b>sociologie urbaine et innovation territoriale</b> ECUM urbaine 11260 Nyon</p> <p><b>collaborateurs</b> Raffaele Giannattasio Gianluca Solimine</p>	<p><b>Ingénieur gestion des eaux</b> RCI Ingénierie SA 1228 Plan-les-Ouates</p> <p><b>collaborateurs</b> Renaud Bühl Bertil Décosterd</p>
	<p><b>consultations</b> Damien Evequoz, École Suisse de Géobiologie et Sourcellerie</p> <p>Samuel Dépraz, Association Jardin-Forêt Suisse</p>



Maquette

## LES PETITES PRAIRIES DE NYON



Parcours citoyen : relier rives, ville et campagne

En ville de Nyon, le centre historique, le château, les rives, le parc de la Duche et le parc Perdttemps concentrent l'essentiel de l'animation. Tout se passe, ou presque, au sud de la gare : espaces culturels et historiques, lieux attractifs, panorama sur le lac et dégagement sur les Alpes. Bref, dans notre carte mentale, Nyon est une petite perle.

Au nord de la voie ferrée, l'atmosphère change. Les quartiers résidentiels, composés d'immeubles collectifs confortables et entourés de jardins plantés, offrent un cadre de vie apprécié – la majorité des Nyonnais-e-s y habitent. Pourtant, avec le temps, la densification réduit les espaces libres, les habitudes de déplacement évoluent et un sentiment d'isolement social s'installe. Ce vécu de monotonie et de relative stérilité a changé grâce à plusieurs projets récents, dont l'un sur la dernière parcelle agricole constructible de la commune. La Ville y a créé les conditions pour l'aménagement d'un nouveau parc public à Petite Prairie, ouvrant ainsi tout le secteur.

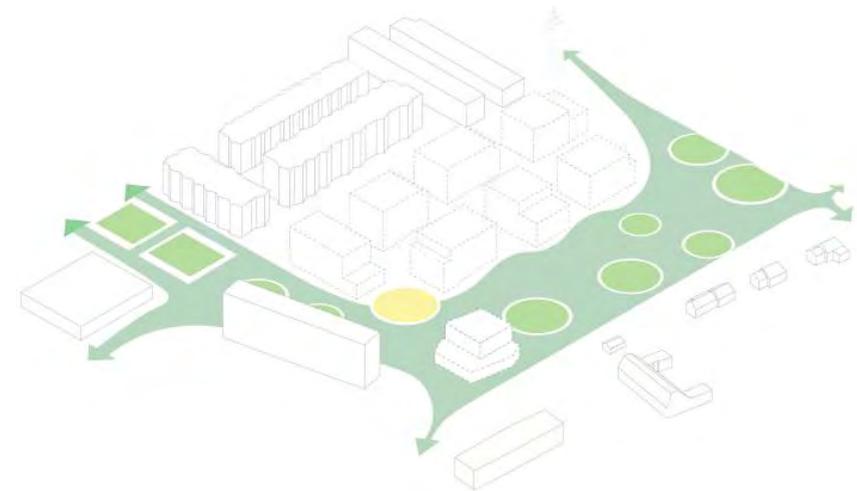
Un parcours citoyen du lac au Jura a pris forme – il existait déjà de manière fragmentaire, mais de nouveaux tronçons et ce parc l'ont transformé en un véritable corridor vivant. Sous une canopée arborée, les liens se tissent entre habitants, plantes et vie du sol... et le paysage du Jura semble entrer dans la ville. Le parc de Petite Prairie est devenu l'attracteur majeur de ce parcours. Singulier par son caractère à la fois « nature » et «

## Projet lauréat, 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

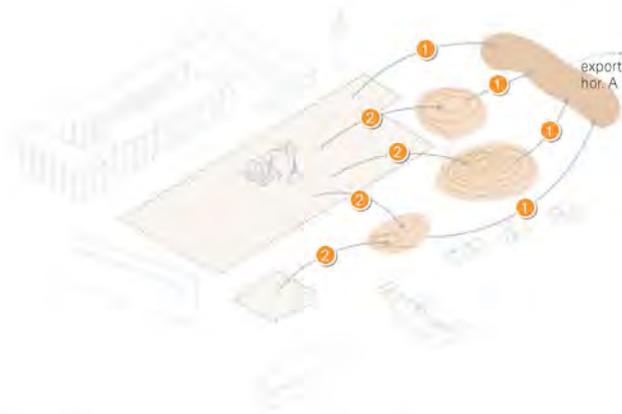
actif », il n'a pas d'équivalent à Nyon. Organisé en « petites prairies », il accueille tous les publics : on peut s'y détendre, boire un café, faire du sport, étudier, jardiner... Et parce qu'il se connecte au parc du Reposoir et à la Campagne du Jura, il paraît encore plus vaste.

Au cœur de ce nouvel ensemble, la maison des sports et du quartier séduit par son ouverture et sa convivialité. Elle propose un mur d'escalade, des salles pour sports de balle, des studios de danse, des espaces associatifs et des lieux de rencontre. Implantée face à la place et en lien direct avec la halte ferroviaire de la ligne Nyon-Saint-Cergue, elle vit au rythme du quartier. Enfin, le bâtiment "Ruche" est un pôle d'artisanat et d'industrie 4.0. Espaces de bureaux, salles de réunion, ateliers et restaurants y interagissent en synergie, créant un nouveau foyer d'activités économiques.

De la rive du Léman aux premières pentes du Jura, Nyon tisse son futur comme une ville-paysage. Le nouveau parc des Petites Prairies crée une continuité vivante où nature, sport et culture se répondent. Ici, chaque espace public devient une invitation à se rencontrer, à s'ancrer et à respirer ensemble.



Grand parc public et petites prairies d'usage



**Phase 1 : Avant la construction des bâtiments**

- ① Décapage et stockage des terres Horizon A  
Export des surplus d'Horizon A
- ② Excavation des terres Horizon B et C  
Constitution des buttes



**Phase 2 : Durant la construction des bâtiments**

- ① Construction des bâtiments
- ② Construction des chemins principaux
- ③ Plantation des micros-forêts et remblayage horizon A
- ④ Plantation de la structure arborée
- ⑤ Activation des prairies d'usage



**Phase 3 : Après la construction des bâtiments**

- ① Aménagements des extérieurs des bâtiments
- ② Construction des chemins secondaires
- ③ Activation de la gestion des eaux
- ④ Aménagement et déplacement de la gare
- ⑤ Mise en œuvre des potagers et vergers

*Temporalités de mise en oeuvre*



*Morphologie collinéenne*

# LES PETITES PRAIRIES DE NYON

# Projet lauréat, 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

### Prairie école

A l'extrémité sud du Parc, cette prairie fut le lien avec le Chemin du Cray et le quartier du repos, moins arboré. Avec ses bancs et sa topographie, c'est un jardin perméable qui peut accueillir les classes de l'école voisine, lui permettant de devenir un vrai espace pédagogique. Conçue comme un théâtre à ciel ouvert, sa topographie permet à l'espace de se remplir d'eau lors des épisodes pluvieux, devenant ainsi un véritable jardin de pluie.

### Place Petite Prairie

C'est le lieu de rassemblement de l'ensemble des quartiers Petite Prairie. Composée de commerces et restaurants, elle joue un rôle pivot majeur entre les différents espaces : elle oriente, dirige, diffuse, rassemble et fédère. Lieu effervescent du parc, elle accueille des jeux d'eau, apportant de la fraîcheur et des terrasses ombragées où l'on peut prendre son café le matin. La place propose aussi des espaces plus libres pouvant accueillir un marché, des buvettes ou des fêtes.

### Potager, verger et prairie gourmande

A la sortie du bus et à l'entrée nord du Parc, cette parcelle offre un espace ouvert et lumineux sur laquelle les habitants de la ville peuvent cultiver en relation directe avec la campagne. Elle est constituée de lopins de terre et d'arbres fruitiers dont les essences sont originaires du territoire Nyonnais. Entre les odeurs sucrées du verger de la terre et des aromatiques, c'est une pause gourmande, pédagogique et agri-culturelle pour toutes et tous.

### Butte panorama

A proximité du chemin principal, un escalier s'enfonce dans une végétation dense. On rentre dans une micro forêt par un sentier peu dégagé laissant apercevoir une éclaircie en haut de la butte. Une fois l'ascension faite, une clairière lumineuse s'ouvre à nous avec une vue dégagée sur les champs et le Jura. Dedicée à la contemplation, cette butte offre aussi de magnifiques couchers de soleil pour les chaudes soirées d'été.

### Prairie détente

Quelque peu à l'écart du chemin principal et de l'escalatoire du Parc, cet espace est proposé au repos et à la détente. Pour y accéder, on débarque sous la canopée ombragée qui contraste avec ce lieu lumineux et ouvert. Cette prairie fait le lien avec le quartier voisin et le train. On peut s'allonger dans l'herbe, lire ou encore profiter des banquettes. Le repos est rythmé par le passage du train dont on peut observer le passage des wagons et imaginer son propre voyage.

### Prairie sport urbain

À proximité de la gare et de la Place, la prairie sportive propose des activités en continuité de l'offre de l'équipement sportif attenant. Aménagée pour le sport, l'exercice physique, le dynamisme, ce lieu réunit toutes les générations autour de pratiques variées et évolutives avec le temps et les modes. Cernée par la canopée d'un côté et par une micro-forêt le long de la voie ferrée, elle apporte fraîcheur et ombrage aux amateurs de sport.



Un parc habité au nord de Nyon





Place Petite-Prairie : coeur vivant du quartier

Les règles urbaines fixent l'implantation, les accès et l'harmonie d'ensemble du quartier. Les volumes bâtis respectent un écart minimal de 22 m entre eux et de 15 m avec les limites parcellaires, préservant des ouvertures visuelles et la qualité paysagère. L'alignement et les fronts bâtis sont pensés en cohérence avec le parc, la rue et les ruelles végétalisées, favorisant des liaisons piétonnes continues. Les aménagements extérieurs structurent le lien entre constructions et espaces publics, intégrant des transitions paysagères. Le projet s'inscrit dans un périmètre défini, mais nécessitera une adaptation de l'assise foncière, incluant une division parcellaire, afin d'attribuer clairement les zones bâties, les espaces publics et ceux réservés aux usages communaux ou aux servitudes.

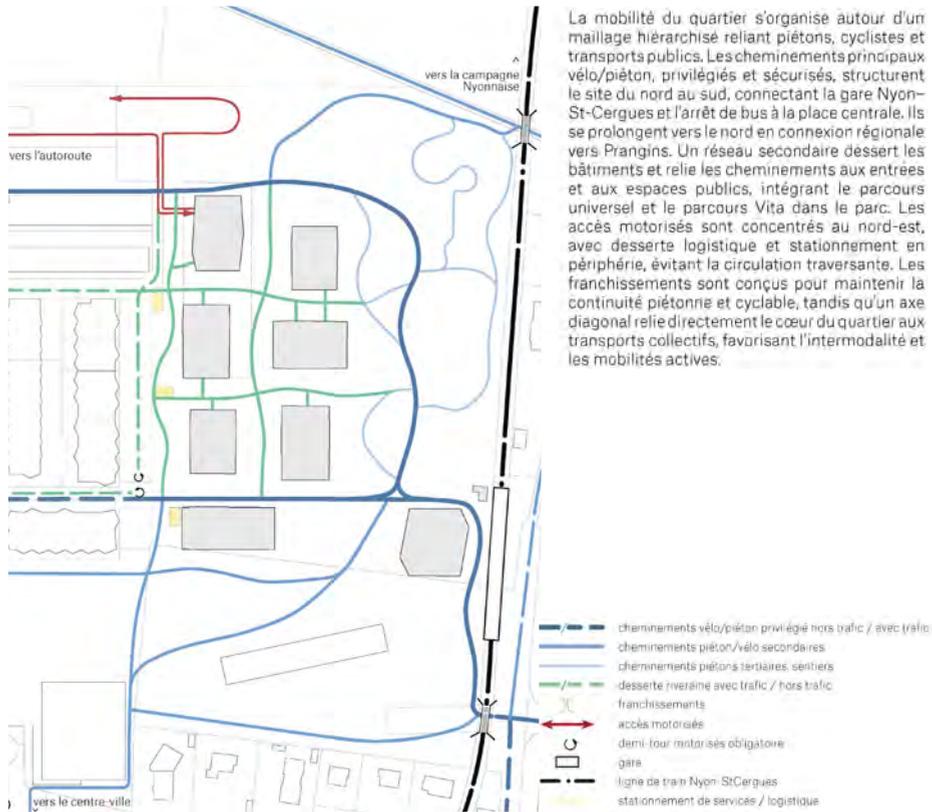


Règles urbaines

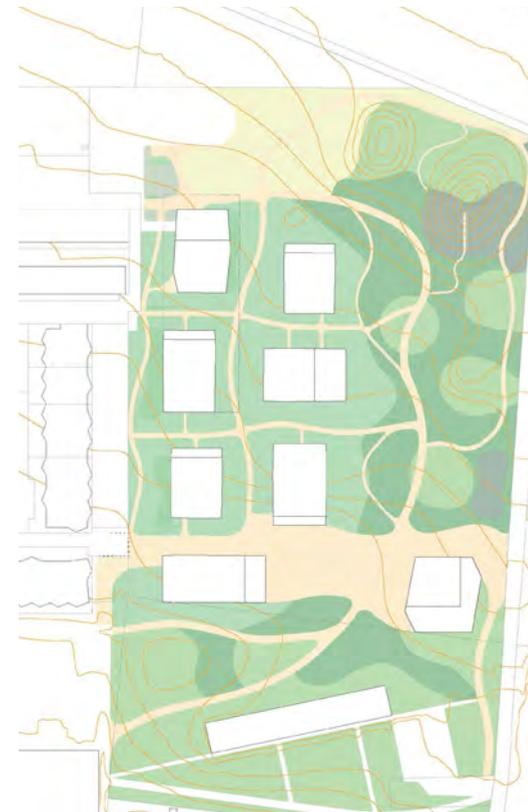
La gestion des eaux du quartier et du parc s'appuie sur la topographie existante et un réseau continu de collecte douce. Les toitures, végétalisées ou retenues, ralentissent l'écoulement et dirigent l'eau vers des descentes et jardins de pluie implantés en périphérie des bâtiments. Ces noues et bassins temporaires suivent les lignes du parc et des espaces publics, stockant et infiltrant l'eau sur place. Les excédents rejoignent un maillage de collecteurs ouverts qui relient les différentes zones et alimentent ponctuellement des réservoirs. L'ensemble forme un système visible et pédagogique, où chaque pluie alimente la vie du sol, la végétation et les usages de fraîcheur. Relié aux cheminements piétons et aux espaces verts, ce dispositif transforme l'eau en ressource active et structurante pour le quartier.



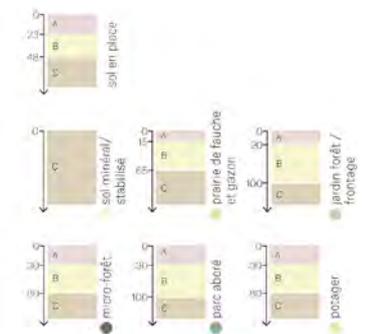
Gestion de l'eau



Mobilité



Gestion des terres



## LES PETITES PRAIRIES DE NYON

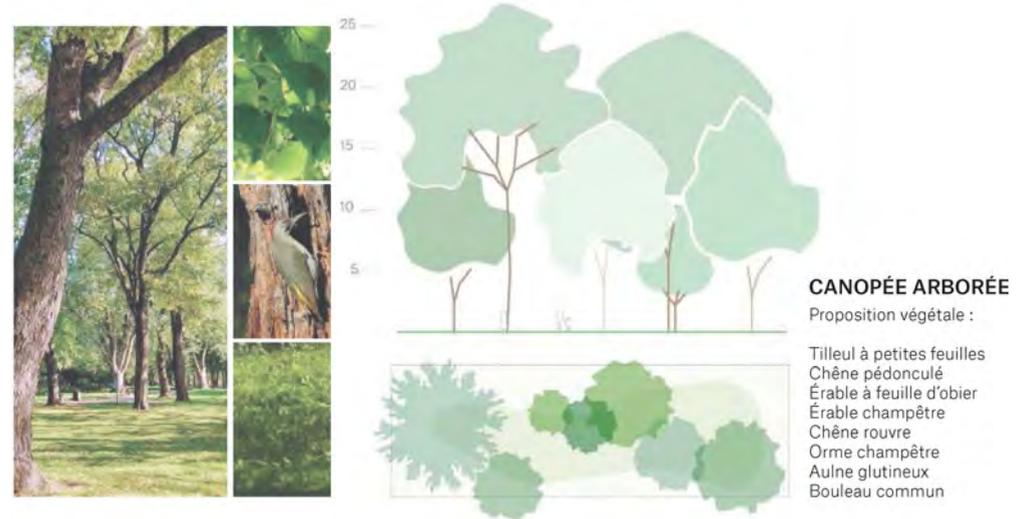


Mobilité

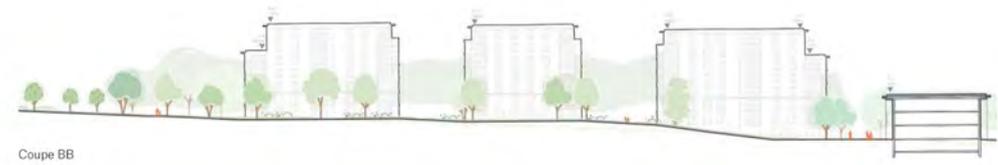
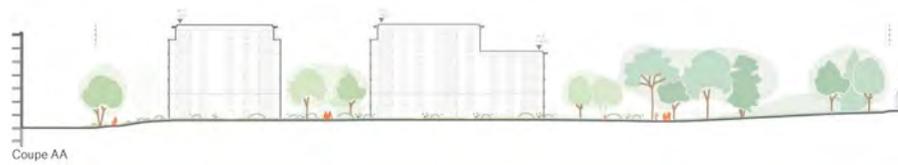
## Projet lauréat, 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix



Rythmique végétale



Canopée arborée



Profils bâti-parc



**MICRO-FORÊT**

Proposition végétale :

- Chêne pubescent
- Charme commun
- Peuplier tremble
- Pin sylvestre
- Charme houblon
- Alisier blanc
- Érable champêtre
- Sorbier aux oiseleurs
- Cornouiller
- Prunellier
- Menthe



**JARDIN FORÊT**

Proposition végétale :

- Pommier spartan
- Pomme 'Vaudoise'
- Prunier mirabelle
- Cornouiller mâle
- Merisier à grappes
- Framboisier
- Groseillier
- Noisetier
- Mélisse
- Romarin
- Fenouil

Micro-forêt

Jardin forêt



**2<sup>e</sup> RANG, 2<sup>e</sup> PRIX  
VICUS**

Comme sa devise le laisse sous-entendre, pour comprendre le projet VICUS, il faut remonter aux temps immémoriaux de la construction de nos villes et de nos villages, des temps où la sobriété n'était pas encore un concept mais une nécessité. Il s'agissait de construire densément pour épargner alentour des terres qui assuraient la subsistance et pour épargner main d'œuvre et matériaux en appuyant les maisons les unes contre les autres. Des temps où chaque bâtiment était conçu non seulement pour satisfaire les besoins de ses occupants mais aussi pour participer à un projet commun : celui de former des espaces qui appartiennent à toutes et tous, rues et places.

De ces fondamentaux oubliés, les auteurs du projet proposent une réinterprétation adaptée au contexte, aux conditions et aux besoins d'aujourd'hui. Pour ce faire, le site est divisé diagonalement en deux parts quasiment égales, l'une sera construite, l'autre libre de construction.

Les volumes bâtis concentrés le long de la ligne du Nyon-Saint-Cergue, forment une nouvelle urbanité dans laquelle on peut reconnaître des fragments de rues et de cours tout en assurant une grande perméabilité avec le parc que les constructions côtoient. Les activités, services et commerces sont installés en rez de chaussée, le long du chemin de fer et dans le prolongement du chemin Falconnier ; de même pour les équipements publics qui s'ouvrent sur le parc. La forte articulation des volumes permet d'offrir à la plupart des logements qui s'installent dans les étages des ouvertures sans vis-à-vis, orientées sur les espaces non bâtis pour éviter que la proximité ne soit synonyme de promiscuité.

Si les gabarits imposants proposés permettent de dégager le vaste espace de parc en trouvant appui sur la grande barre existant au sud, en résulte cependant une rupture d'échelle avec les petites maisons situées à l'est du périmètre.

A l'échelle de la ville, le nouvel espace ouvert occupe une position singulière à l'extrémité d'un axe qui relie une série de parcs existants jusqu'à celui du Bourg de Rive. S'instaure ainsi, entre les limites lacustre et agricole qui déterminent l'emprise de la ville un dialogue qui interroge autant le contexte territorial qu'historique. Ouvert sur le paysage lémanique ou se retournant sur le paysage jurassien, l'un est d'une conception où la nature est domestiquée, voire corsetée, l'autre, hospitalier à la biodiversité, fait la part belle aux fleurs des champs, aux prairies fauchées, aux haies nourricières et aux arbres fruitiers. Alors que l'un fait recours à un arrosage abondant pour suppléer aux périodes de sécheresse, l'autre prend en compte les conditions climatiques d'aujourd'hui.

L'arborisation occupe densément les franges du parc et se prolonge entre les volumes bâtis. Le centre reste, lui, libre ; un vide qui nous rappelle qu'avant d'être au cœur du quartier il était terre nourricière et que demain peut-être il pourrait le redevenir. Selon les auteurs du projet, un parc du XXI<sup>ème</sup> siècle peut être aménagé pour répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain tout en accueillant la biodiversité.

Le projet préserve 86% de pleine terre, ce qui est salué, sans toutefois proposer une stratégie concrète de revalorisation agronomique des matériaux terreux, malgré le maintien d'une grande part de la terre arable actuelle. La gestion des eaux pluviales se traduit par une mise en relation habile entre des systèmes de noues, d'arbres de pluie, de bassins et de fosses à impluvium. En contraste, le jury s'étonne de la proposition d'un grand parking totalement enterré sous et entre les bâtiments et de l'absence de revalorisation des déblais sur site, ce qui pénalise le bilan environnemental de l'opération.

Les conditions de mobilités actives sont bonnes mais l'accès pour les véhicules motorisés, rejeté au sud-est de la parcelle, n'est pas acceptable. Il nécessite la réalisation très improbable d'un passage à niveau et oblige tous les véhicules arrivant de la sortie de l'autoroute de Nyon à faire un détour peu souhaitable. La rue intérieure est très marquée par le stationnement et la desserte longeant la voie ferrée par les livraisons. Si le bâti pourrait bénéficier d'une hypothétique halte ferroviaire à proximité, il se trouve éloigné de l'arrêt de bus.

En conclusion, si le jury salue la force et le courage du projet VICUS de se poser en critique radicale de l'urbanisme tel qu'il a été pensé au cours des 60 dernières années, il considère que, par ses défauts évoqués, il ne permet pas de convaincre suffisamment pour s'engager sur un chemin qui pourrait être hasardeux.

## VICUS

2<sup>e</sup> Rang, 2<sup>e</sup> prix



Plan de situation

### architecte

Liengme Mechkat  
architectes sàrl  
1227 Carouge

### collaborateurs

Daniela Liengme  
Patricia Velilla  
Albane Vassault  
Léonardo Grogg  
Chloé Dierckx

### environnement

L'Atelier d'Ecologie Urbaine  
70230 Vy-lès-Filain

### collaborateurs

Nelly Duranton

### architecte paysagiste

Pascal Heyraud Sàrl  
2000 Neuchâtel

### collaborateurs

Laura Primiceri  
Enrica Pastore  
Ariane Delemer  
Emilien Aubert  
Martine Inghilleri  
Adélie Aeberhard  
Pascal Heyraud

### mobilité

RGR  
1003 Lausanne

### collaborateurs

Mickael Zimmermann  
Yannick Allegra



Maquette



Coupe aa' «parallèle»



La pleine terre

couverture actuelle	100 %
couverture projet	75 %



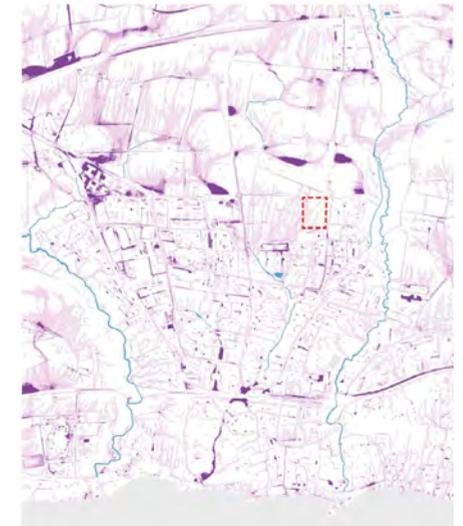
La végétation

couverture actuelle	80 à 100 %
couverture projet	80 à 100 %



La biodiversité

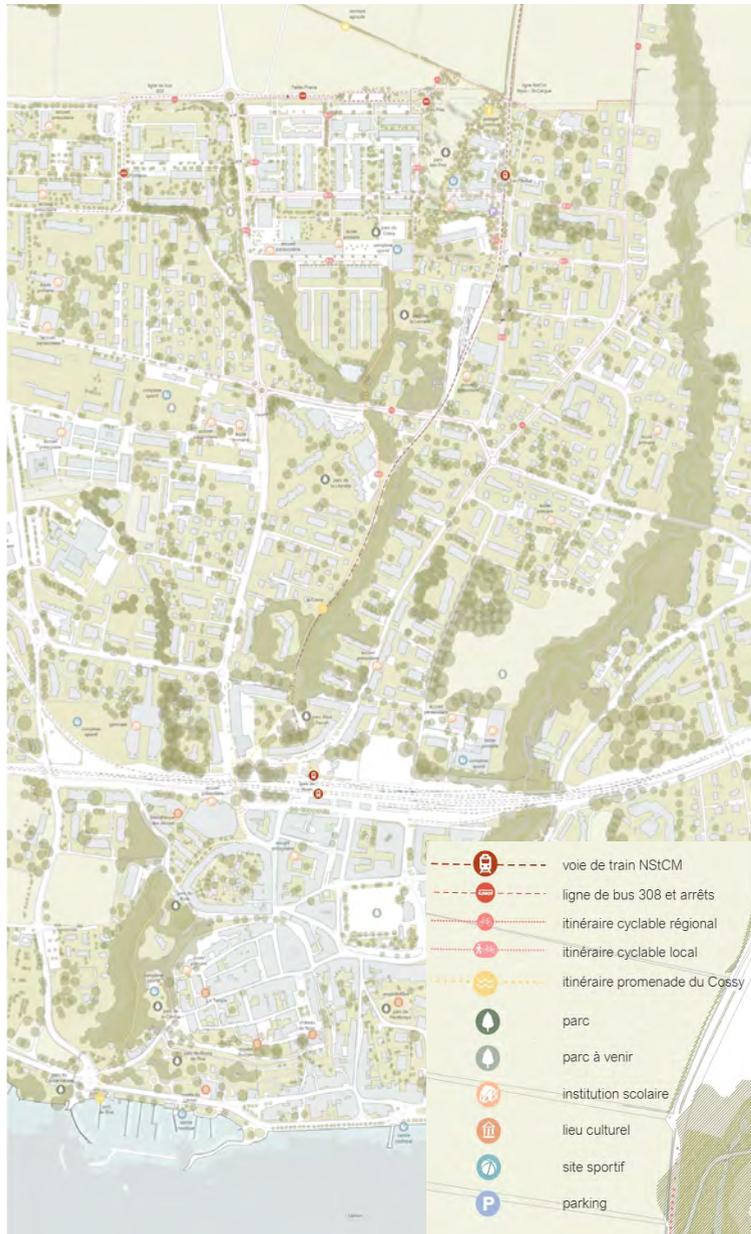
couverture actuelle	75 %
couverture projet	65 %



L'eau de pluie

mouilles actuelles	0 m <sup>2</sup>
mouilles projet	2'350 m <sup>2</sup>

## VICUS



La mobilité

Le postulat adopté pour ce projet met en avant et privilégie les modes de transport publics ainsi que la mobilité douce à travers les connexions piétonnes et cyclables traversant le parc et le quartier.

La ligne de bus 803 dessert le quartier par le nord-ouest et la ligne de train NSTCM à l'est. Les modes actifs et doux structurent la mobilité du quartier.

L'accès au quartier automobile (TIM, livraisons et SIS) se situe au sud-est du périmètre. Il est relié à l'Avenue des Eules, voie principale de 2ème classe, à travers le chemin de Bourgogne. Ce dernier dessert déjà le quartier des villas à l'est et la barre résidentielle au sud par un passage à niveau.

Le projet propose la création d'un passage à niveau en lien avec le déplacement de l'arrêt de train Les Plantaz. Il permet une circulation piétonne fluide et accessible des deux côtés de la voie.

Le positionnement des stationnements et des zones de livraisons participe efficacement à la recherche global d'économie de moyen et de préservation du sol ; un accès à niveau et deux chaussées uniquement en surface ainsi qu'en sous-sol des volumes bâtis.

Le fonctionnement du parking sous-terrain intègre un principe de réversibilité des usages explicité dans « Les principes de l'habitabilité ».

La mobilité douce traversant le quartier intègre les liaisons cyclables du réseau local et régional du site.

Le projet se raccorde au nord, à travers la boucle de rebroussement du bus, à l'axe régionale passant par le chemin de Bourgogne, et connectant la bande cyclable de la Route Cantonale à l'est à celle de la Route de Signy à l'ouest.

Le projet prévoit également un raccordement à l'Avenue des Eules à travers l'axe de mobilité douce traversant le quartier du nord au sud en parallèle de la voie ferrée, ainsi qu'à travers la promenade longeant le Cossy, reliant ainsi le quartier au centre de Nyon et au lac.

## 2° Rang, 2° prix



La charpente paysagère



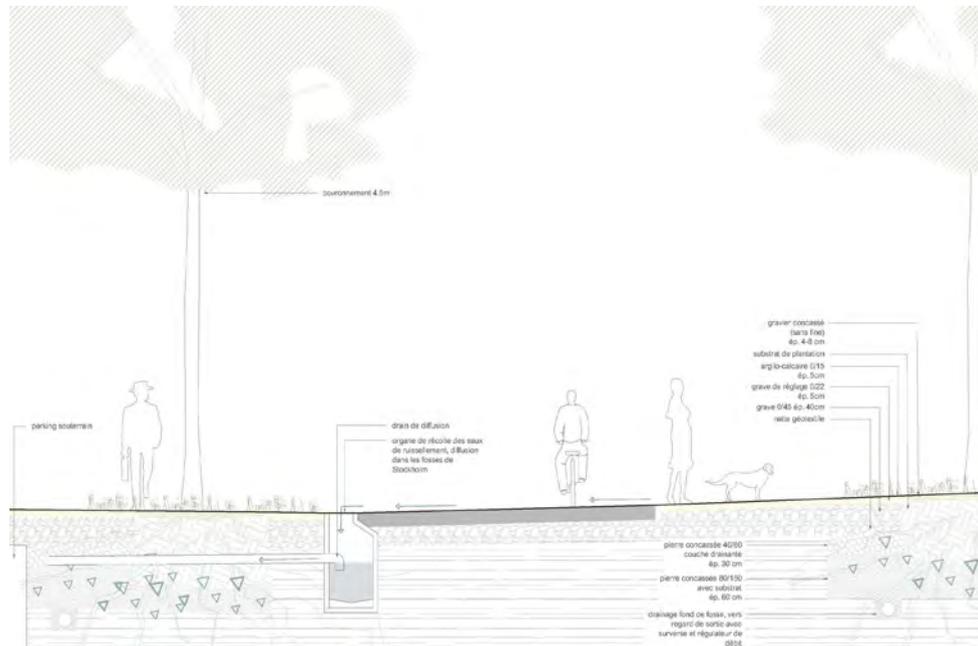
Le rythme des ouvertures et l'échelle des quartiers



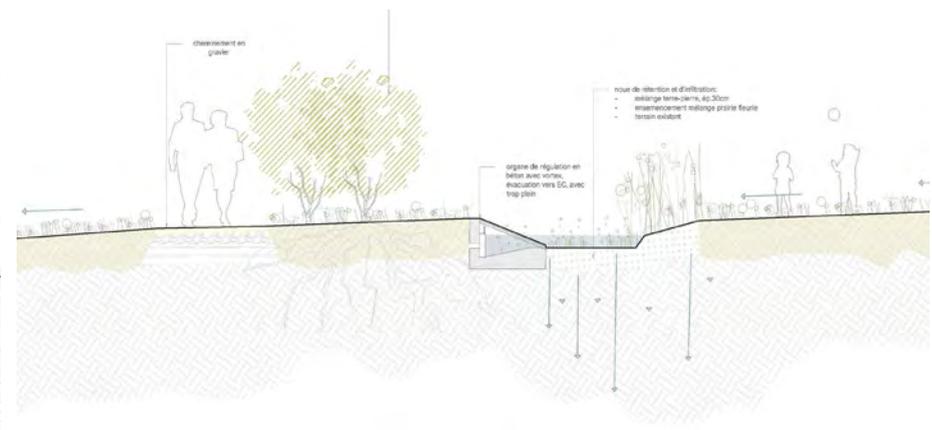
Le ruissellement et les mouilles temporaires



Coupe perpendiculaire



Les fosses de stockholm



Les noues



- arbres fruitiers :  
Pommier - Poirier - Cerisier
- ✦ haie nourricière :  
Fraise - Groseiller rouge - Cassis - Framboisier - Casseiller
- ▬ haie arbustive :  
Amélanchier ovalis - Aronia melanocarpa - Cornus sanguinea -  
Salix rosmarinifolia - Corylus avellana - Ligustrum vulgare - Salix cinerea -  
Crataegus monogyna

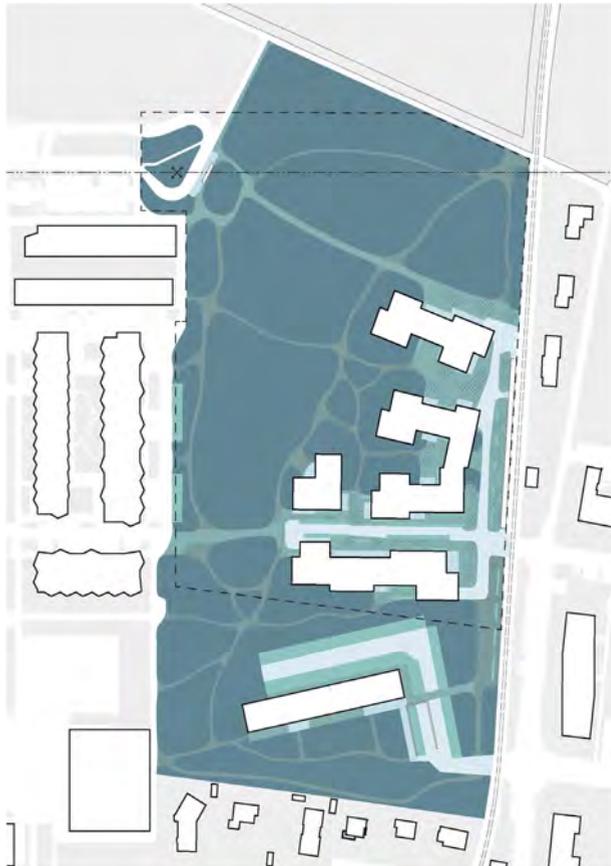
- arbres de grand taille :  
Gleditsia tricanthos Inermis - Quercus petraea -  
Populus tremula
- arbres de moyenne taille :  
Alnus incana - Alnus glutinosa - Prunus avlum
- arbres de petite taille :  
Sorbus aria - Acer campestre - Mespilus germanica -  
Salix alba sericea - Sorbus aucuparia

- jachère et prairie fleurie
- mélange de sous bois
- pré - prairie fleurie
- jardin - gazon fleuri
- potager collectif - engrais vert
- espace humide éphémère

Les nourricières

Les arbres

Les surfaces vertes



- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| légèrement poreux            | perméable         |
| macro-rugeux gravionné clair | gravier stabilisé |
| dalles joints sablés         | gravier enherbé   |
|                              | chaille           |
|                              | prés              |

La perméabilité



- |                                |                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------|
|                                | passages couverts - neutre            |
|                                | hauteur de feu haute - neutre         |
|                                | hauteur de feu moyenne - chaud        |
|                                | hauteur de feu piéton - chaud         |
| sous détecteurs dès crépuscule |                                       |
|                                | 50% en veille - signaux sécurité 100% |
|                                | 25% en veille                         |
|                                | 0% en veille                          |

Le quartier de nuit

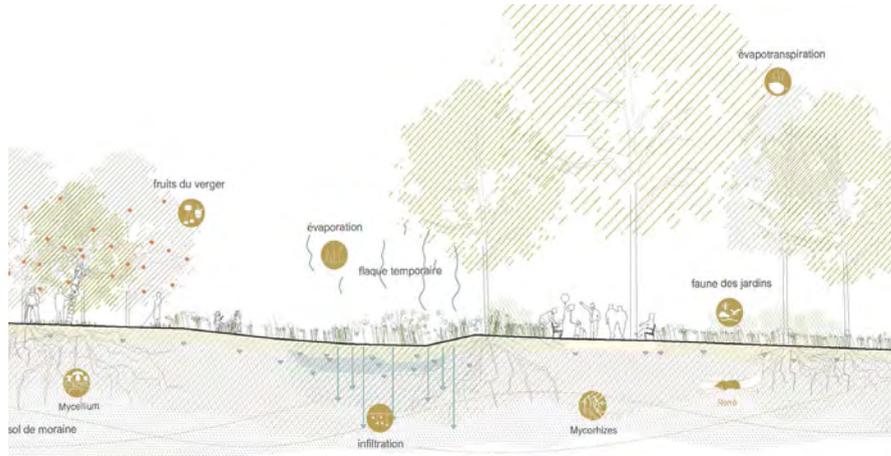
Le projet d'éclairage commence par la conservation de vastes surfaces exemptes de lumières dans le parc et à proximité des structures végétales, haies vives et espaces arborés. C'est ensuite n'éclairer que dans les situations où cela est nécessaire pour la sécurité.

Le principe d'éclairage développé s'inscrit dans la recherche de sobriété du projet en limitant les équipements et, par-là, l'éclairage du quartier. L'ensemble du matériel sera équipé de minuteries et de détecteurs de mouvement.

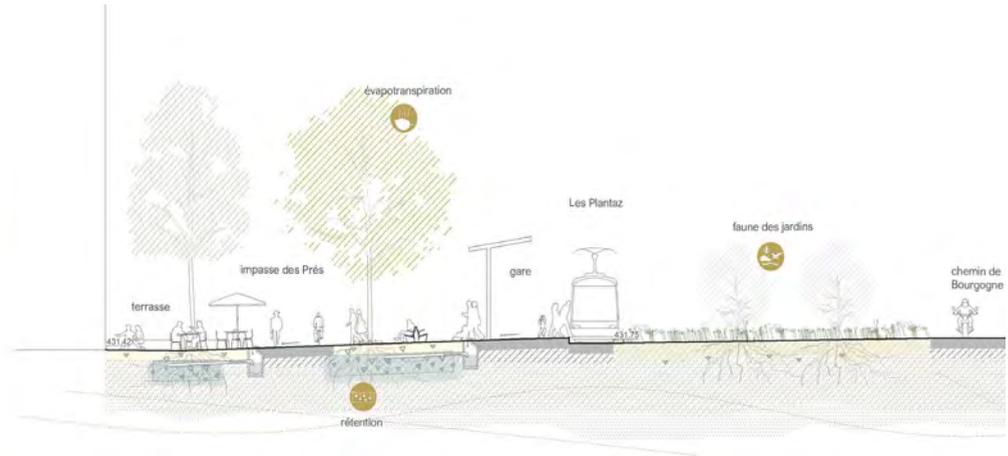
Entre 21h00 et 6h00 du matin, l'intensité lumineuse sera diminuée d'environ 80%, voire peut-être, et en fonction des futures habitantes et habitants complètement éteinte à l'exception des passages à niveau.

De manière générale, des éclairages de faible intensité lumineuse seront privilégiés en évitant la lumière blanche et toute la lumière sera dirigée vers le bas.





La concrétisation d'une sobriété - coupe cc'



La concrétisation d'une sobriété - coupe dd'



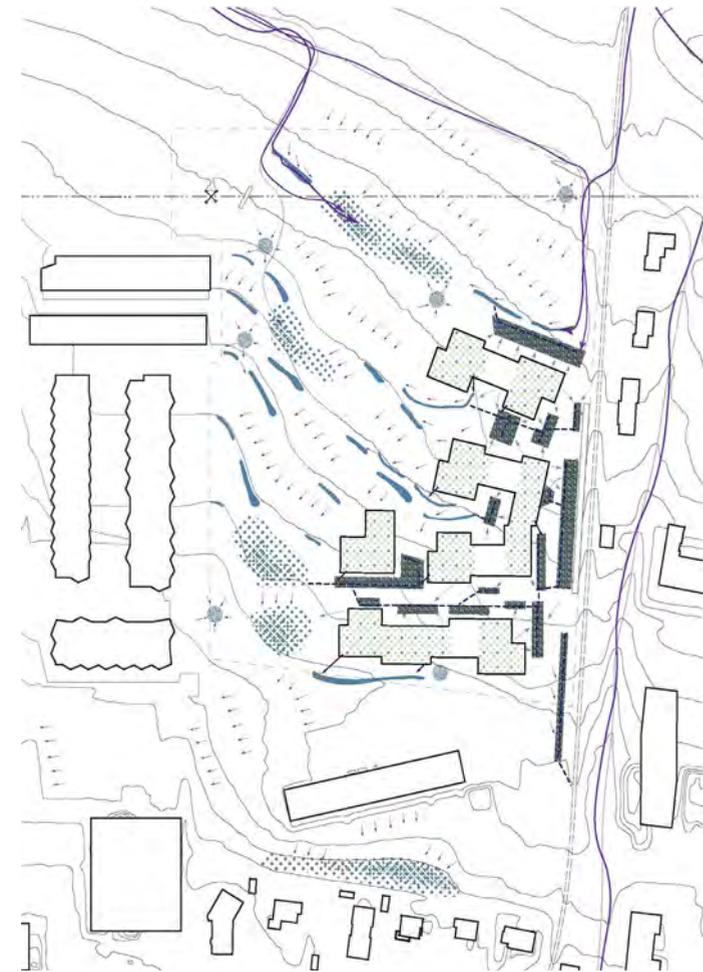
Plan



Plan

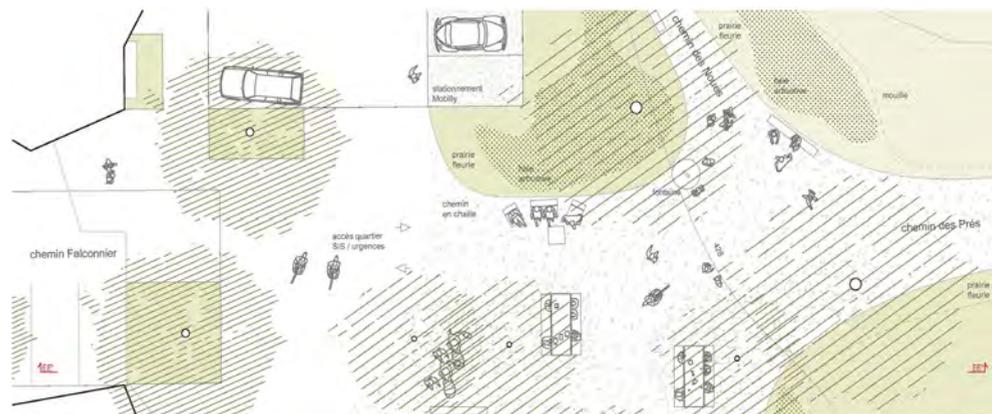


La concrétisation d'une sobriété - coupe cc'



- bassin
- fosse de Stockholm
- arbre à pluie
- eaux de ruissellement
- noüe
- rétenion en toiture

La gestion des eaux



Plan



en cours de construction étape 1

- le parc
  - les chemins principaux
  - les arbres
  - les chemins provisoires
  - le premier parking souterrain et le quai du tram
  - la fabrique de réemploi
  - l'arrêt du bus «Les Prés» et l'arrêt du tram «Les plantaz»
- réalisés**
- le terrassement

en cours de construction étape 2

- les espaces végétalisés
  - les chemins secondaires
  - les placettes et les accès aux bâtiments
  - les arbres
  - les chemins provisoires
  - les bâtiments D, C et B et leur sous-sol
- réalisés**
- le parc
  - les chemins principaux
  - les arbres

en cours de construction étape 3

- les espaces végétalisés restants
  - les chemins secondaires restants
  - les placettes et les accès au bâtiment restant
  - les arbres
  - les chemins provisoires
  - le bâtiment A et son sous-sol
  - le potager collectif
- réalisés**
- les espaces végétalisés
  - les chemins secondaires
  - les placettes et les accès aux bâtiments
  - les arbres

en cours de construction étape 4

- le bâtiment autonome
- réalisés**
- les espaces végétalisés restants
  - les chemins secondaires restants
  - les placettes et les accès aux bâtiments restants
  - les arbres
  - le potager collectif

Le parc

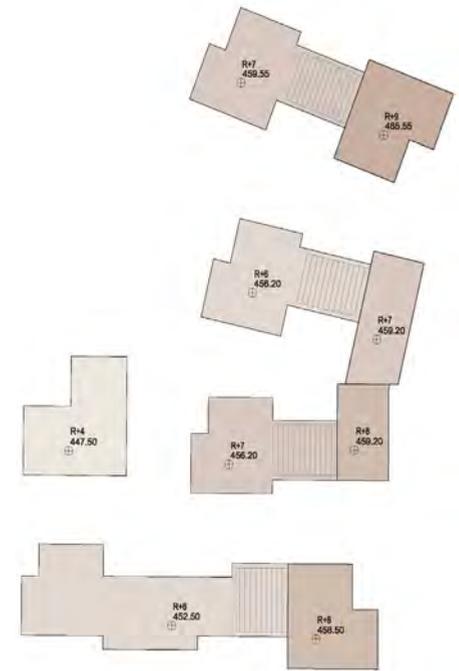
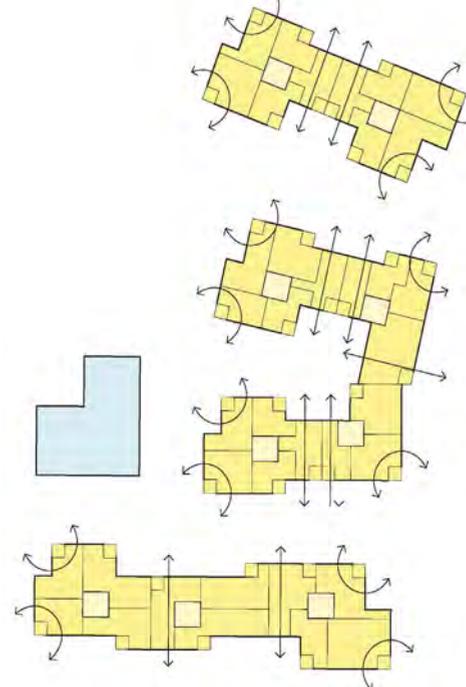
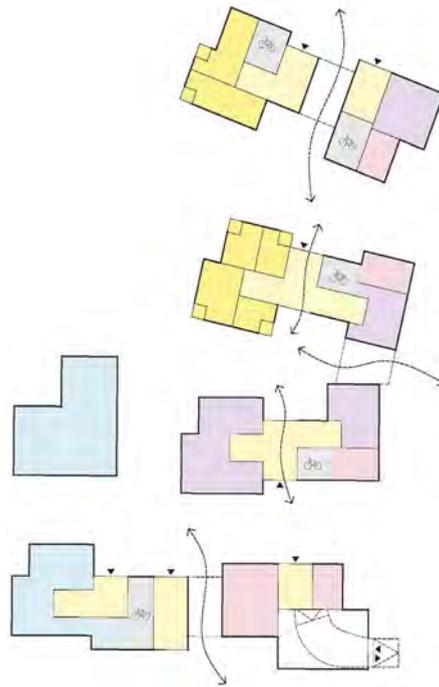
Les habitants

Le quartier

La maison de quartier

VICUS

2<sup>e</sup> Rang, 2<sup>e</sup> prix



- circulation verticale
- circulation véhicules
- stationnement

- équipement public
- artisanat
- commerce / service
- stationnement
- appartements
- logements (circulation, buanderies, poussettes, salles communes)

- équipement public
- appartements
- logements (circulation, buander poussettes, salles cc)

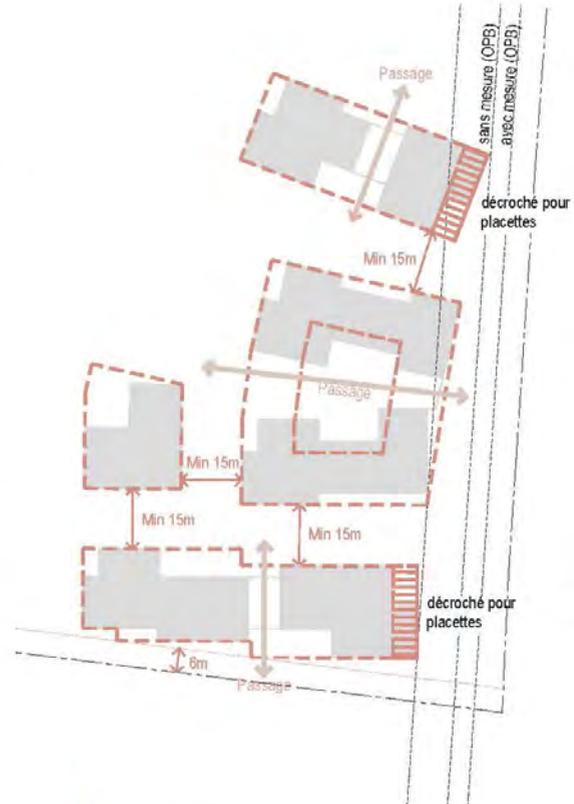
- R+4
- R+6
- R+7
- R+8
- R+9
- terrasse accessible

Plan du sous-sol

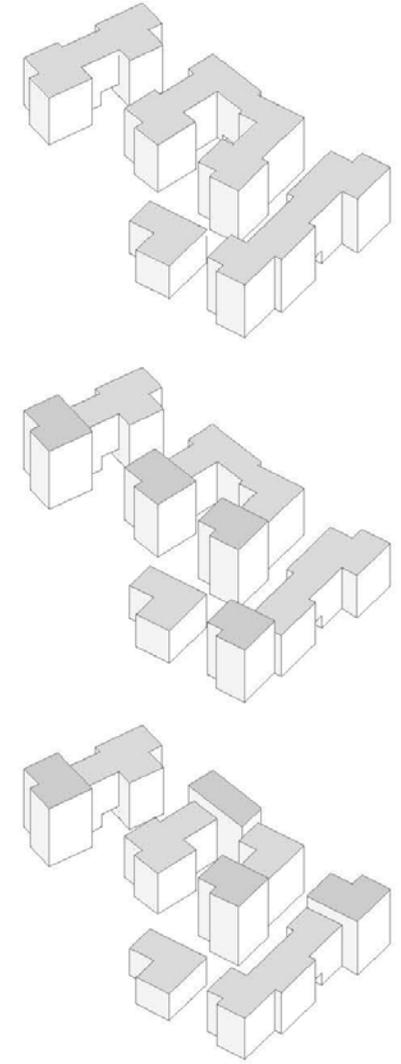
Plan du rez-de-chaussée

Plan d'étage type

Plan de toitures

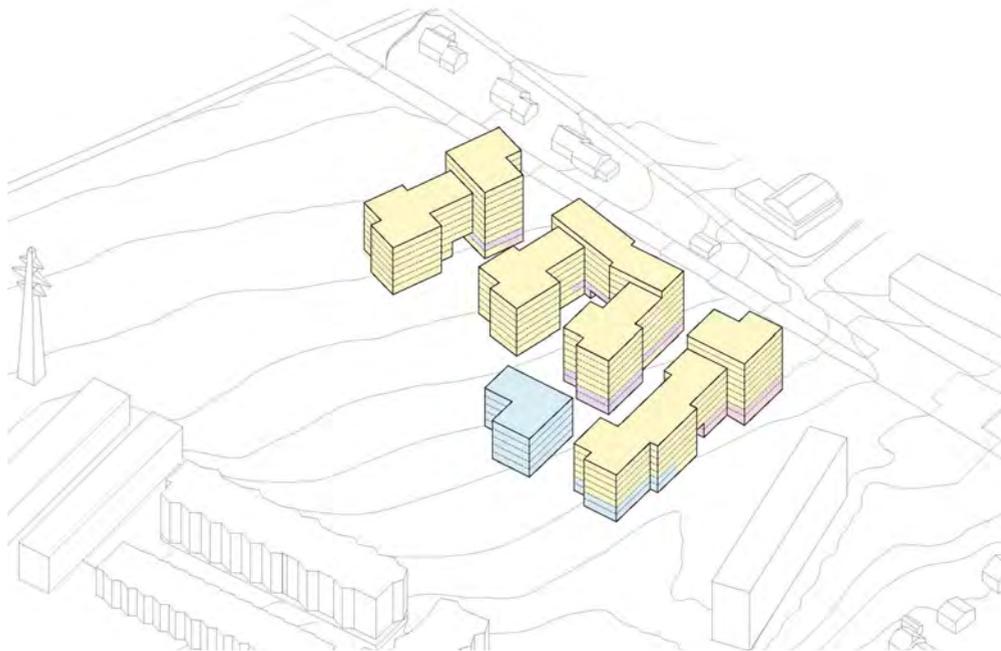


-  vues
-  rez actifs
-  zone d'implantation
-  distance minimale
-  passage



Principes d'implantation

Une volumétrie dynamique



- logement
- activité secondaire
- activité commerciale / services
- stationnement
- caves et technique
- stockage / ateliers pour les activités

Volume et affectation en lien avec le contexte



La coupe programmatique



**3<sup>e</sup> RANG, 3<sup>e</sup> PRIX  
PARC DU JURA**

Le jury salue la grande qualité paysagère et urbanistique du projet Parc du Jura avec son parti clair d'affirmer un grand parc aux sous entités de qualités et usages distincts, articulé en quinconce avec deux pièces urbaines disposant d'une large marge de composition.

Le parc s'inscrit à l'échelle territoriale dans une logique de boucle verte écologique renforçant l'armature paysagère de Nyon. Par sa dimension englobante d'un seul tenant, même s'il présente trois à quatre sous entités, il s'adresse plus largement tant au voisinage qu'à toute la population de Nyon. Il peut ainsi devenir un lieu de destination attractif et ouvert sur la campagne et le Jura.

La partie « zone active », accueillant le futur équipement public, réagit au front construit existant à l'ouest et permet d'articuler la suite du développement par cet espace public qui cherche à relier les pièces urbaines. Le traitement de la lisière est, comme lieu écologique, refuge et ressource, crée une transition intéressante avec la zone villa et une échappée vers le Jura, mis en scène depuis une petite colline. La nuance des usages des différentes zones est traitée avec finesse.

Le jury apprécie les enchaînements de ces entités de parc, qui dynamisent la relation Jura-Léman caractérisant la région. Il regrette néanmoins le pincement trop prononcé entre les pièces urbaines et l'emprise de la colline qui altèrent la fluidité spatiale qu'on aimerait trouver. La connexion avec le parc du Reposoir est peu développée, sans en exploiter la situation particulière et avec des cheminements discontinus. Enfin, le jury n'est pas convaincu par l'implantation de l'équipement public, craignant que sa dimension, ses accès et ses dégagements impactent fortement la qualité et la fluidité du parc.

La qualité environnementale des espaces extérieurs est élevée, avec une bonne diversité des essences et une synergie entre la gestion des eaux et la végétation. Le concept est adapté aux objectifs d'adaptation au changement climatique. Le principe de maximiser la pleine terre en préservant les sols existants est très développé et le plan de gestion des matériaux terreux est cohérent. On peut souligner la qualité des schémas décrivant les différents mouvements de matériaux au regard des étapes travaux ainsi qu'une belle analyse des données pédologiques existantes. Le jury salue également l'effort d'analyse de la perméabilité du sous-sol pour estimer le potentiel d'infiltration ainsi que la logique de spatialisation des différents dispositifs de gestion des eaux à ciel ouvert qui offrent une vraie cohérence au projet.

La qualité des deux îlots Lisière et Alpes est de définir un front clair sur le parc dont on imagine facilement l'activation par des commerces de proximité. La souplesse d'évolutivité des formes urbaines est appréciée, avec des règles urbaines claires. Il est en revanche plus difficile d'imaginer la dimension des volumes et leur rapport au contexte étant donné qu'aucun des scénarios n'a été illustré sur la maquette. L'îlot du Jura termine habilement la partie nord de Petite Prairie 2 mais ses logements ne respectent pas la distance requise à la ligne à HT.

Les accès TP et motorisés sont bien traités. Le traitement de fronts d'îlots sur la partie ouest du parc offre des conditions réalistes et qualitatives aux accès d'urgence ou de service. La localisation des surfaces artisanales au sud n'est toutefois pas judicieuse. Le regroupement du stationnement au nord-ouest est pertinent mais son implantation en sous-sol se démarque de l'attention portée à la pleine terre et au bilan carbone qui se lit dans l'ensemble du projet et la variante parking silo n'est pas démontrée et probablement incompatible avec l'OLEI.

## PARC DU JURA

3° rang, 3° prix



Plan de situation

### architecte urbaniste

MAGIZAN SA  
1003 Lausanne

### collaborateurs

Véronique Magi-Fazan  
Olivier Fazan  
Majed Bahri

### architecte paysagiste

MAP - Monnier Architecture  
du Paysage SA  
1005 Lausanne

### collaborateurs

Maxime Monnier  
Maria Helena Duarte  
Florian Rezzoug  
Méline Quque

### architecte urbaniste

Studio Alberto Figgucio SA  
1204 Genève

### collaborateurs

Alberto Figgucio  
Tony Chazaud

### environnement

Karakas & François Sàrl  
1010 Lausanne

### collaborateurs

Antoine Verburgh

### ingénieur civil

JMJ ingénieurs conseils Sàrl  
1006 Lausanne

### collaborateurs

Julian Achipiz

### mobilité

b-plan engineering Sàrl  
1185 Mont-sur-Rolle

### collaborateurs

Jean-Christophe Birchler



Maquette

PARC DU JURA

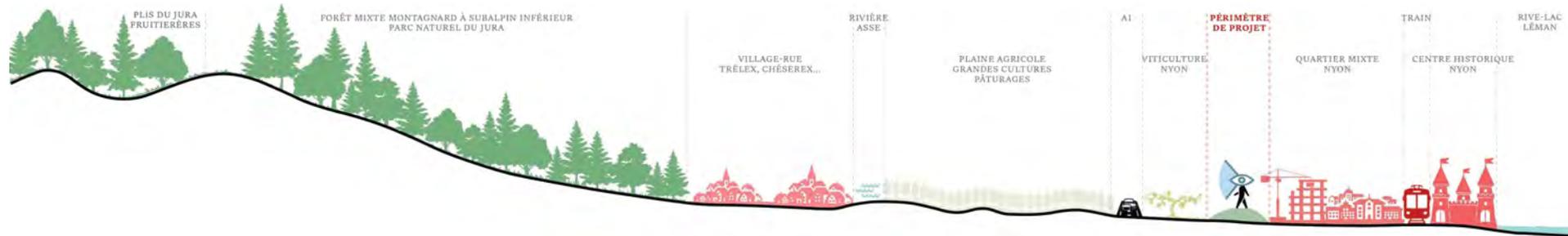


Schéma territorial – armature paysagère



Boucles vertes – lien social et écologique

## PARC DU JURA



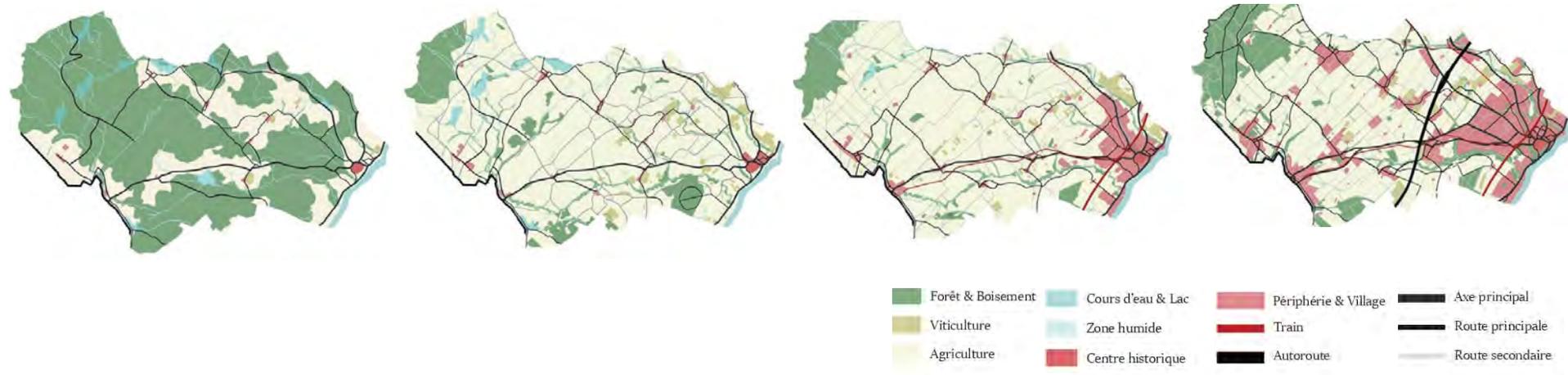
### Du lac au jura

Du miroir scintillant du Léman jusqu'aux crêtes boisées du Jura, Nyon s'inscrit dans un transect où chaque strate paysagère compose une partition singulière. Le lac, vaste horizon liquide, impulse la respiration du territoire et capte la lumière, modulant les couleurs de la ville au fil des heures et des saisons. Les rivières, comme des lignes de vie, relient ce bassin aux montagnes lointaines, traçant un fil d'eau qui fonde l'histoire et la morphologie urbaine.

En remontant depuis le port jusqu'aux premiers contreforts, se succède une séquence précise et lisible : les quais et leurs places publiques, l'entrelacs des rues du centre ancien, les vignes ourlées de murets, les grands champs ouverts aux vents, puis les vergers et les clairières qui annoncent la forêt. Ce continuum compose une grammaire spatiale où chaque élément est à la fois autonome et interdépendant, formant l'armature paysagère de Nyon.

Le Parc du Jura s'ancre dans cette logique : il est un fragment amplifié de ce transect, une condensation des horizons lointains dans l'épaisseur du quotidien. Sa colline emprunte les lignes du relief jurassien, son jardin communautaire prolonge l'esprit nourricier des terres agricoles, ses bosquets rappellent les lisières forestières où s'achève la montée. Ainsi, l'espace public devient un prisme où se recomposent les paysages sources du territoire.

Ce geste est plus qu'un hommage : il est une réécriture contemporaine d'une géographie héritée. Dans le Parc du Jura, le visiteur fait l'expérience condensée d'un voyage depuis les eaux calmes du lac jusqu'aux forêts du haut pays, dans un parcours qui mêle mémoire et projection, territoire et imaginaire, précision topographique et liberté poétique.



Préhistoire et antiquité structuration

XVII<sup>e</sup> siècle - domestication

XIX<sup>e</sup> siècle - industrialisation

XXI<sup>e</sup> siècle - densification

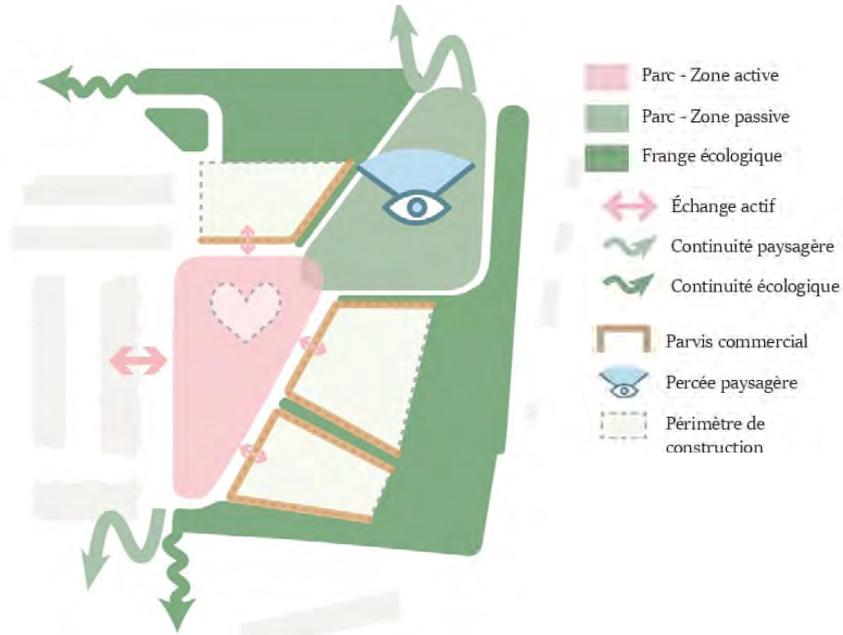


Scénario 1

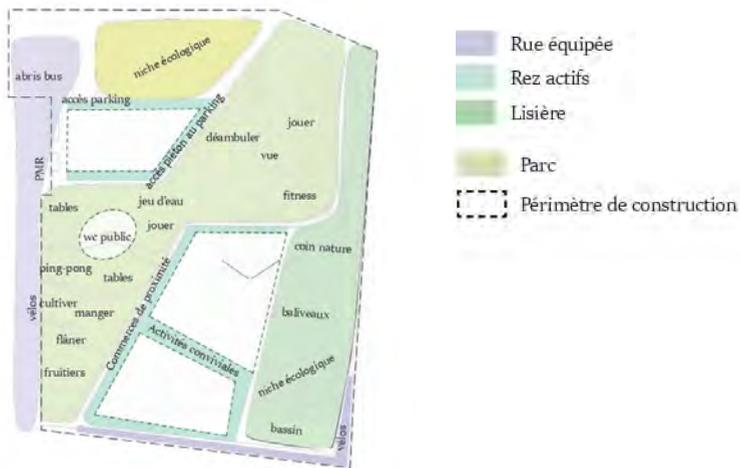


Scénario 2

## PARC DU JURA

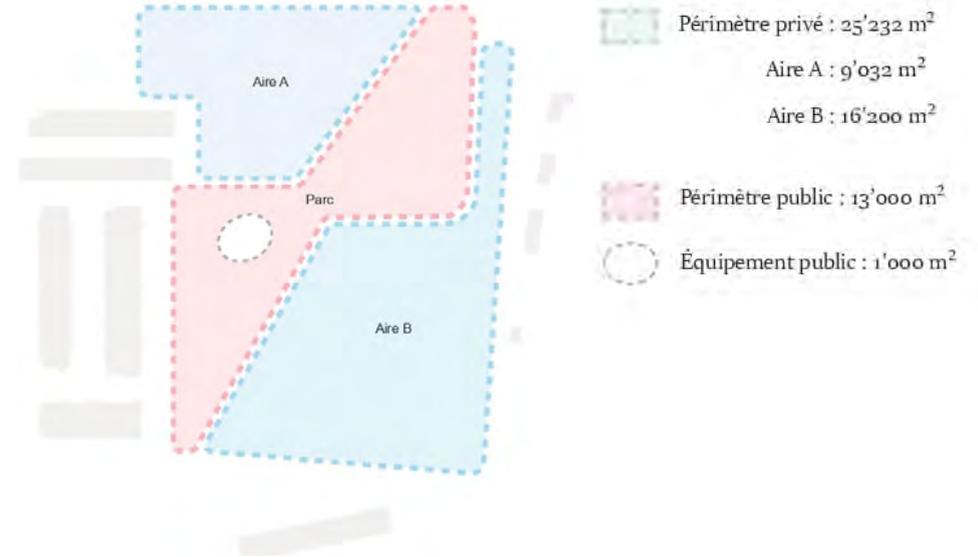


Les ambiances

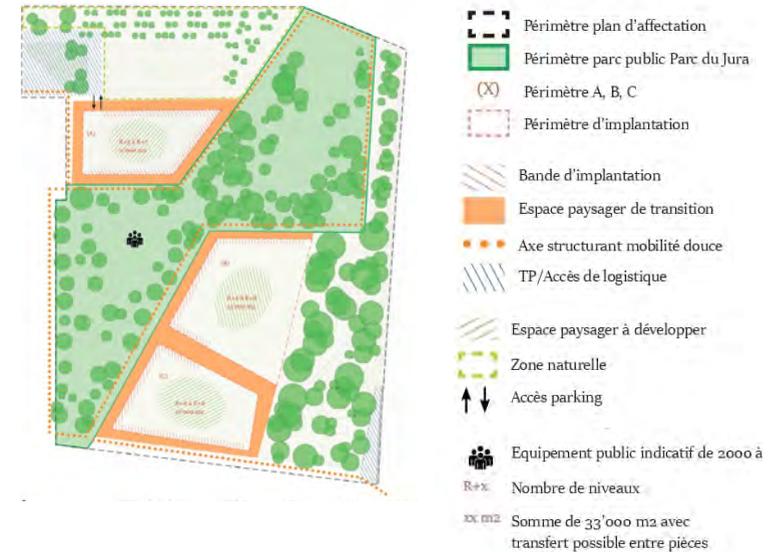


Les espaces

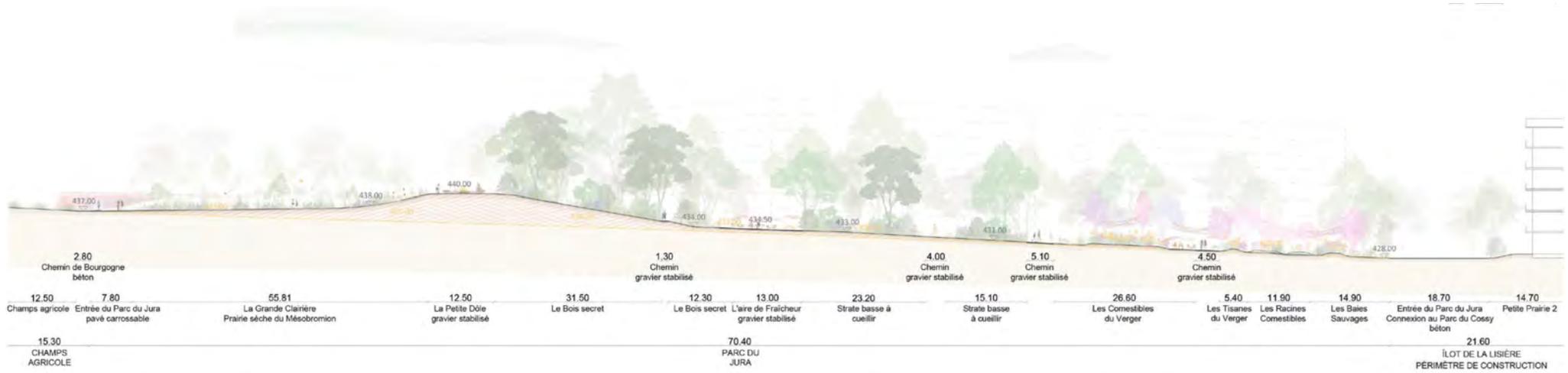
## 3<sup>e</sup> rang, 3<sup>e</sup> prix



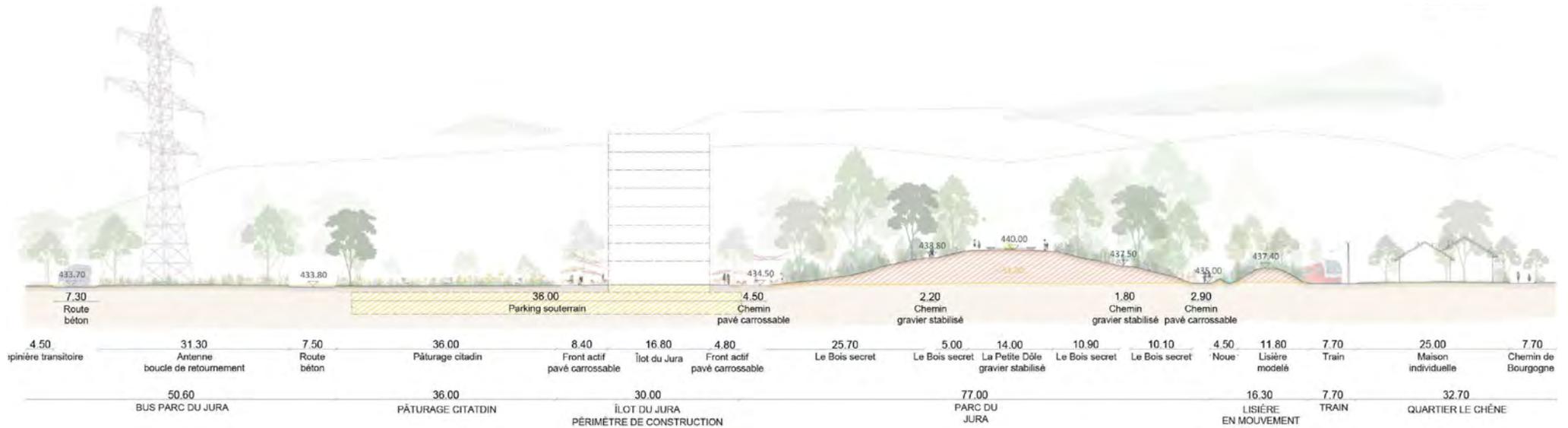
Les aires



Règles d'urbanisme



Coupe aa'



Coupe bb'

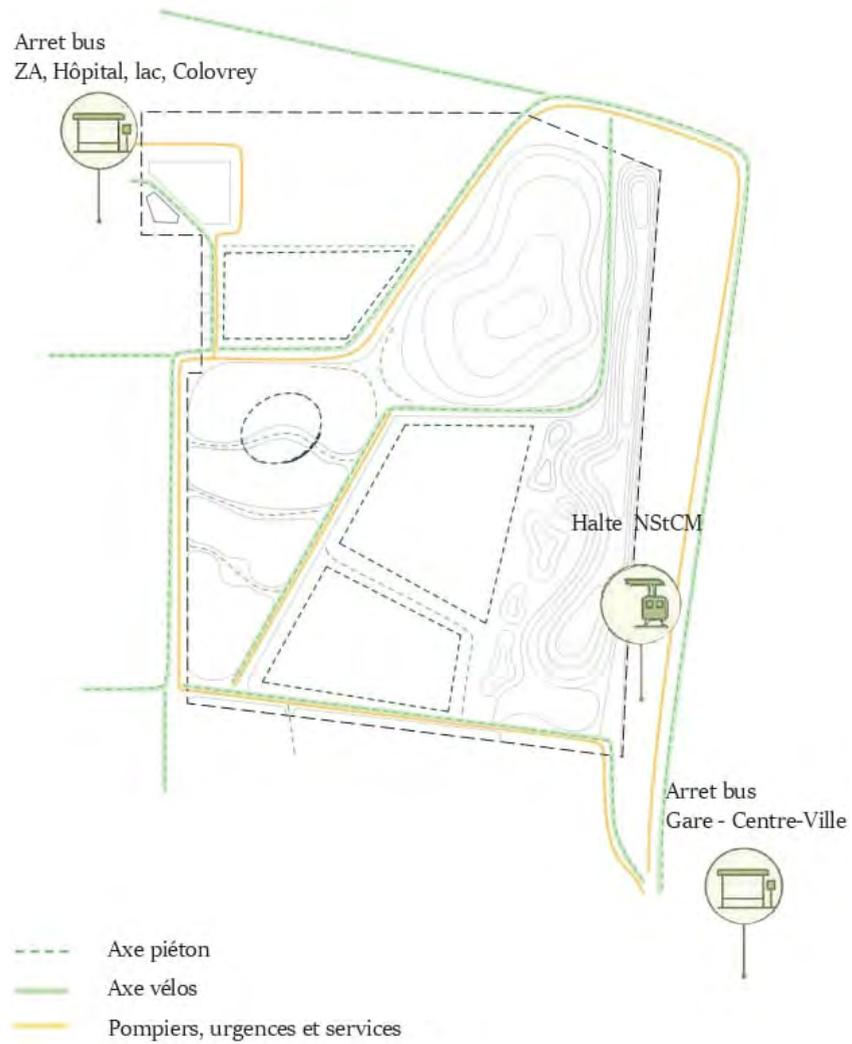


Affectations typologie 1

Affectations typologie 2

## PARC DU JURA

3° rang, 3° prix

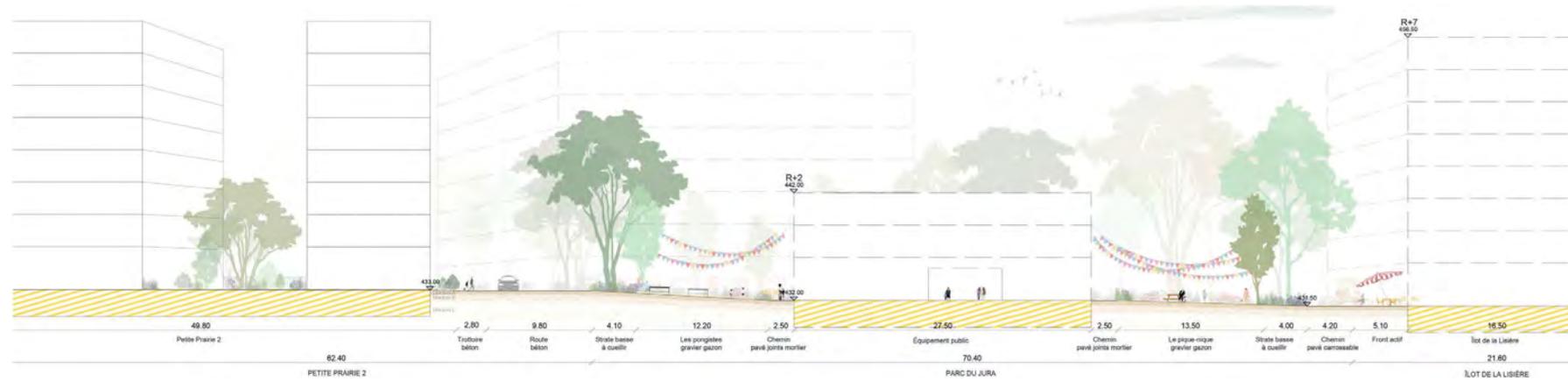


*La lisière*



*Le jardin communautaire*

*Mobilité*



Coupe dd'



Coupe ee'



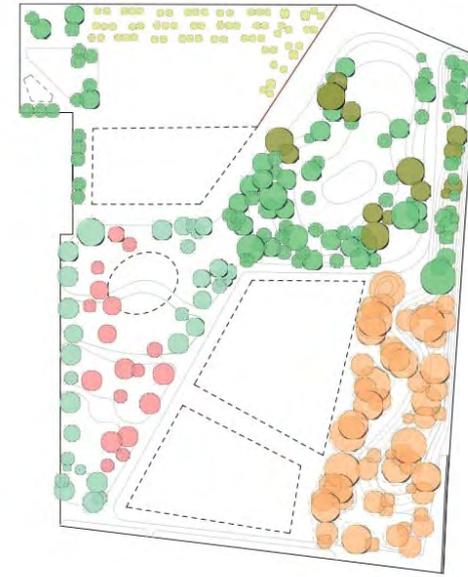
- Prairie mi-sèche de type mesobromion  
Plantes remarquables : amourette, brome, euphorbe ver-ruqueuse, plantain blanc, sainfoin, orchis pyramidal etc.
- Prairie aux ombellifères  
Plantes remarquables : carotte, carex, agrostide, bugle, lotier, fougères, fraises des bois, anémone, apiacées etc.
- Prairie des pionnières  
Plantes remarquables : chicorée sauvage, coquelicot, germandrée, achillée, œillet, fétuque, pâturin etc.
- Prairie humide  
Plantes remarquables : angélique, épilobe, centaurée, iris jaune, primevère, pimprenelle, véronique, molinie etc.

Strate herbacée



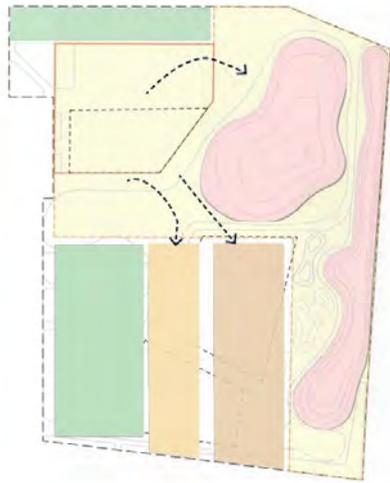
- Les ourlets à cueillir  
Plantes remarquables : cornouillers, grenadier, argousier, arbousier, aronia, saule, rhubarbe, molène, tanaisie etc.
- Les fourrés des oiseaux  
Plantes remarquables : cornouillers, amelanchier, au-bépine; bourdaine, fusain, rosier sauvage, sureau noir, néprun, viorne etc.

Strate arbustive et vivace



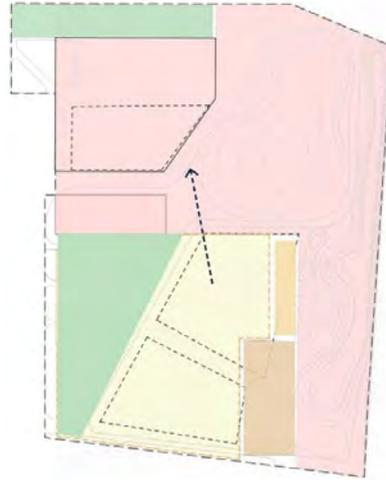
- Bosquets d'arbres repères: 32  
Érable champêtre, érable sycomore, chêne de Hongrie, chêne sessile, pin parasol, pin sylvestre, tilleul
- Le couvert des feuillus : 97  
Érable champêtre, érable sycomore, chêne de Hongrie, chêne sessile, orme champêtre, merisier, cerisier à grappe
- Les conifères en groupes: 15  
Épicéas, pin sylvestre
- Les comestibles du verger: 18  
Arbousier, amandier, figuier, noisetier, pistachier, sureau, fruitiers d'essences locales
- Baliveaux d'essences indigènes : 3'900m<sup>2</sup>
- Pépinière: 2'200m<sup>2</sup>

Strate arborée



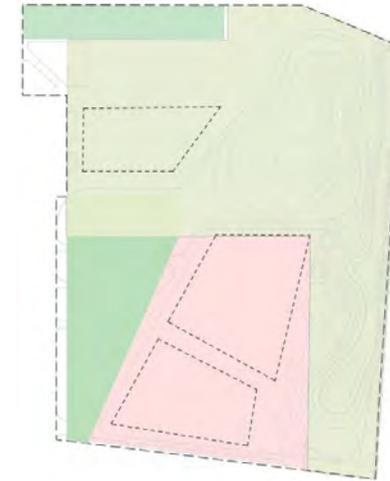
- Surface non touchée, pas découpée
- Emprise du sous-sol à excaver: env. 5'000 m<sup>3</sup>
- Remblais: zone à découper (horizons A et B)
- Déblais: mise en place de l'horizon C
- Stockage horizon B: env. 5'900 m<sup>3</sup>
- Stockage horizon A : env. 5'500 m<sup>3</sup>

Phase 1



- Surface non touchée, pas découpée
- Remblais: zone à découper (horizons A et B)
- Déblais: mise en place de l'horizon A et B stocké en phase 1
- Stockage horizon B: env. 2'700 m<sup>3</sup>
- Stockage horizon A : env. 2'000 m<sup>3</sup>

Phase 2



- Surface non touchée, pas découpée
- Derniers travaux de la zone Nord et lisière
- Déblais: mise en place de l'horizon A et B stocké en phase 2

Phase 3



Coupe cc'



Plan projet du parc



- Surface perméable : 22'325m<sup>2</sup>  
(80% hors zone à bâtir)
- Surface semi perméable: 1'650m<sup>2</sup>  
(80% hors zone à bâtir)
- Surface semi perméable à imperméable : 4'400m<sup>2</sup>  
14% (hors zone à bâtir)
- Surface perméable à semi perméable: 2'645m<sup>2</sup>  
8% (hors zone à bâtir)
- Surface destinée à bâtir : 8'300m<sup>2</sup>
- Bassin: 480m<sup>2</sup>
- Noue: 910 ml
- Rigoles / drains
- Sens d'écoulement d'eaux
- Réseaux existant
- Exutoire

Gestion d'eau et perméabilité du sol

**PARC DU JURA**

**3<sup>e</sup> rang, 3<sup>e</sup> prix**



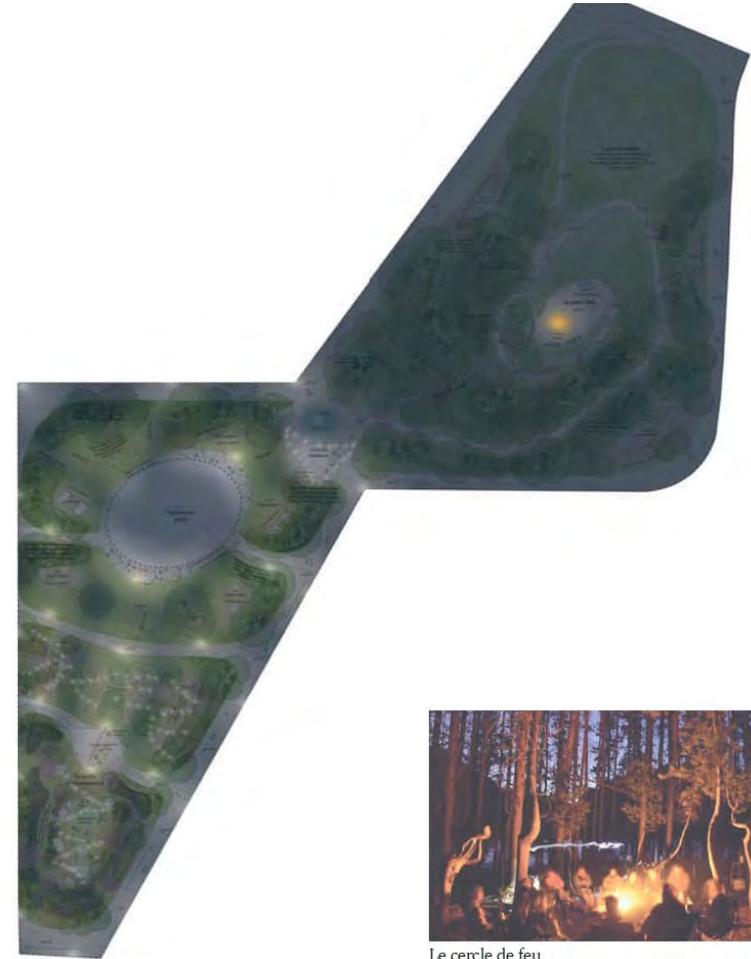
*Des thématiques à développer en démarche participative  
Proposition d'éclairage style guinguette et des espaces de fraîcheur à concevoir*



*Des thématiques à développer en démarche participative  
Proposition des jeux et équipements aux abords de la colline à concevoir*



*La petite dôle*



Le cercle de feu



Les guirlandes du jardin communautaire



Les veillées du parc

*Trame noire - un clair-obscur*

**4<sup>e</sup> RANG, 4<sup>e</sup> PRIX  
LA GRANDE PRAIRIE**

Le projet se distingue par une conception paysagère unitaire. L'ensemble de la parcelle est appréhendé comme un parc, tel un vaste tapis végétal sur lequel des immeubles en plot viennent se poser, évocation de la ville-jardin. Deux principes guident le parti général : une grande diagonale constitutive d'un parc égrenant diverses ambiances et appropriations, délimitée par des bâtiments distribués par des placettes situées en bordure du périmètre, créant ainsi un contraste cour – jardin intéressant.

La composition se déploie autour d'un ample espace vert central, clairière au sein d'un parc fortement arborisé, qui s'affiche comme pièce majeure d'une succession de dilatations progressives qui ponctuent le parcours entre le parc du Reposoir et l'espace agricole : une place d'entrée ludique et animée, une prairie multifonctionnelle, des potagers attenants, un jardin forêt débouchant sur des espaces cultivés pour aboutir à une placette flanquée d'un verger et offrant un dégagement sur la campagne et la silhouette du Jura. Ces séquences successives rythment le parc tout en affirmant leur autonomie vis-à-vis du bâti. Elles ménagent une transition subtile du plus minéral (place et placettes) au plus naturel ou cultivé (forêt, potagers, verger), contribuant conjointement à la biodiversité. La place des Graines, associée au sud à un équipement sportif, assure l'articulation avec le parc du Cossy et crée un lien fort avec le futur quartier. Cet espace public, pensé comme un élément structurant, renforce l'animation et assure la cohérence entre parc et tissu urbain. Le jury s'est toutefois interrogé sur le parti pris d'un parc relativement introverti et semblant s'adresser prioritairement au quartier plutôt qu'à toute la ville.

L'implantation des bâtiments, dessinant une figure en symétrie inversée, offre à la fois des orientations variées et une diversité morphologique. La compacité et l'épaisseur imposée aux immeubles limitent les typologies possibles de logement et génèrent des vides intérieurs contraignants. Bien que les volumes bâtis s'organisent en plots de gabarits variés, créant une alternance de pleins et de vides propices aux continuités visuelles et aux percées paysagères notamment vers le Jura, cette disposition engendre néanmoins un front relativement imposant en regard du quartier de villas voisin.

Les immeubles trouvent leur adresse sur des placettes situées en limite parcellaire. À l'ouest, la placette s'ouvre vers le quartier existant, favorisant un dialogue urbain. À l'est, elle adopte un caractère plus contenu, marquant la rupture imposée par la voie ferrée. Ces placettes animent les rez-de-chaussée des immeubles et participent à la vitalité du quartier. La programmation de ceux-ci, conçue pour favoriser l'intensité d'usage et la mixité des fonctions, constitue effectivement un atout.

Si l'animation se concentre principalement au niveau des placettes, le rapport au parc reste par contre ambigu, entre fronts résidentiels et activités pouvant déborder en terrasse. Par ailleurs, les conditions d'accès logistiques et les possibilités d'intégration d'activités artisanales ne sont pas abouties.

Une proposition claire d'étapage de la gestion des matériaux terreux offre un gage d'une belle anticipation pour intégrer la question du sol. La proposition de revalorisation agronomique des matériaux d'excavation est louable mais demeure une solution secondaire compte tenu des grandes quantités de matériaux terreux présents sur site. Une répartition des systèmes de gestion des eaux à ciel ouvert est proposée de manière à créer des surfaces d'écoulement et de rétention à l'échelle de la parcelle. Toutefois, la stratégie de gestion des eaux pluviales reste globalement sommaire.

Le projet propose une bonne lisibilité des diagonales piétonnes ainsi qu'un aménagement fonctionnel au nord-ouest pour le trafic motorisé. L'accessibilité motorisée aux bâtiments ouest semble pouvoir être assurée, mais nécessite d'utiliser les voiries du projet voisin, et la desserte des immeubles implantés à l'est n'est pas énoncée.

## LA GRANDE PRAIRIE

4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix



Plan de situation

**architecte**  
NYX Architectes GmBH  
8004 Zürich

**collaborateurs**  
Nathanaël Chollet  
Yann Gramegna  
Dilara Ciftci

**architecte paysagiste**  
DUO Architectes paysagistes  
/ Landschaftsarchitekten Sarl  
1003 Lausanne

**collaborateurs**  
Aurélie Barral  
Rémi Douce

**environnement**  
Ecoservices SA  
1227 Carouge

**collaborateurs**  
Valérie Bernard  
Gaétan Maechler

**mobilité**  
Viatron SA  
1007 Lausanne

**collaborateurs**  
Guillaume Privat  
David Moy de Vitry



Maquette



Plan d'insertion paysagère

# LA GRANDE PRAIRIE



Territoire



Concept urbanistique



Forme urbaine

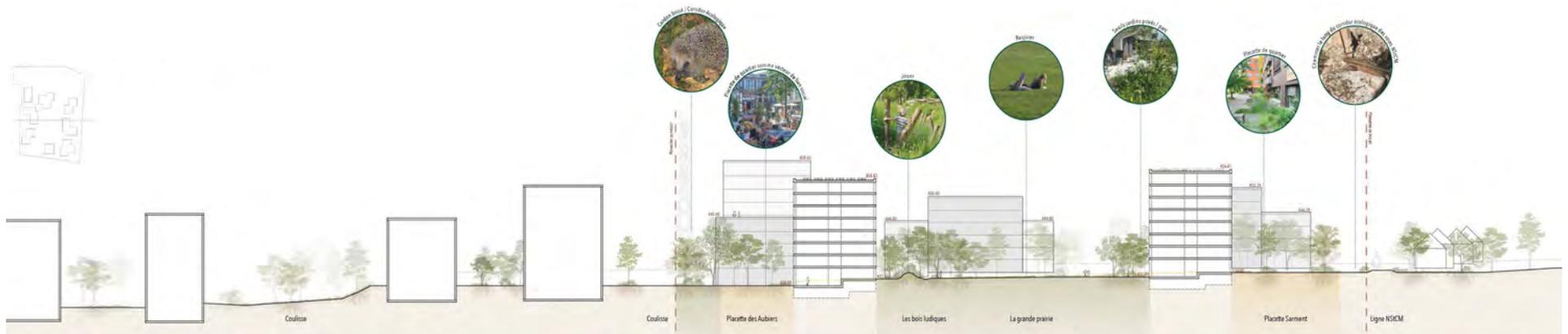


De la ville à la campagne par le parc de la Grande Prairie

## 4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix



Programmation



Coupe AA' des placettes habitées, un coeur de parc vivant

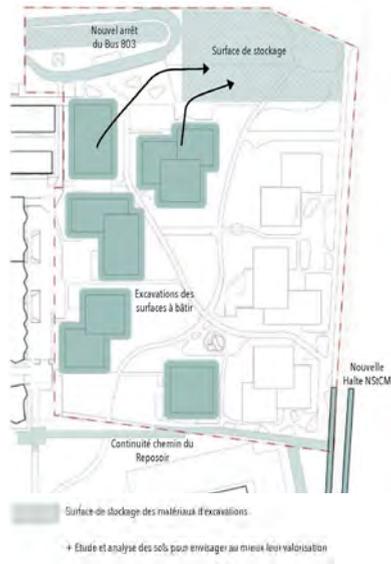


Plan rez-de-chaussée

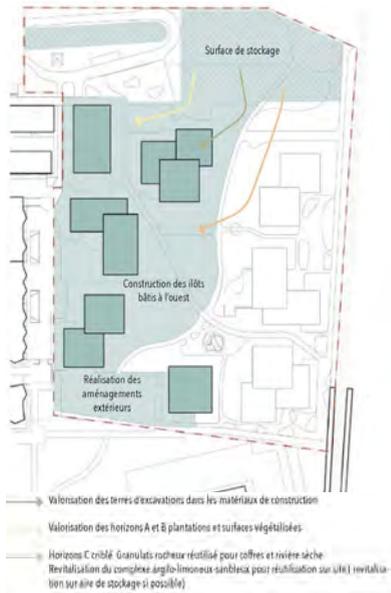


# LA GRANDE PRAIRIE

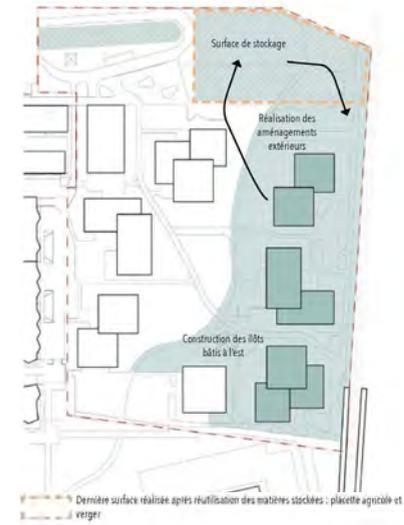
4° rang, 4° prix



Etape 00



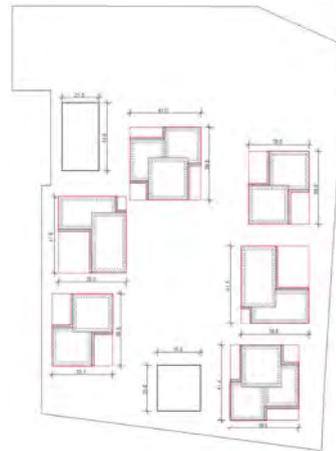
Etape 01



Etape 02



Participation



Marges d'implantation



Mise en lumière

# LA GRANDE PRAIRIE

4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix



- 01. Bande active publique
- 02. Surface de 900m<sup>2</sup> pour activités outdoor non définies / Place publique
- 03. Place de quartier
- 04. Ilot de charge ville-campagne
- 05. Ais de jeux urbaine intergénérationnelle
- 06. Jardin et jeux de la garderie
- 09. Aire de jeux dans le cadon boisé
- 08. Falgaouère et jeux
- 08. Pièce et cours d'entrées des états d'act
- 09. Jardins potagers : 25 unités de 25 à 50m<sup>2</sup>. Avec espaces communs
- 10. Jardin solit
- 11. Airt du bus BOP
- 12. Micro-cultures
- 13. Végér
- 15. Rooftop collectifs : potagers, sèches, aires
- 16. Rooftop sportif
- 17. La grande prairie



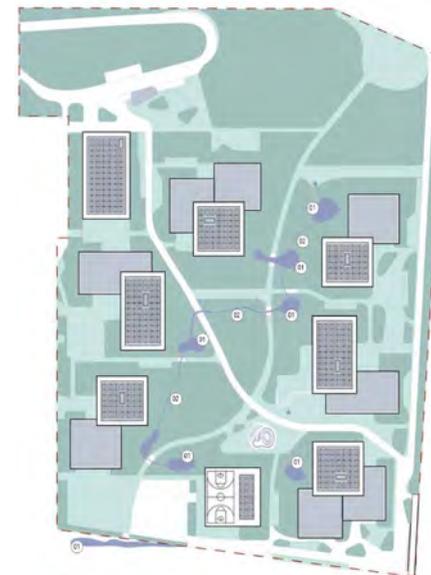
- Jeux pour enfants : rochers, toboggan, tronc, bac à sables, balançoires...
- Jeux d'eau : fontaine / pataugeoire
- Equipements fitness pour tous
- Table de ping-pong et remorcasier type "Boulip"
- Skatepark (proposition)
- Terrains de pétanque
- Coverts à vélos : 260 pl. dont 30 pl. pour vélos spéciaux
- Places vélos : 148 pl. dont 30 pl. pour vélos spéciaux
- Terrace de restaurant/buclés
- Tables
- Bancs
- Fontaines à boire
- Rucliers
- Fouillier
- Containes de recyclage : 14 u
- Cloclures

## Spatialités



- Asphalte
- Asphalte chaud
- Pavage courant
- Covertes encastrées
- Dallage béton / pas japonais (cous de matériaux recyclés)
- Bris : pontons, phélagie, losange
- Sable
- Tuclure végétalisée
- Gruver gazon : parking, covertes villes, accès à ponton
- Gazon-fleur
- Prairie
- Jardins potagers
- Bassins de rétention, ruisselle sèche
- Chemises en copeaux
- Micro-cultures

## Équipements



- Surfaces imperméables
- Surfaces semi-perméables : pavé drainant, graver compacté, graver gazon
- Surfaces végétalisées / pleine terre (30000 au)
- Tuclures végétalisées
- 01. Surfaces de rétention à ciel ouvert : 135 m<sup>2</sup>
- 02. Ruisselle sèche : conception des bassins à ciel ouvert : 127 m<sup>2</sup>

## Matérialités

## Gestion des eaux



La grande prairie



La rivière sèche



Place multifonctionnelle



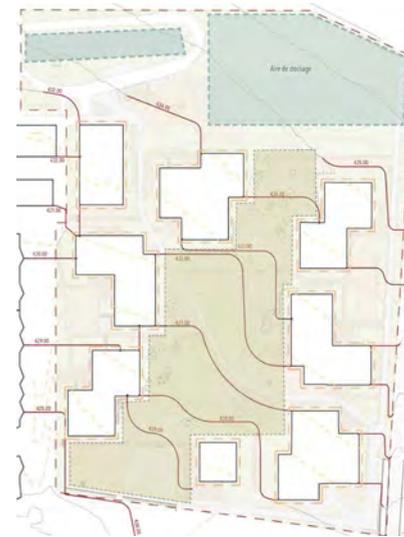
Les jeux improvisés



Les jardins potagers



Les placettes de quartier

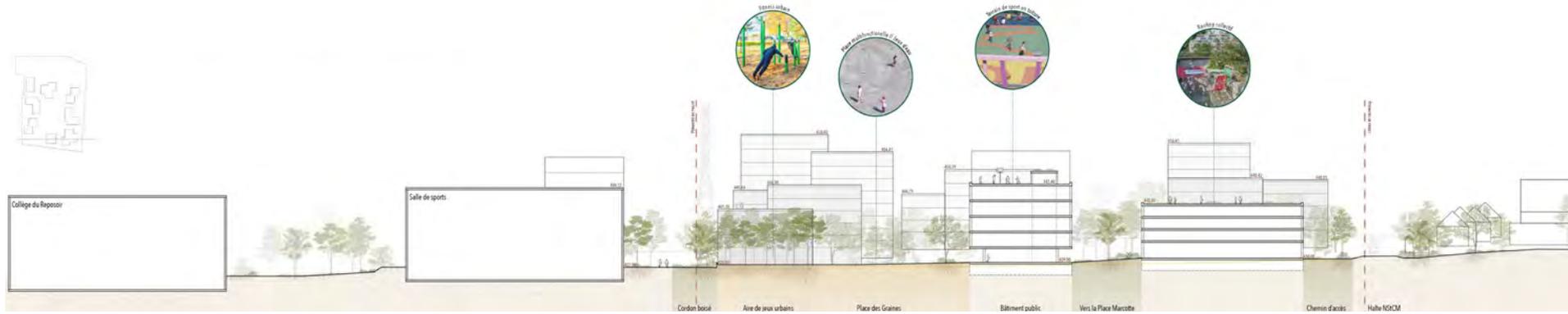


- Courbes de niveaux existantes
- - - Courbes de niveaux supprimées
- Courbes de niveaux projetées
- Aire de stockage des matériaux d'excavations et des horizons A/B découpés
- Laisser au maximum le sol en place. Les matériaux découpés (nivellements, mise en place revêtement) seront réutilisés sur site.
- - - Aires d'excavation



- Nouvel arrêt du bus B03
- Boudoir de réaménagement du Bar
- Nouvelle halte NSCM
- Axe principal de mobilité douce : liaison Bus B03 - Halte NSCM
- Axe secondaire de mobilité douce : Parc du Reposoir - Halte NSCM - Campagne
- Axe de mobilité douce du quartier
- Mobilité TM du quartier
- Chemin ville-campagne privilégié
- Place PMR : Spi
- Driveway PMR privilégiée dans le quartier
- Chemins de déassement
- Places de travail SIS
- Couverts à vélos : 230pl + 30 pl vélos spéciaux // pl vélos non couverts : 115pl + 30 pl vélos spéciaux
- 800 pl dont 60pl vélos spéciaux prévus en nez et sautoir d'immeuble | BSAJ | 1308 places vélos

Mobilité



Coupe bb' la place multifonctionnelle comme articulation entre le parc du reposoir et le nouveau parc



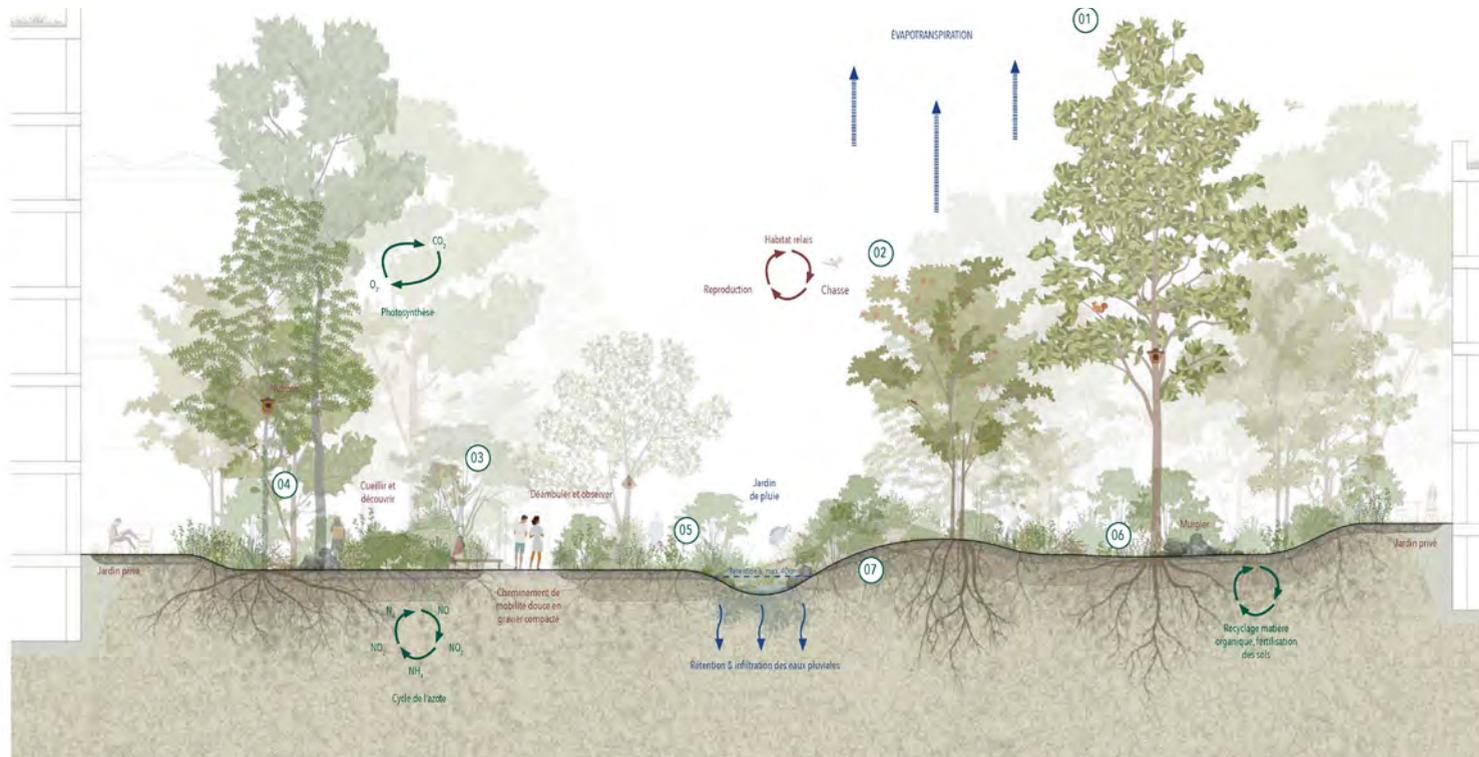
# LA GRANDE PRAIRIE

4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix

1:100

Les 7 strates du jardin-forêt  
Selon Roberts Hart

- 01 LA CANOPÉE - 25M MAX  
L'arbre occupe la place centrale dans la forêt-jardin. Les nouvelles plantations sont composées de noyer, tilleul, chêne, pin, poirier, micocoulier
- 02 ARBRES ET ARBUSTES - 15M MAX  
Pommier, poirier, cerisier, cognassier, néflier, noisetier, sureau, prunellier, cornouille, amandier, figuier
- 03 TAILLIS - 8M  
Groseillier, cassiole, arbuscule, framboisier, argousier
- 04 STRATE VERTICALE  
Les plantes grimpantes et rampantes, annuelles ou vivaces par la racine : courbitacées, haricots grimpants, kiwi, vigne
- 05 STRATE HERBACÉE  
Légumes et aromatiques : asperge sauvage, ail des ours, origan
- 06 COUVRE SOL  
Légumes et aromatiques : fraisier, épinards, consoude, pourpier, laitues vivaces
- 07 SOUS-SOL  
Tubercules, rhizomes, bulbes comestibles



Coupe EE' le jardin-forêt



Coupe DD' la ville, le Parc, la Campagne

# LA GRANDE PRAIRIE

4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix



- Bassin de rétention : zone humide artificielle temporaire à végétation hélophyte-périphyte
- Niveau, rivière sèche : fosse anthropique à végétation intermittente
- Jardin-forêt : strate arborescente et arbustive multi-strates à vocation nourricière
- Massifs arborescents / Haies vives / corridors boisés / forêts artificielles à diversité élevée
- Massifs vivaces : courtes herbes pérennes à flore aromatique et médicinale
- Prairies/Hermines spontanées : mésophile extensive à couche tactile
- Potagers : milieu cultivé diversifié à flore nationale associée
- Gazon fleurissant polyculture mésophile enrichie en plantes annuelles et vivaces locales
- Le vengeur basse-tige traditionnel, Variétés anciennes ProSpécieRau

- Continuités arborescentes structurantes du quartier
- Places arborées
- Cours et placettes
- Le vengeur basse-tige (distancé OLEG, Variétés vivaces ProSpécieRau)
- Adresses existantes

- Continuités multi-strates structurantes du quartier : massifs arborescents indigènes
- Jardins-forêts arborescents à haies connectées
- Limites privé / public : haies vives
- Haie vive existante : Surface de Promotion de la Biodiversité

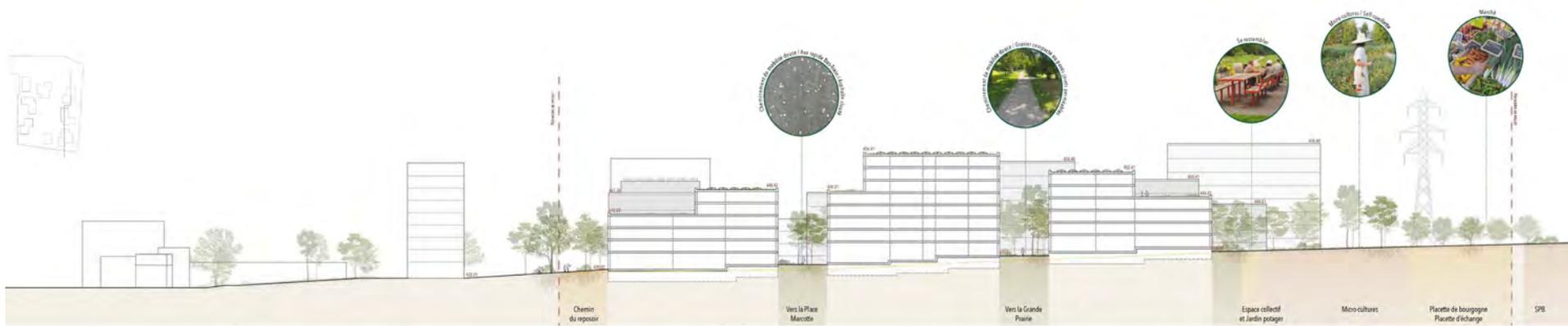
- Continuités multi-strates structurantes du quartier : vivaces spontanées / prairie
- Jardin-forêt : vivaces connectées
- Jardins potagers
- Micro-cultures
- Prairie
- Bassin fleurissant
- Massifs plantés
- Solaires végétalisées

Des milieux diversifiés

Strate arborée - 350 nouveaux arbres!

Strate arbustive

Strate basse



Coupe DD' les coulisses entre les bâtiments

**5<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix**  
**OYAS, ENTRE TERRE ET EAU**

Ce projet a séduit le jury pour sa capacité à développer de manière approfondie et engagée les thématiques écologiques et sociales qui fondent la création du nouveau quartier. L'idée n'est pas celle d'un dessin figé mais celle d'un processus écologique où les habitants vont prendre part. Le projet s'insère de façon cohérente et à la bonne échelle entre la frange agricole et la ripisylve du Cossy.

Les rues accueillent le cycle de l'eau tempérant le climat. La stratégie végétale et les choix botaniques créent des milieux écologiques et des ambiances différenciées de qualité. La gestion intégrée des eaux pluviales met la précieuse ressource au service du sol et des nouveaux usages, constituant ainsi l'armature des nouveaux espaces publics.

Un parc agricole se déploie au nord du site pour accueillir des potagers aux multiples usages sociaux, créant une vaste aire de transition avec le monde rural et nous rendant attentifs au thème de la fertilité des sols et à celui de la ville nourricière. Au sud une promenade généreuse entre la future halte ferroviaire et les terrains de sport et de jeux semble cohérente activant ainsi le rapport avec le quartier voisin par ses usages différenciés ainsi que par l'équipement public (maison de quartier) et les rez actifs.

Les bâtiments s'insèrent dans ce vaste parc d'une grande finesse et richesse mis en place au service du vivant et de sa population qui en devient partie active. Ainsi, la composition urbaine sur l'ensemble de la parcelle offre une belle qualité aux habitants du quartier lui-même, quand bien même les ambiances et appropriations des espaces urbains pourraient être plus précisés et complémentaires. Cependant le choix d'avoir disposé l'ensemble des bâtiments de façon homogène et régulière sur l'ensemble de la partie constructible de la parcelle ne laisse plus de place au véritable parc attendu et semble peu propice à accueillir des dynamiques sociales d'échange avec les quartiers voisins ou la population nyonnaise dans son ensemble.

La qualité des dessins et des détails fait du projet un beau manifeste du vivre ensemble contemporain laissant peut-être cependant le doute d'un entre-soi pas toujours inclusif.

Le jury salue la qualité des coupes de sol proposées, qui reflètent le principe de continuité pour la trame racinaire entre les surfaces de pleine terre et les zones dédiées à la mobilité douce. Une intention de revalorisation des matériaux terreux est également clairement définie, mais des précisions plus détaillées sur les mouvements de terre pendant le chantier auraient été bienvenues.

La question de la gestion des eaux pluviales est clairement une thématique centrale pour ce projet qui se démarque par un niveau de réflexion poussé. La prise en compte de données météorologiques actuelles et futures, ainsi que l'ingéniosité du système de récolte et de redistribution des eaux pluviales apportent une plus-value notable à la proposition. Celle-ci soulève toutefois la question de la faisabilité d'un tel système en termes de mise en œuvre et de coûts de gestion.

L'aménagement au nord-ouest gère l'arrêt de bus et l'accès au parking de façon dissociée et claire. Toutefois, le gabarit de la voie entre l'allée de la Petite-Prairie et le chemin de Bourgogne ne permet pas une bonne cohabitation des piétons et des cyclistes, en particulier près du pylône et de l'arrêt de bus. La trame des voiries ne se lie pas facilement avec celle du quartier situé à l'ouest et le souhait de connexion avec le chemin des Cottages n'est pas exprimé. Les diagonales pédestres ne se lisent pas facilement et la "rue-pisylve" ne mesure que 1.8m de largeur alors qu'elle est clairement identifiée comme cheminement principal.

**OYAS, ENTRE TERRE ET EAU**

**5° rang, 5° prix**



Plan de situation

**architecte**

Atelier Simplon  
1006 Lausanne

**collaborateurs**

Samuel Odic  
Maylis Pillet

**urbaniste paysagiste**

TERRITOIRES  
25000 Besançon

**collaborateurs**

Etienne Voiriot  
Valentin Kottelat  
Lili Guiton  
Rémi Projean  
Sofiane Belhadj  
Mamaar Bouaissa

**environnement**

Ecotec Environnement SA  
1203 Genève

**collaborateurs**

Olivia Mercier

**mobilité et génie civil**

Traject  
1020 Renens

**collaborateurs**

Clément Sintès



Maquette



Entre parc agricole et cossy



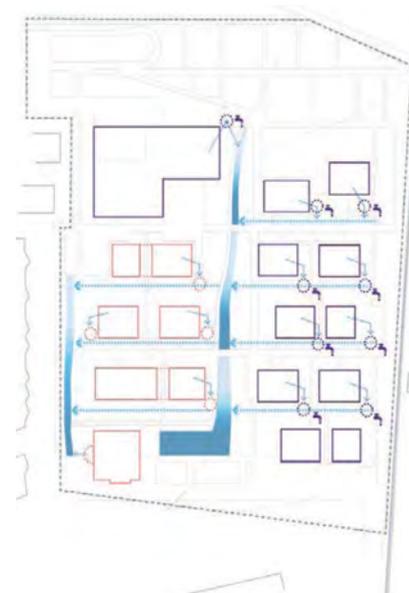
Ménager les voisins, garantir la fraîcheur

## OYAS, ENTRE TERRE ET EAU

5<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix



- Bois frais**
  - Saule blanc - *Salix alba*
  - Érable de Montpellier - *Acer monspessulanum*
  - Érable obier - *Acer opalus*
  - Orme du caucase - *Zelkova carpinifolia*
  - Chêne chevelu - *Quercus cerris*
  - Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*
- Jardin domestique**
  - Pommier à fleurs - *Malus red sentinelae*
  - Frêne à fleurs - *Fraxinus ornus*
  - Zelkova - *Zelkova serrata*
  - Bois de Sainte-Lucie - *Prunus mahaleb*
- Nourricier**
  - Cerisier - *Prunus cerasus*
  - Amélanchier - *Amelanchier ovalis*
  - Groseiller - *Ribes rubrum*
  - Cassis - *Ribes nigrum*
- Bocager**
  - Érable champêtre - *Acer campestre*
  - Noyer - *Juglans regia*
  - Sureau noir - *Sambucus nigra*
  - Cornouiller mâle - *Cornus mas*
- Arbres structurants**
  - Chêne Pédonculé - *Quercus robur*
  - Sophora du Japon - *Styphnolobium japonicum*
- Baliveaux en pré-végétalisation**
- Cépées et tiges basses branchues**



- tamponnement et irrigation
- tamponnement
- circulation de l'eau à travers le site
- bassins d'infiltration et de rétention

Nourrir et rafraîchir

Capter et redistribuer



- voie CFF - NStCM
- emprise piétonne
- bus
- axes cyclables
- voie de livraison / accès secours
- aires de livraison
- axes piétons
- terminus bus B03
- arrêt CFF
- corridor faunistique
- continuités écologiques/canopée



- flux principaux
- équipements publics
- arrêts de transports en commun
- polarité des rez-de-chaussée actifs
- places principales et lieu d'intérêt
- flux secondaires
- rez-de-chaussée actifs

Connecter et déambuler

S'arrêter et réunir

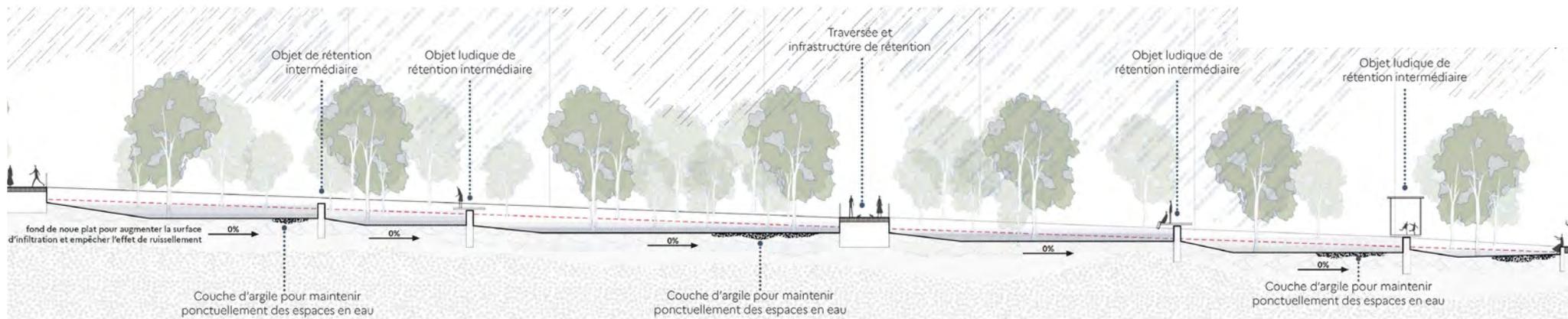


Infiltrer

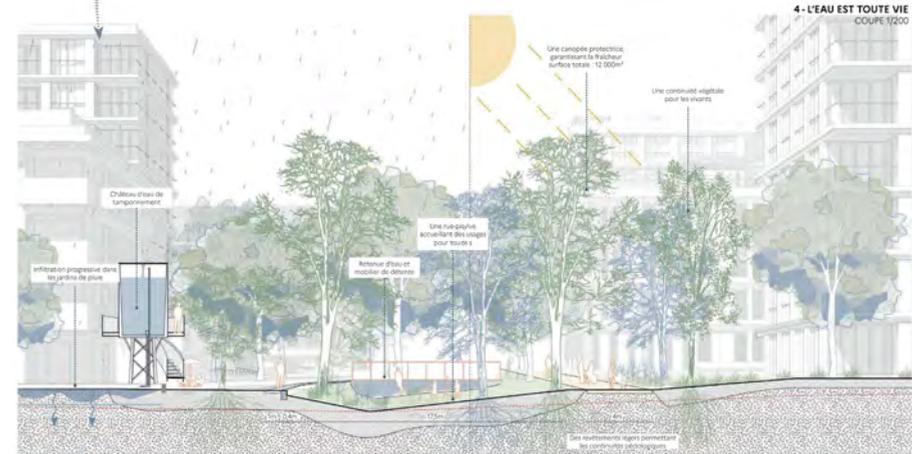
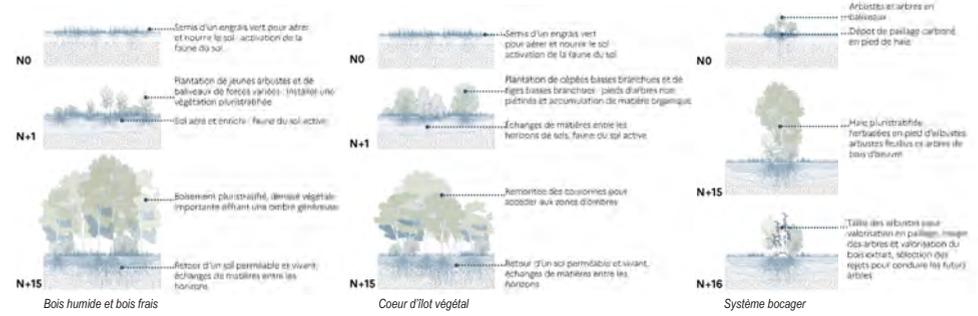
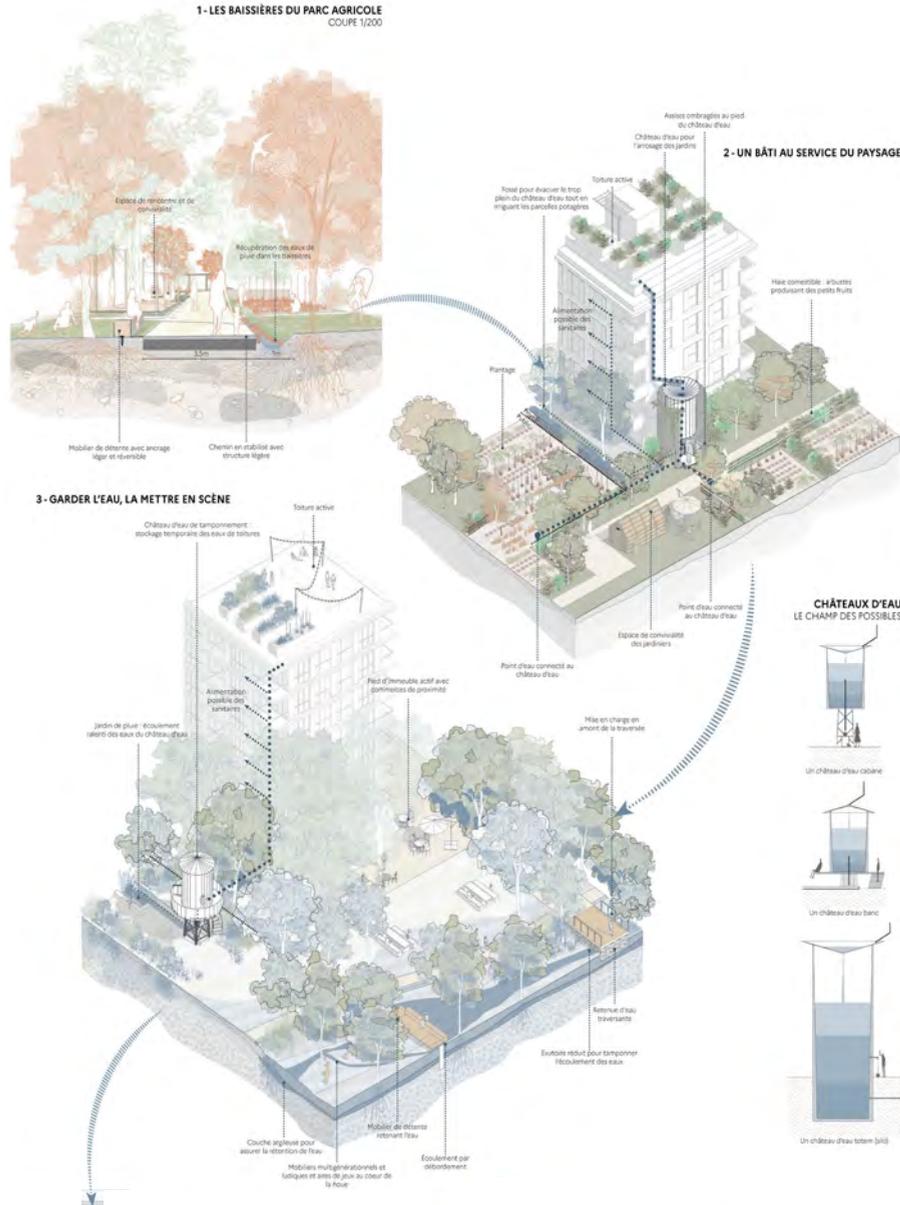
Tamponner



Anticiper et composer



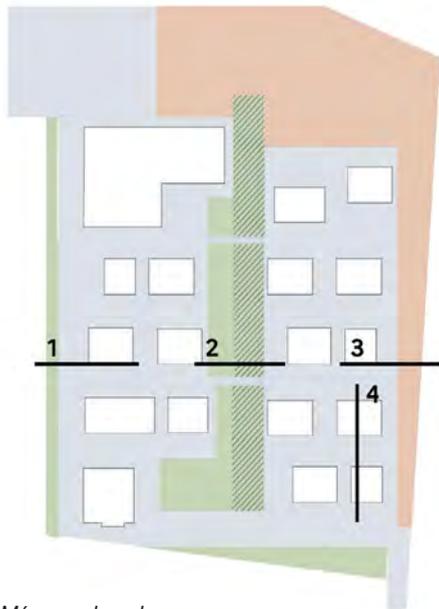
Infiltrer l'eau en tout point



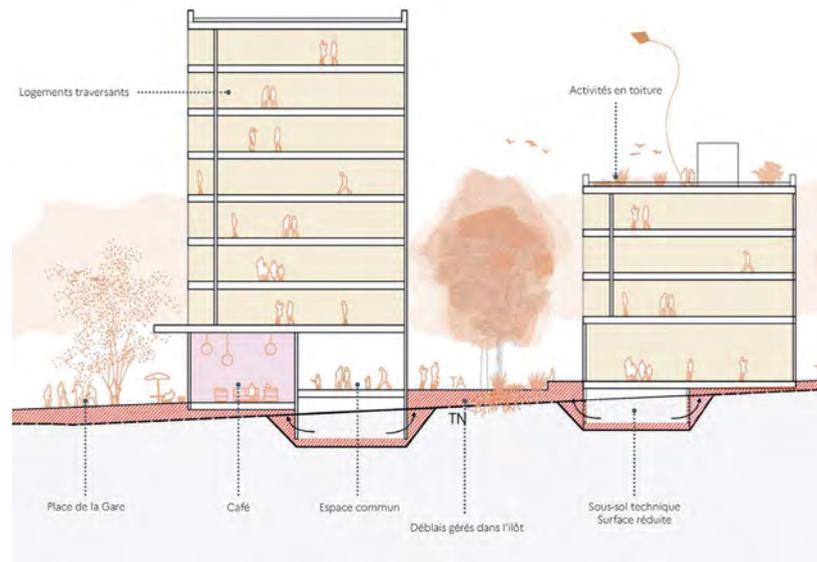
Habiter la fraîcheur - plan de la «rue-pisylve»



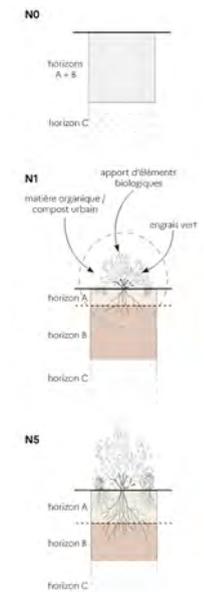
Un parc pluriel, un parc potager



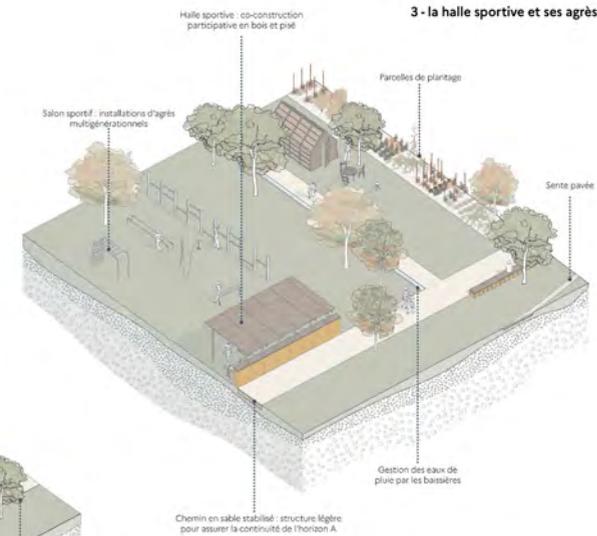
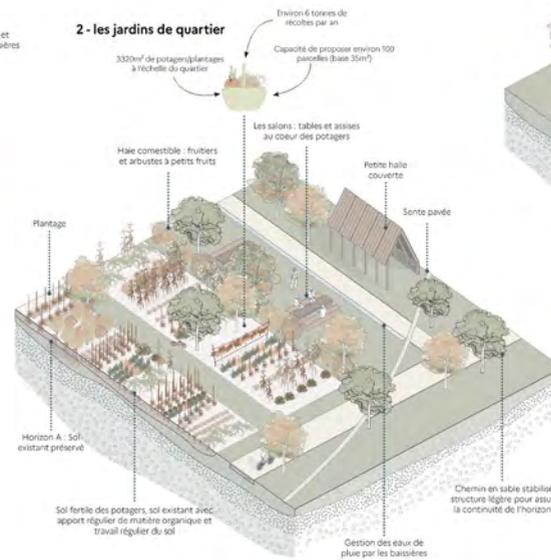
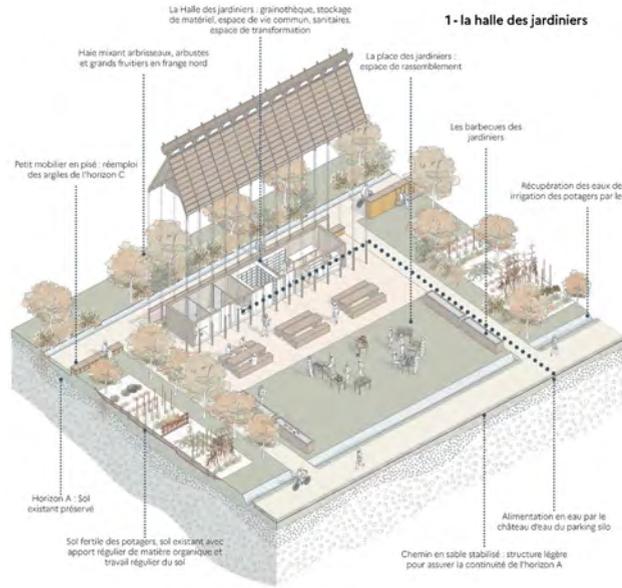
Ménager le sol



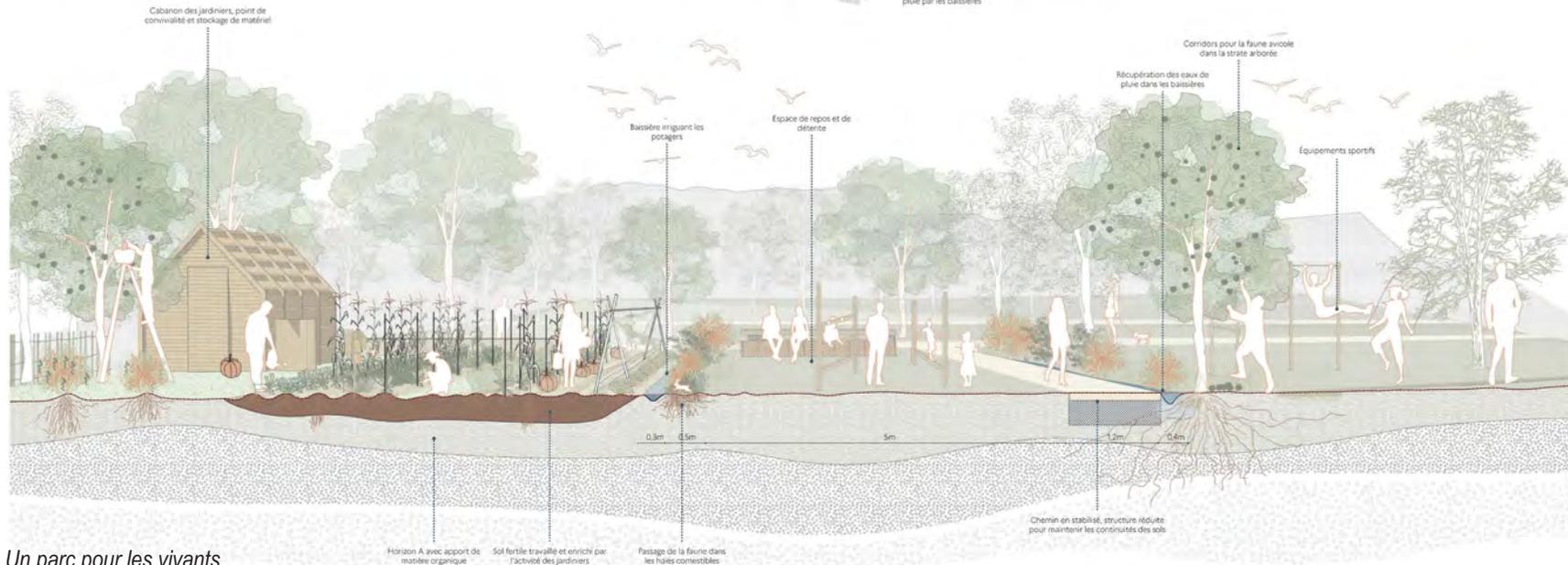
Réemployer les terres in situ



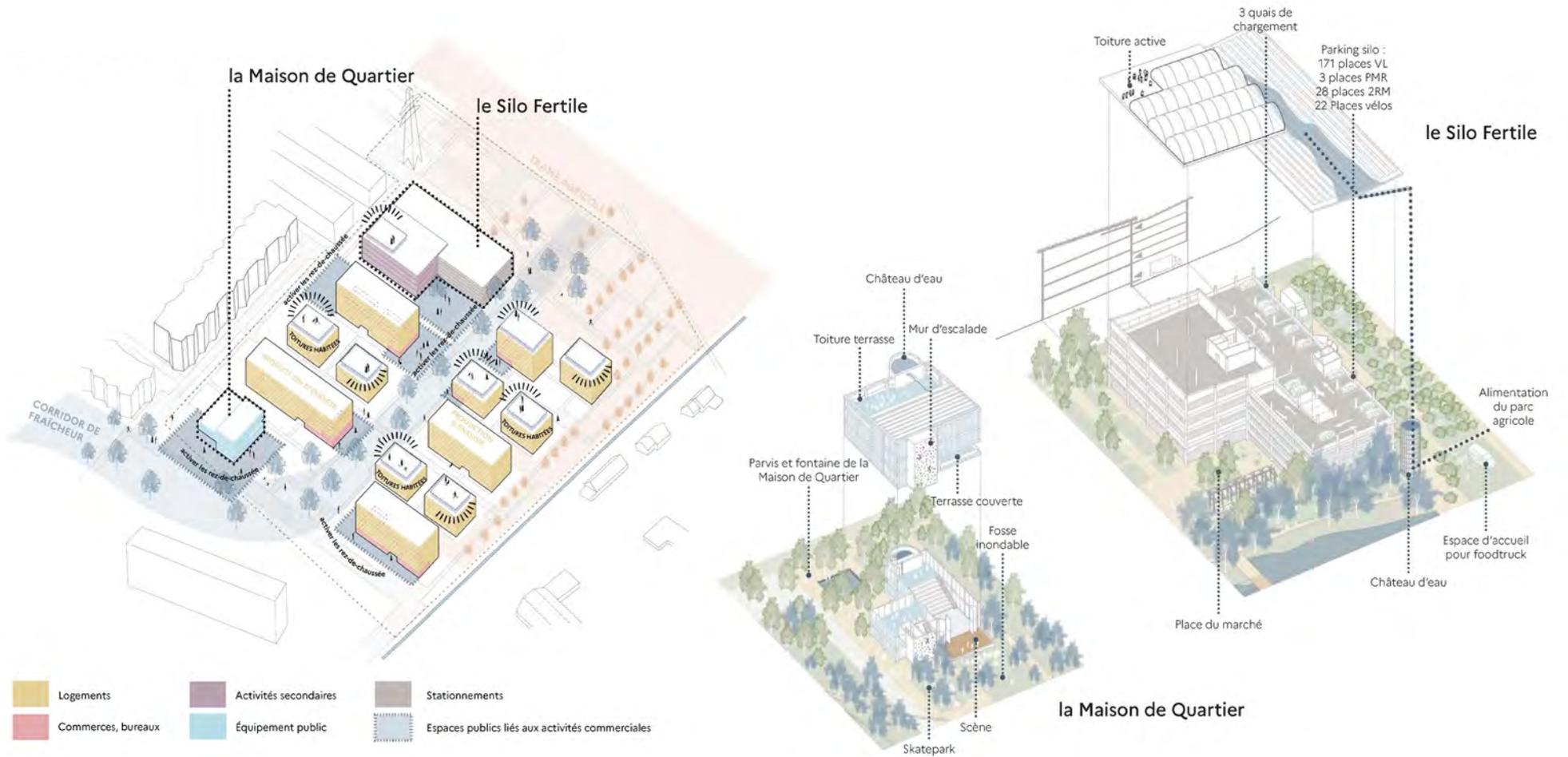
Actions agro-pédologiques



*L'agriculture sous toutes ses dimensions*



*Un parc pour les vivants*





Un quartier vivant, pour tou.te.s



Échappée lacustre



Du reposoir à l'échappatoire



Respirer



*Du cosy aux eaux libres*

**6<sup>e</sup> RANG, 6<sup>e</sup> prix**  
**LES JARDINS DE BOURGOGNE**

Le projet "Les Jardins de Bourgogne" propose un aménagement situé à l'interface entre ville et campagne se voulant urbain, durable et inclusif. Il s'inscrit dans un vaste maillage paysager reliant le Jura, le Léman et les Alpes, en renforçant les continuums écologiques par la reconstitution de haies et la création de coulées vertes. Dans la suite des opérations voisines, il s'inscrit dans une dynamique d'extension urbaine affirmée. Il participe à la structuration d'un nouveau morceau de ville, accueillant des logements, des activités économiques et un parc public. Cette dernière pièce vient renforcer l'entrée nord de la ville, contribuant à une identité urbaine forte et cohérente.

Le projet repose sur une stratégie d'implantation où le bâti structure le territoire par les vides majeurs. Ce parti pris crée un cadre urbain lisible et cohérent, tout en accueillant une diversité de programmes et de déclinaisons architecturales. Ces vides sont définis par l'organisation de six lots, de morphologies et d'échelles différentes, dont l'implantation délimite trois grands espaces publics. Chacun possède sa propre identité et des usages complémentaires, contribuant à qualifier le quartier par un parc en diagonale qui s'infiltré entre les bâtiments. Les transitions entre ces espaces sont travaillées par des resserrements et des articulations entre les lots, renonçant à l'effet de grand espace diffus et non tenu.

Le projet s'inscrit dans la continuité des quartiers Petite Prairie 1 et 2, notamment par le respect des alignements bâtis, tout en proposant des morphologies mieux adaptées à la mixité du programme et à la part significative de fonctions publiques et indépendantes. La composition en lots différenciés établit une séparation claire entre fonctions publiques et privées, facilitant l'identification des acteurs du projet et leur mise en œuvre.

Le jury salue la bonne compréhension des enjeux globaux ainsi qu'une stratégie claire et lisible, portée par une composition affirmée, cohérente et équilibrée. Toutefois, il relève que le choix d'implantation des volumes bâtis réduit fortement la dimension perçue du parc public, attendu comme pièce majeure du projet, affaiblissant le rôle structurant et fédérateur de cet espace.

Le projet se démarque par une réflexion avancée sur la correspondance entre les milieux qui seront créés et les profils de sols associés, permettant de quantifier avec précision les besoins en matériaux terreux pour atteindre ces objectifs de plantation. Des précisions sur le phasage des mouvements de matériaux terreux auraient été bienvenues pour compléter l'analyse. Une spatialisation globale des systèmes de gestion des eaux à ciel ouvert est proposée de manière à créer des connexions entre les toitures, les noues et le biotope humide au sud de la parcelle. Quelques incohérences ont été observées entre les chiffres des planches et du tableau quantitatif.

Le projet développe des cheminements fluides et ondulés entre le parc du Reposoir et la campagne, ainsi qu'entre l'arrêt de bus et la future halte, qui tranchent étrangement avec la précision géométrique du bâti. Leurs tracés et leur dimensionnement ne sont pas jugés adaptés aux fonctions desservies et aux publics attendus. Plusieurs goulets sont observés, en particulier autour de la clairière, où les terrasses pourraient accentuer les conflits d'usage. Le hub fait l'objet d'une vraie réflexion architecturale pour permettre sa réversibilité de parking vers d'autres affectations, ce qui très apprécié, à l'inverse de son accès indirect et de la surconcentration de vélos qui y est prévue. Le concept de micro-hub est prometteur mais impose un opérateur de quartier.

## LES JARDINS DE BOURGOGNE

6° rang, 6° prix



Plan de situation

**architecte**  
PONT12 Architectes SA  
1022 Chavannes-près-  
Renens

**collaborateurs**  
Rémy Cottin

**environnement**  
Impact-Concept SA  
1052 Le Mont-sur-  
Lausanne

**collaborateurs**  
Valéry Beaud

**architecte paysagiste**  
Interval Paysage  
1022 Chavannes-près-  
Renens

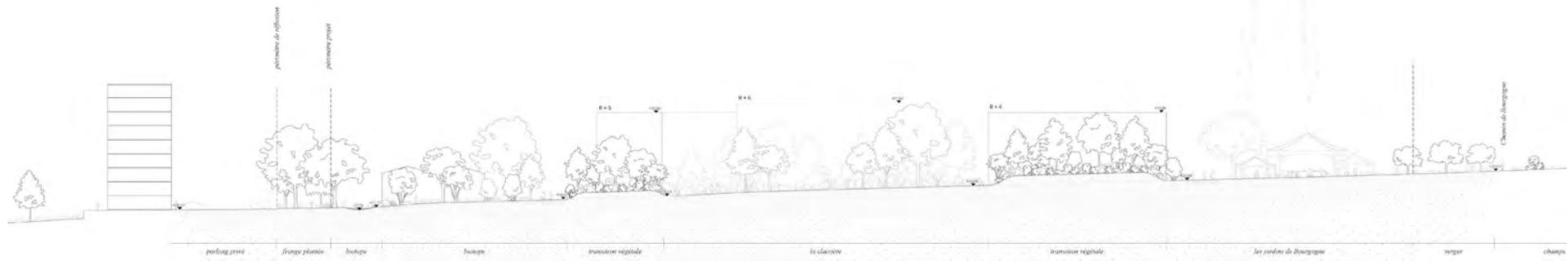
**collaborateurs**  
Thibaut Defois  
Nicolas Lyon  
Noémie Lecoanet

**mobilité**  
Trafitec ingénieurs  
conseils SA  
1213 Petit-Lancy

**collaborateurs**  
Francesco Bruno



Maquette



coupe AA

Le projet « **Les jardins de Bourgogne** » s'inscrit dans une vision ambitieuse et résolument contemporaine du développement urbain, paysager et environnemental. Il répond aux grands enjeux du territoire en proposant un aménagement cohérent, durable et inclusif à l'articulation entre ville et campagne.

Il s'intègre dans un **maillage paysager d'envergure** reliant le Jura, le Léman et les Alpes. À travers la reconstitution de haies, la renaturation de cours d'eau et le déploiement de coulées vertes, le projet renforce les continuités écologiques à l'échelle régionale. Situé à la frange du tissu urbain et du territoire agricole, il joue le rôle d'interface, assurant une transition douce entre ville et ruralité, tout en valorisant les qualités paysagères de l'environnement existant.

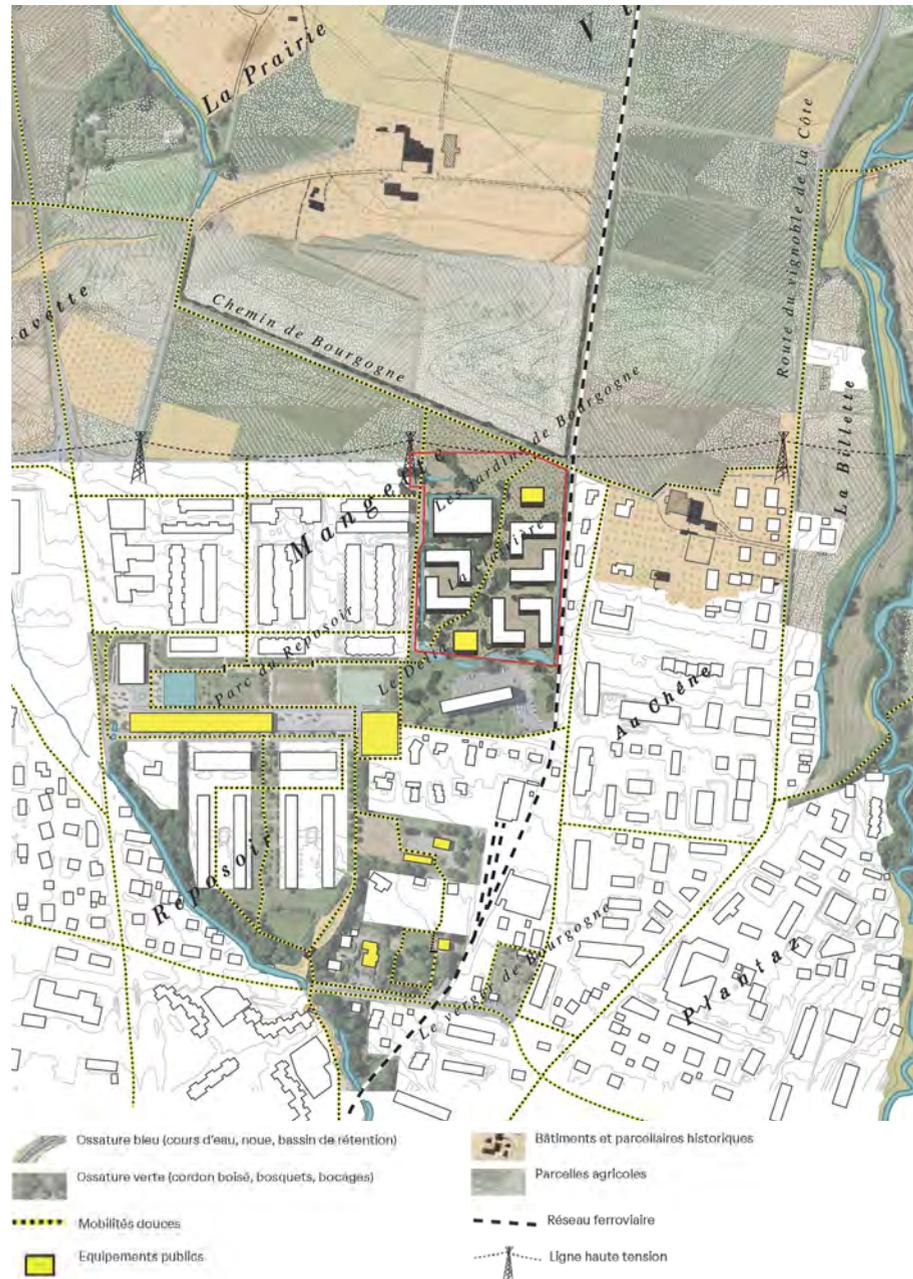
Dans la continuité des phases précédentes (Petite Prairie 1 et 2), il s'inscrit dans une dynamique d'extension urbaine maîtrisée. Il participe à la **structuration d'un nouveau morceau de ville**, accueillant 450 logements, des activités économiques et un **parc public de 2,5 hectares**. Ce dernier vient renforcer l'entrée nord de la ville, affirmant une identité urbaine forte et cohérente.

La **mixité fonctionnelle** est au cœur du projet, avec l'implantation d'activités secondaires et tertiaires qui soutiennent la **vie locale et l'animation du quartier**. Le parc public, pensé comme un espace multigénérationnel et non genré, complète les équipements du parc du Cossy et offre une diversité d'usages accessibles à tous les habitants.

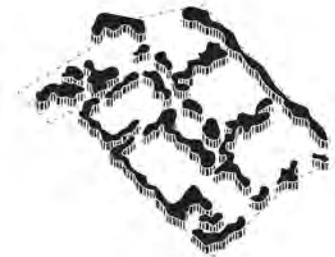
L'**ossature verte** du projet s'intègre pleinement dans la stratégie de végétalisation de la ville, participant activement à la préservation et au renforcement de la biodiversité urbaine. Un **réseau de mobilités douces** (piétons, vélos) est mis en place, avec notamment l'intégration d'un nouvel axe est-ouest structurant, garantissant une accessibilité durable et apaisée.

Le projet s'appuie sur une **démarche de co-conception**, intégrant les enseignements des processus participatifs passés et futurs. Les espaces publics sont pensés pour être souples et évolutifs, capables de s'adapter aux besoins changeants des habitants, dans une logique de résilience et d'appropriation collective.





Insertion territoriale



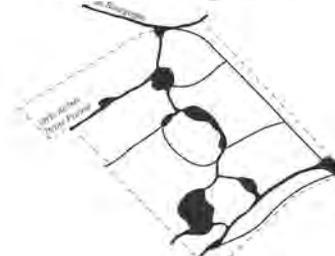
**Une canopée protectrice**

+12'000 m<sup>2</sup> de canopée projetée sur l'ensemble du parc  
+2'500 m<sup>2</sup> de potentiel d'arborisation supplémentaire dans les cœurs d'îlots



**Une eau à ciel ouvert**

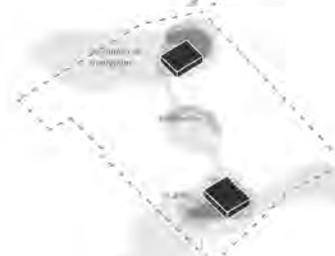
Un réseau d'accueil des eaux de pluie et de ruissellement à ciel ouvert est mis en place pour assurer le bon fonctionnement du maillage vert et bleu



**Une mobilité vertueuse**

Le parc est irrigué d'un réseau de plus de 1'500 mètres de cheminements hiérarchisés et accessibles à tous.

Les chemins se dilatent au contact des façades pour marquer des espaces de vie collectifs et accueillir des activités situées en rez-de-chaussée des bâtiments. Le parc est activé,

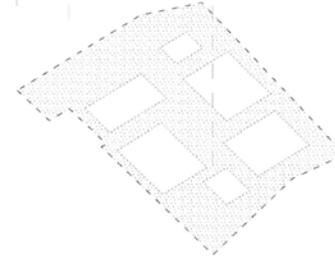


**3 noyaux de vie collective**

Au nord, les jardins de Bourgogne s'articulent autour de la maison des jardiniers et accueillent des événements: cinéma en plein air, fête de quartier, labyrinthe, cirque, marché...

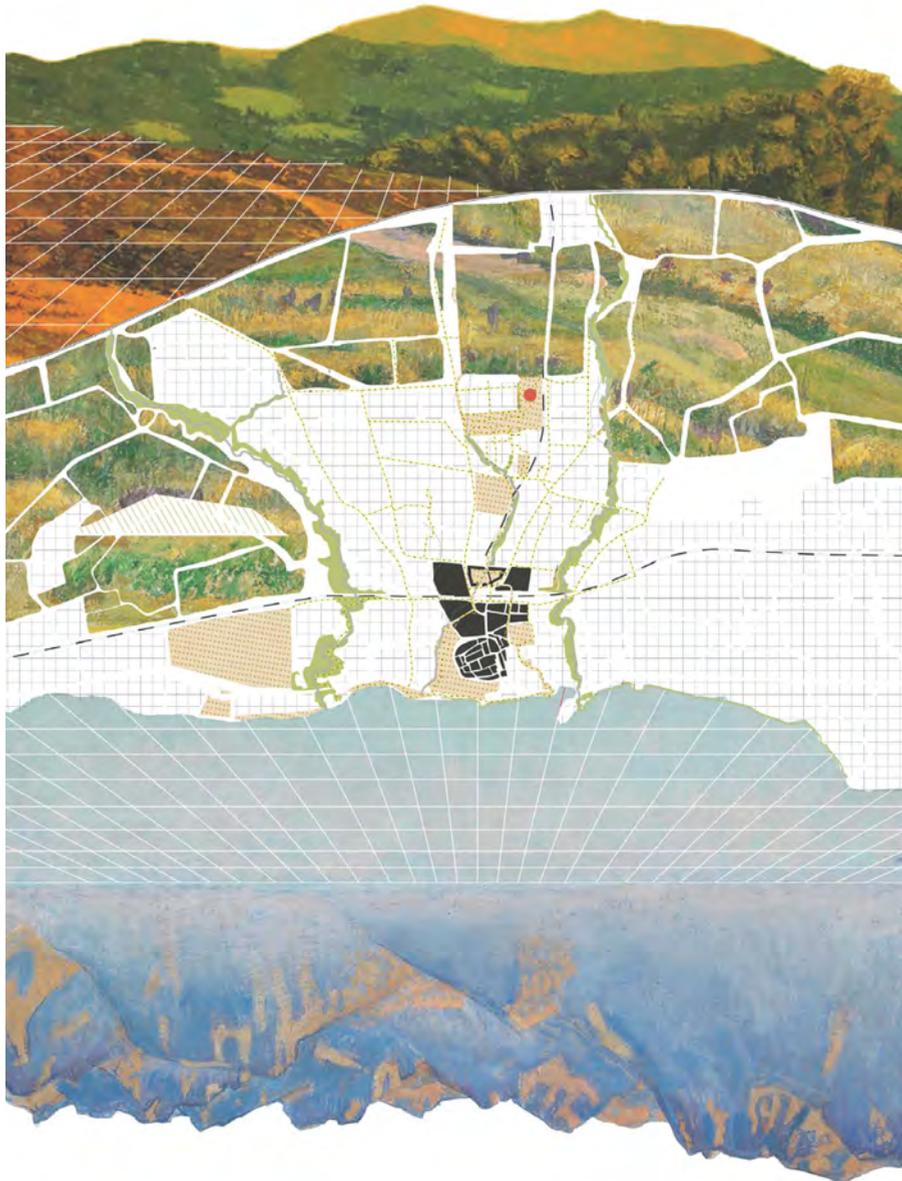
Au cœur du quartier de logement, la clairière offre un espace de respiration et de calme.

Au sud, le delta propose des espaces animés autour de la halle des sports. Il offre une variété d'activités récréatives et sportives intergénérationnelles dans la continuité du parc du reposoir



**Un sol préservé**

Le projet présente une forte perméabilité des sols, en garantissant au minimum 75% de pleine terre et plus de 97% de sols perméables et semi-perméables.



## Un quartier pensé par l'espace ouvert

Le projet repose sur une stratégie d'implantation claire : structurer le territoire par les vides majeurs. Ce parti pris crée un cadre urbain lisible et cohérent, tout en accueillant une diversité de programmes et de formes architecturales. Ces vides sont définis par l'organisation de six lots, dont l'implantation délimite trois grands espaces publics. Chacun possède sa propre identité et des usages complémentaires, contribuant à structurer le quartier par un grand parc en diagonale. Les transitions entre ces espaces sont travaillées par des resserrements et des articulations fines entre les lots, évitant l'effet de grand espace diffus et non tenu.

## Une composition de lots adaptés à un programme mixte

Le projet s'inscrit dans la continuité des quartiers Petite-Prairie 1 & 2, notamment par le respect des alignements bâtis, tout en proposant des morphologies mieux adaptées à la mixité du programme et à la part significative de fonctions publiques et indépendantes. La composition en lots distincts établit une séparation claire entre fonctions publiques et privées, facilitant l'identification des acteurs du projet et leur mise en oeuvre.

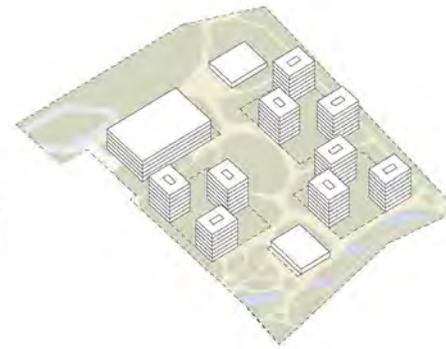
## Une multitude de scénarios de développement

Au-delà de la définition des vides, les lots sont dimensionnés pour garantir de nombreuses adaptations architecturales. Leurs tailles et emplacements permettent plusieurs morphologies et typologies compatibles avec le programme. Chaque lot est défini par ses proportions, sa densité bâtie, ses surfaces et sa répartition programmatique, autant de paramètres qui serviront de base au futur plan d'aménagement. Le projet architectural présenté constitue une proposition cohérente et fonctionnelle, vouée à évoluer au cours des prochaines phases.

## Deux équipements publics autonomes et complémentaires ①⑥

Deux équipements publics sont implantés sous forme de pavillons autonomes en R+1, favorisant une forte relation au sol et affirmant leur statut de pavillons. Chacun active un espace public spécifique, avec une architecture adaptée à son usage, sa gestion, ses flux et ses temporalités. Ils structurent les deux extrémités de la diagonale d'espaces publics et invitent à traverser le site:

- **La maison des jardiniers**, de caractère agricole, de plain-pied, entretient un lien direct avec le paysage et le programme agricole. Véritable maison de quartier, elle offre une grande polyvalence grâce à sa grande salle à l'étage (expositions, fêtes, ateliers). La proximité avec la place du marché favorise des synergies avec les fermes voisines. Le bâtiment peut expérimenter des matériaux biosourcés locaux (terre crue issue du site, paille locale). Située dans la zone ORNI, elle accueille des fonctions sans présence humaine permanente;
- **La halle des sports**, sur deux niveaux, comprend une salle à double hauteur non chauffée (pumptrack, escalade) et des espaces adjacents propices au fitness urbain ou à des sports de groupe. Son expression peut être urbaine et « industrielle ». En continuité avec le Parc du Reposoir, elle complète le réseau d'équipements en offrant un espace couvert, modulable et très ouvert.



① Lot 1 :

Maison du jardinier

Équipement public autonome 1/2;  
Hauteur max. R+1  
SPD: 900-1'400 m<sup>2</sup>

② Lot 2 :

Hub mobilité et artisanat

Ateliers d'artisans (activités secondaires)  
Au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage  
SPD: 3'100-3'700 m<sup>2</sup>

Stationnements vélos du quartier  
SPD: 700-1'000 m<sup>2</sup>

③④⑤ Lot 3,4,5 :

Logements, équip. publics & commerciales

Logements  
SPD: 22'500-24'300 m<sup>2</sup>  
Hauteur max. R+6

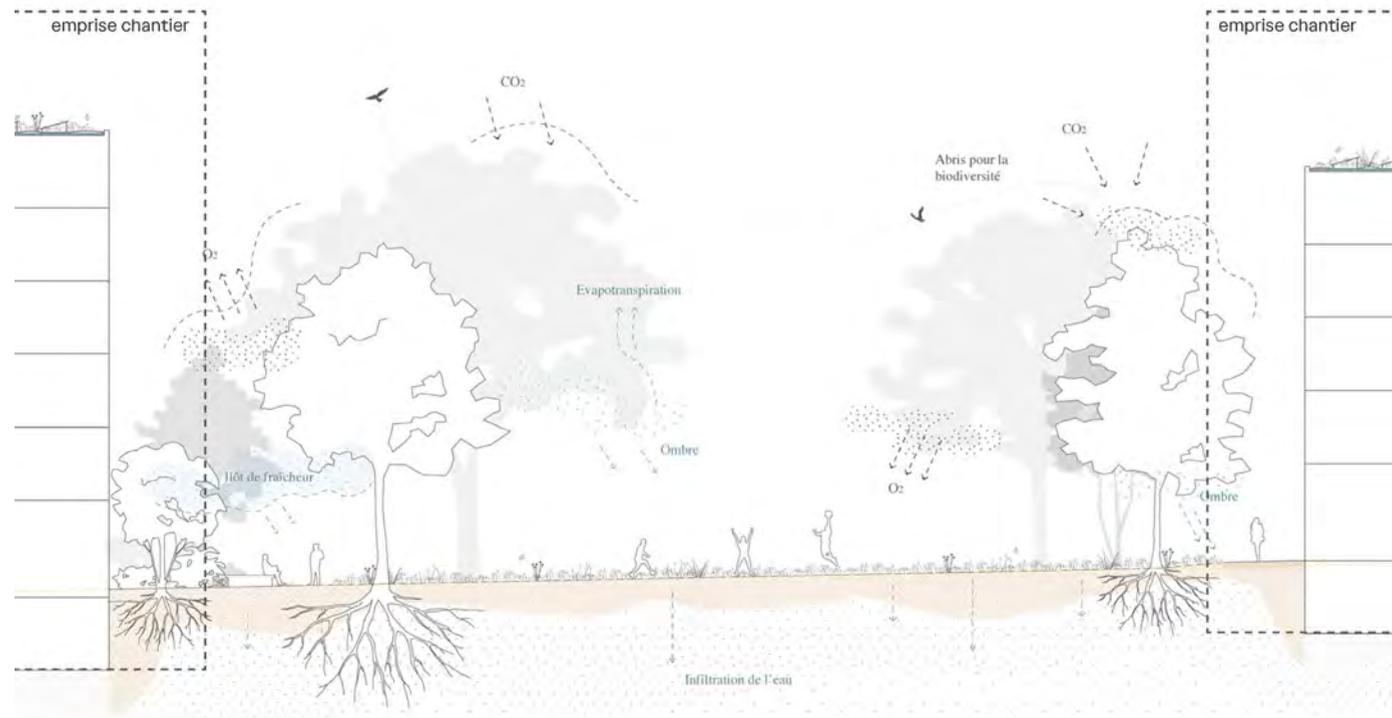
Équipements publics  
Au rez-de-chaussée  
Partiellement au 1<sup>er</sup> étage si nécessaire  
SPD: 2'500-3'500 m<sup>2</sup>

Équipements commerciaux et de services  
Au rez-de-chaussée uniquement  
SPD: 1'500-2'000 m<sup>2</sup>

⑥ Lot 6 :

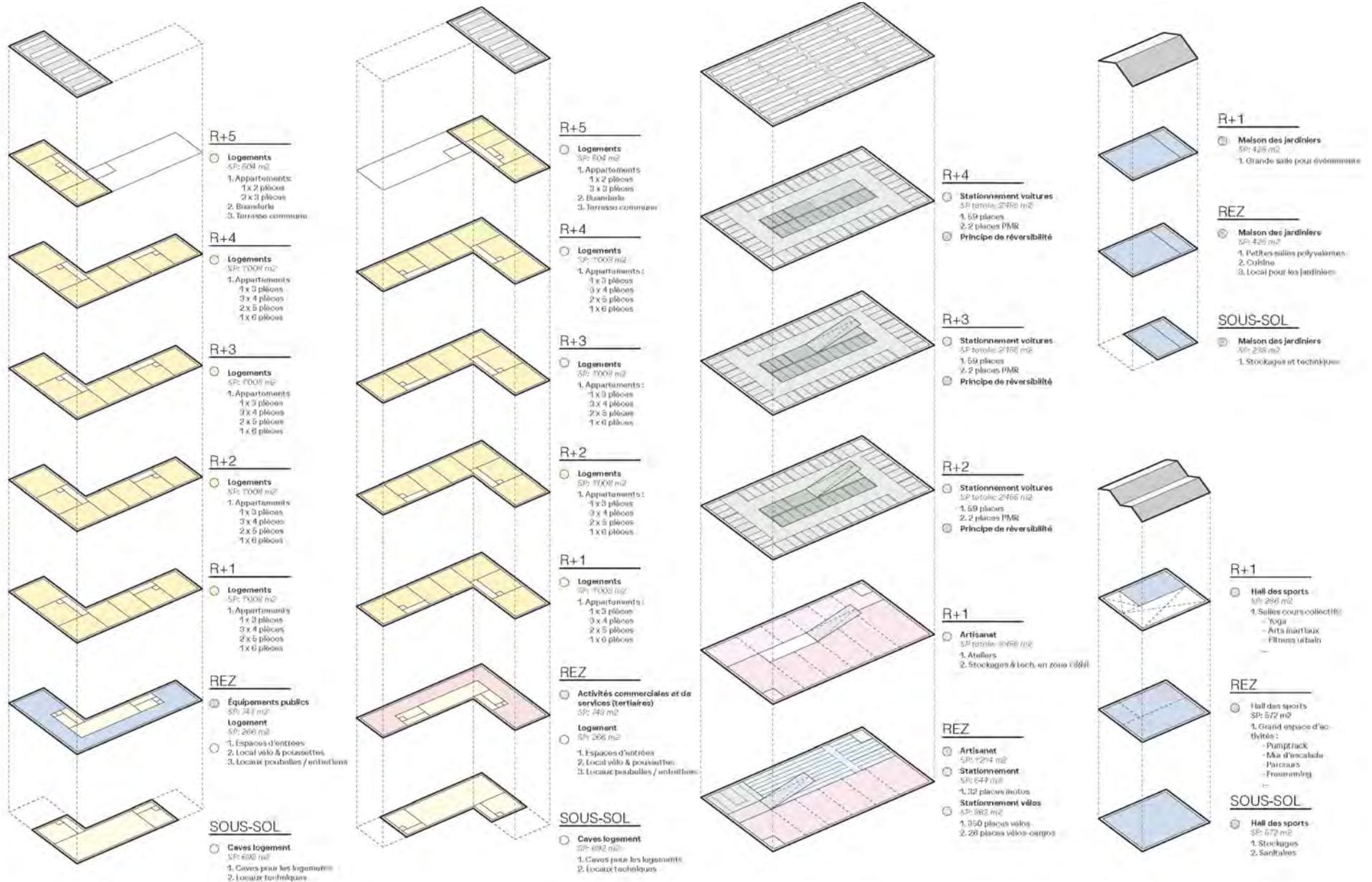
Halle des sports

Équipement public autonome 2/2;  
Hauteur max. R+1  
SPD: 900-1'400 m<sup>2</sup>

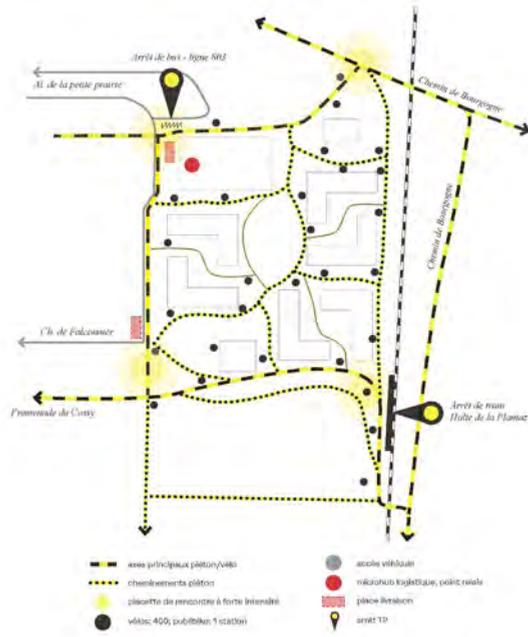


Un quartier pensé par l'espace ouvert

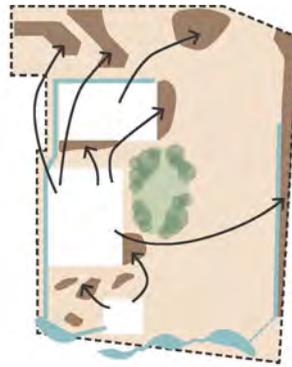
coupe DD



Les typologies



Une mobilité vertueuse



Phase 1

- . Construction de l'aille Ouest du quartier (parking mutualisé, 1er premier îlot, halle des sports) dans la continuité de PP2
- . Création du relief et préverdisssement des buttes et de la clairière pour offrir dès le départ ombrage et confort d'usage
- . Création de l'ensemble des **noeux et bassins de rétention**, assurant la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

Un sol préservé



Phase 2

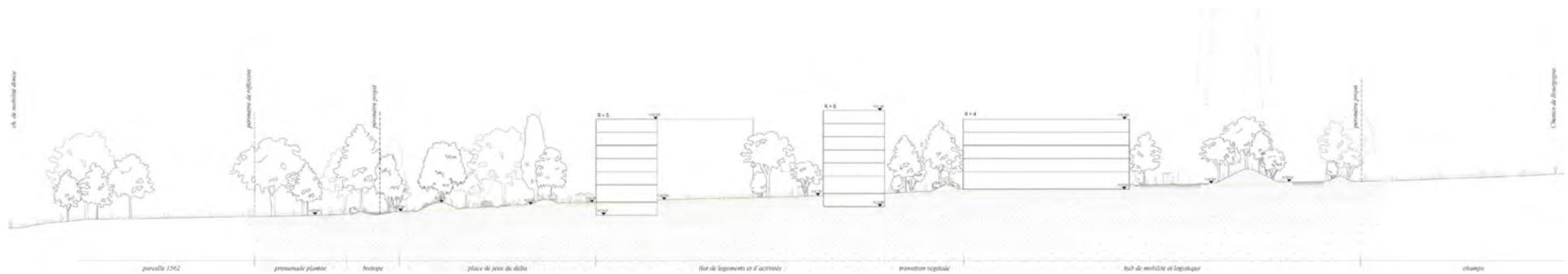
- . Densification de la trame arborée, la structure du parc se dessine
- . Mise en service du hub de mobilité et de logistique
- . Achèvement des 2 premiers noyaux du parc: la **clairière et le delta**



Phase 3

- . construction de l'aille Est (2 îlots et la maison des jardiniers)
- . création et plantations des dernières buttes
- . finalisation des aménagements extérieurs, donnant au parc sa configuration et son identité définitives

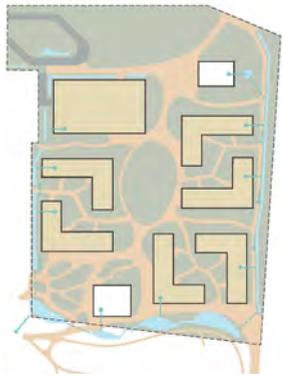
Total déblais 36'458 m3	Total réemploi: 16'773 m3
Total HA: 10'738 m3	Total HA: 1421 m3
Total HB: 14'043 m3	Total HB: 8'422 m3
Total HC: 11'677 m3	Total HC: 6'100 m3



coupe BB

# LES JARDINS DE BOURGOGNE

6° rang, 6° prix



- surface perméable: 19 900 m<sup>2</sup> / 50%
- surface semi-perméable: 8 830 m<sup>2</sup> / 22%
- surface imperméable: 1027 m<sup>2</sup> / 2.6%
- surface toitures avec rétention: 7917 m<sup>2</sup> / 21%
- rétention totale: 573 m<sup>3</sup>  
 fascines de rétention: 292 m<sup>3</sup>  
 toitures végétalisées: 280 m<sup>3</sup>
- sens d'écoulement



- milieu arborisé avec strate arbustive
- prairie maigre à vocation écologique
- prairie à vocation d'usage public
- milieu rudéral rocailleux
- zones humides
- potagers
- toiture végétalisée extensive



- cordon boisé
- solitaire majeur: 61 u
- bosquet
- fruitier
- arbre existant

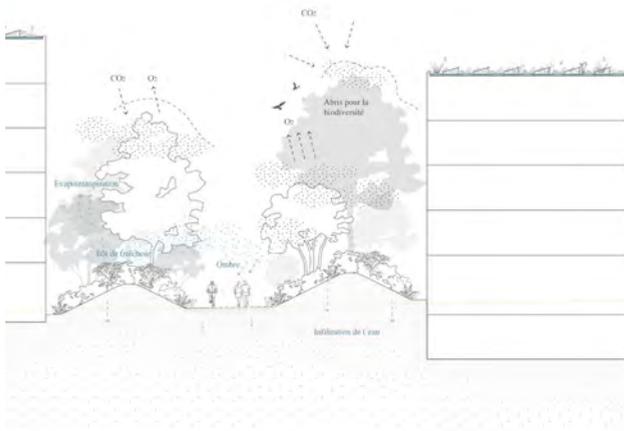


Une eau à ciel ouvert

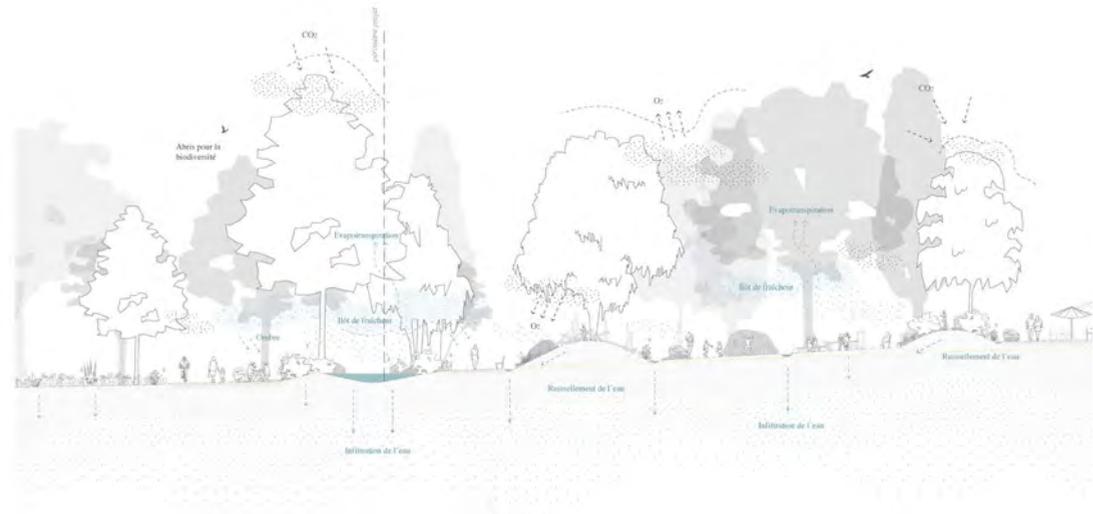
Une mosaïque de milieux

Une canopée protectrice

La clairière



coupe EE



coupe FF

# LES JARDINS DE BOURGOGNE

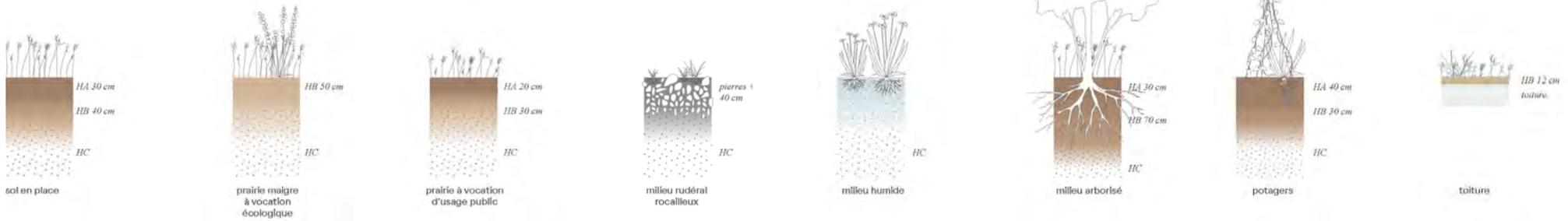
6<sup>e</sup> rang, 6<sup>e</sup> prix



Le delta



plan du delta



**PROJETS NON PRIMÉS**

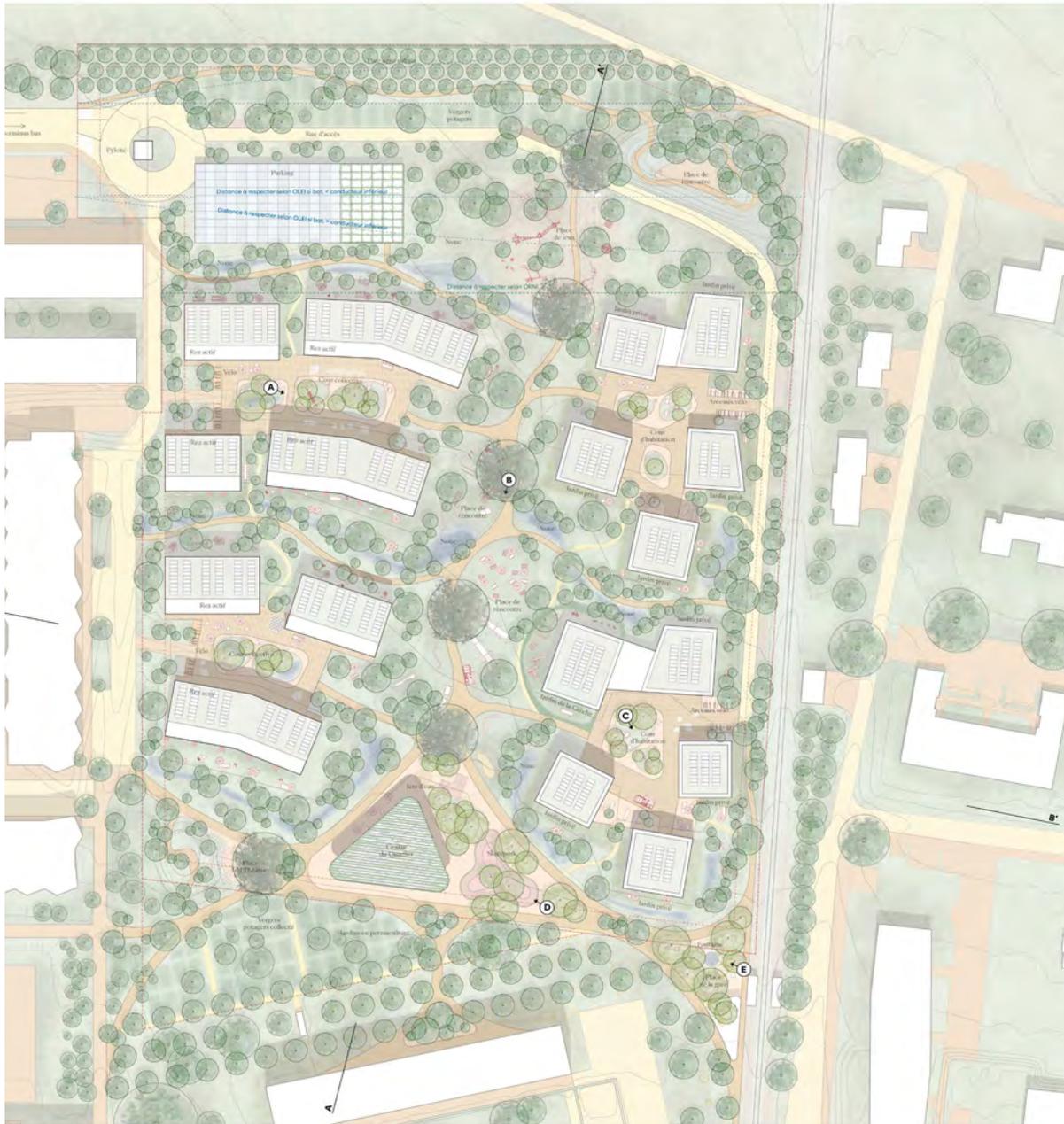


**ALLEZ ON SÈME**



Maquette

## ALLEZ ON SÈME



Plan de situation

**architecte**  
Muriz Djurdjevic Architectes  
1007 Lausanne

**collaborateurs**  
Muriz Djurdjevic

**urbanisme**  
Atelier CORSO Sàrl  
8004 Zürich

**collaborateurs**  
Han van de Wetering

**architecte paysagiste**  
Forster Paysages SA  
1008 Prilly

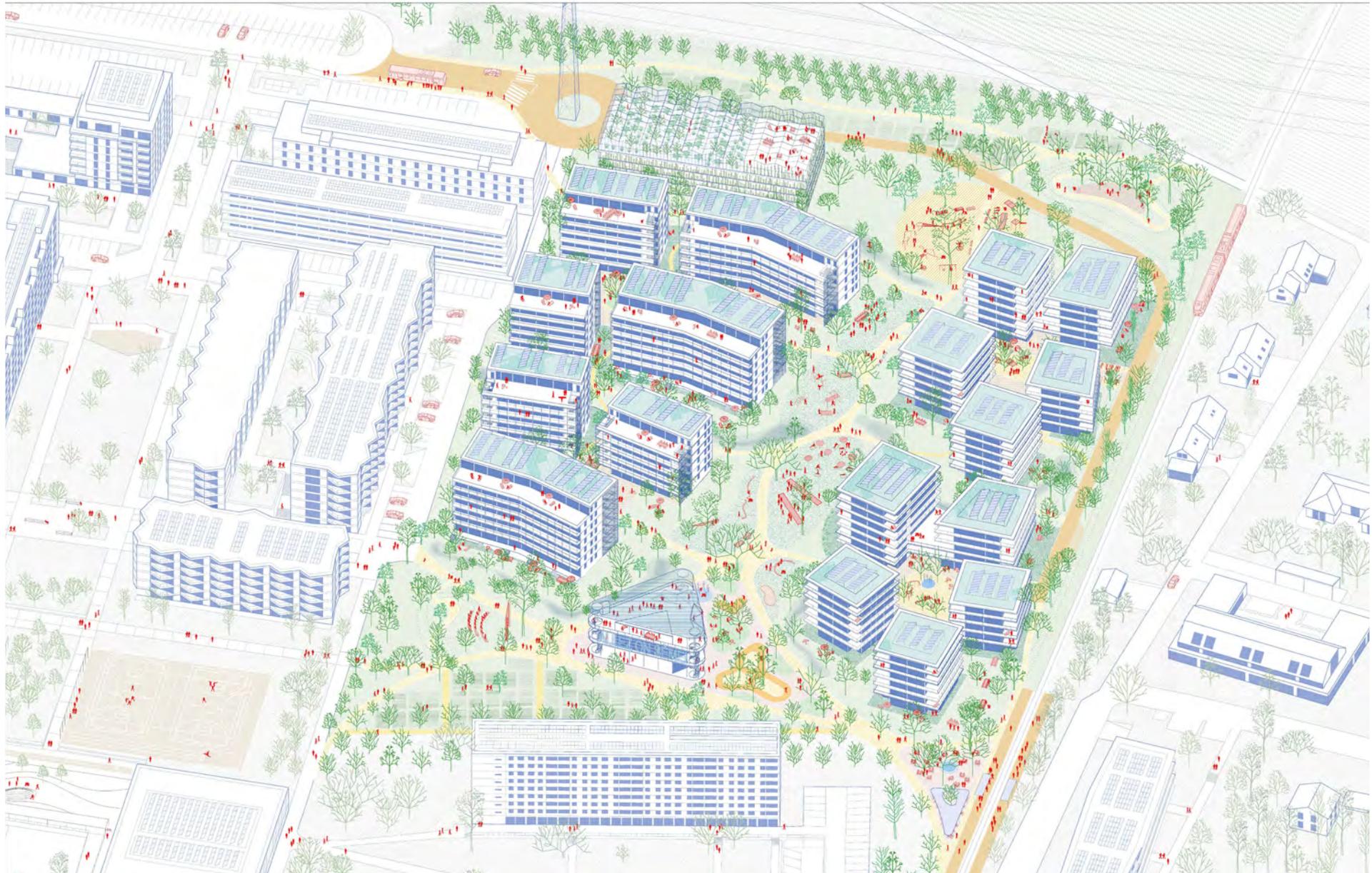
**collaborateurs**  
Melina Kistani  
Simon Cerf-Carpentier  
Mike Munier  
Michele Falco

**mobilité**  
Citec Ingénieurs  
Conseils SA  
1227 Genève

**collaborateurs**  
Thibaud Stéphan

**environnement**  
BMG Solution  
1203 Genève

**collaborateurs**  
Mathias Girel  
Paul Auvray



Axonométrie

## ALLEZ ON SÈME



*Coupe a-a'*



*Coupe b-b'*



*Des espaces qui invitent au partage*

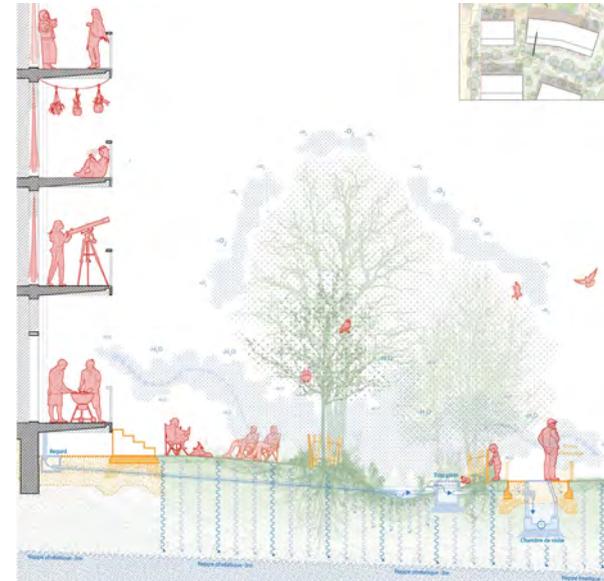


*Au sein du parc*

ALLEZ ON SÈME



Plan quartier ouest



Coupe quartier ouest



Plan parc

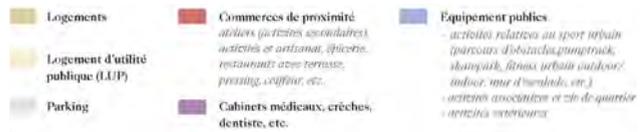
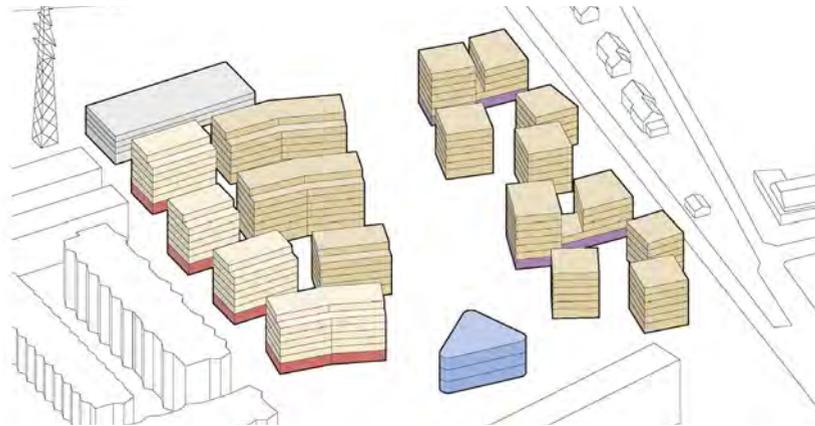


Coupe parc

# ALLEZ ON SÈME



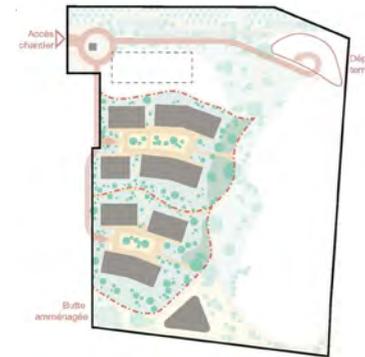
Plan de situation urbain



Programmation

- Construction du centre communautaire
- Construction du rond-point
- Préfiguration des espaces publics et démarche participative
- Mise en place des jardins et vergers partagés au nord
- Construction du nouvel arrêt NStCM

Phase 1



Phase 2

- Construction des premiers immeubles (en deux phases), utilisation de la surface dédiée au parking silo pour installation de chantier pendant le gros oeuvre
- Construction des espaces publics issus de la démarche participative
- Démarrage construction parking après gros oeuvre ouest terminé

- Finalisation du parking silo
- Extension des espaces publics
- Démarche participative espaces public en continu

Phase 3



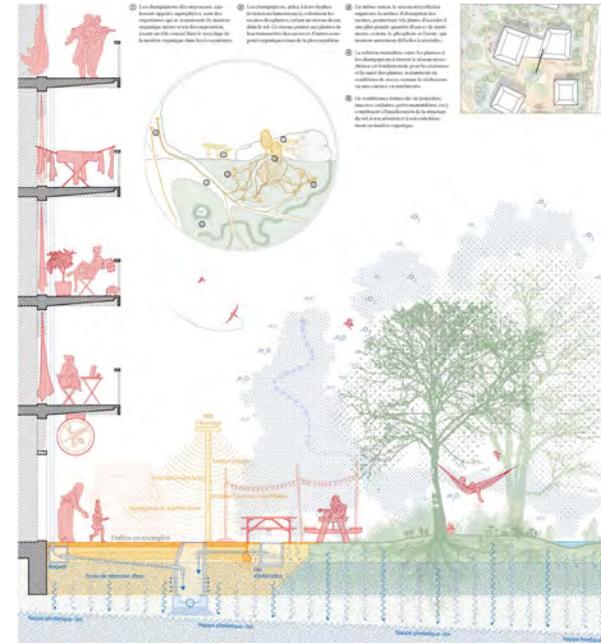
- Construction des derniers immeubles (2<sup>e</sup> phase)
- Finalisation des espaces publics issus de la démarche participative
- Mise en forme, plantations et aménagement d'un espace public et ludique, place de jeux et aménagement et plantation du dépôt de terre

Phase 4

## ALLEZ ON SÈME



Plan et coupe quartier est



Coupe

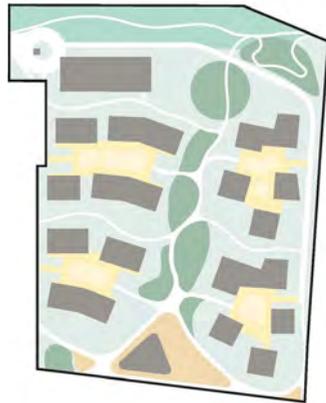


Un esprit de village



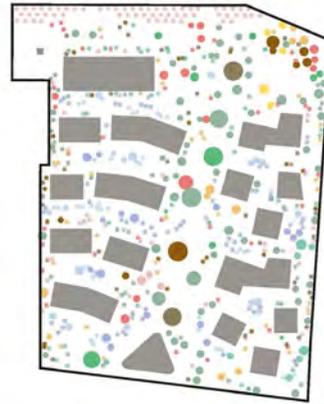
Vue centre de quartier vers le centre du parc

# ALLEZ ON SÈME



- Jardins potagers
- Grand parc public
- Places du village
- Grande place publique

Des espaces publics de qualité



● Plantation haute-tige: 168 sujets  
 ★ Plantation forestière racine nue: 388 sujets

	(0)	(4)
Betula utilis	3	1
Populus alba	3	1
Populus tremula	3	5
Prunus avium	3	5
Cydonia oblonga	4	1
Malus domestica	3	3
Quercus cerris	4	2
Quercus petraea	4	4
Quercus pubescens	4	4
Tilia cordata	3	5
Fraxinus angustifolia	3	1
Fraxinus ornus	3	2
Ostrya carpinifolia	3	1
Acer monspessulanum	4	1
Acer pseudoplatanus	3	5
Castanea sativa	4	5
Celtis australis	4	1

Un quartier vert et rafraîchissant

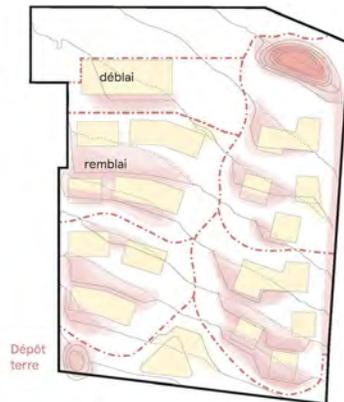


- Logements
- Loggias et balcons
- Circulations horizontales et verticales
- Équipements publics
- Stationnement

Typologies bâties



Construit avec et pour les habitant-e-s

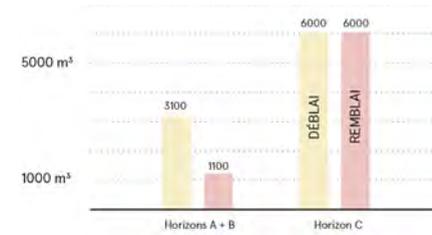


Dépôt terre

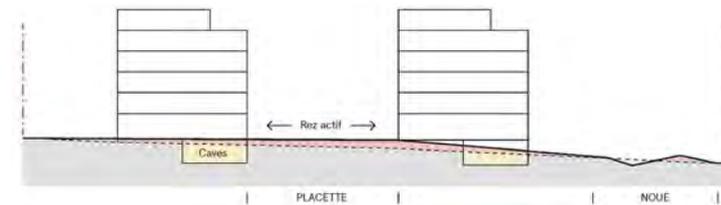
Dépôt terre

- Déblais
- Remblais (épaisseur max. ~1m)
- Courbes de niveaux
- - - - Terrain naturel

Conservation des terres d'excavation sur le site



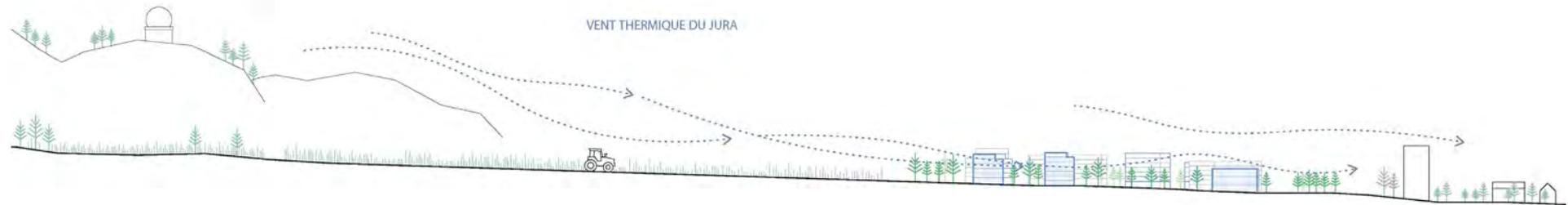
Estimation d'utilisation des terres



Coupe de principe de gestion des terres

## ALLEZ ON SÈME

### GRAND PAYSAGE

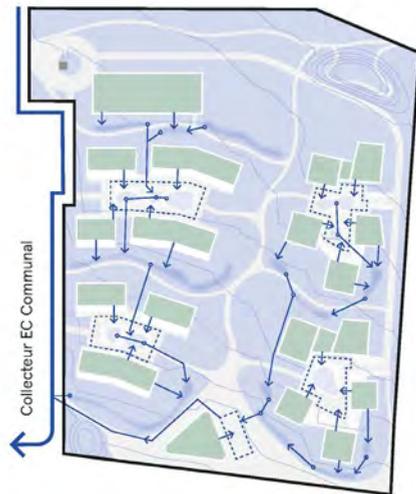


JURA

CHAMPS

PETITE PRAIRIE / LIMITE DE LA VILLE

PAVILLONNAIRE



- Nœuds
- Rétention toitures végétalisées
- Pleine terre: végétalisée et perméable
- Fosse de rétention «Stockolm»
- Trop-pleins pour évacuation des nœuds
- Réseau évacuation de l'eau pluviale
- Courbes de niveaux

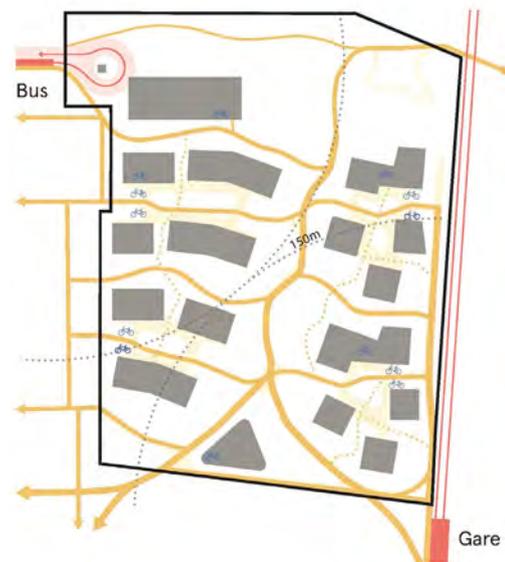
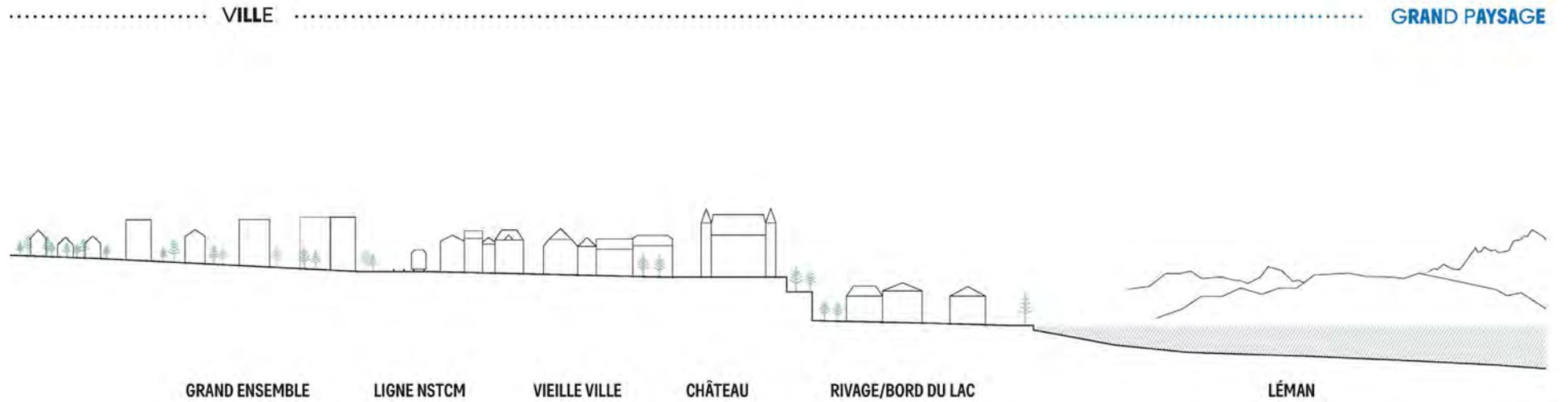


- Jardins privatifs
- Gazon extensif
- Prairie fleurie
- Prairie humide
- Prairie sèche
- Haies vives indigènes
- Canopée >3m de haut après 20 ans

*Garder l'eau sur place*

*Entretien différencié et milieux*

ALLEZ ON SÈME



La mobilité douce à l'honneur

- Transports publics
- Axes de mobilité douce
- Stationnement vélo



Un quartier « sans voiture »

- Parking silo
- Rond-point d'accès
- Voies d'accès
- Places d'intervention Pompiers



*Un quartier inclusif connecté à son environnement*

**APRÈS LA PLUIE**

APRÈS LA PLUIE



Maquette

## APRÈS LA PLUIE



Plan de situation

### architecte urbaniste

farra zouboulakis  
& associés  
1005 Lausanne

### collaborateurs

Elmas Bayram  
Ikram Chaib  
Draa Tani  
Emmanuel Colomb  
Bassel Farra

### environnement

Hydro-Geo Environnement  
1213 Petit-Lancy

### collaborateurs

Jérôme Berthoud

### architecte paysagiste

L'Atelier du Paysage  
1006 Lausanne

### collaborateurs

Eléonore Issakhanian  
Anita Aland  
Vanessa Réchautier  
John-Alexandre Favre

### mobilité

mrs partner  
8004 Zürich

### collaborateurs

Benoît Ziegler

### environnement

Viridis Environnement  
1213 Petit-Lancy

### collaborateurs

Christian Meisser

APRÈS LA PLUIE



*Plan de situation*

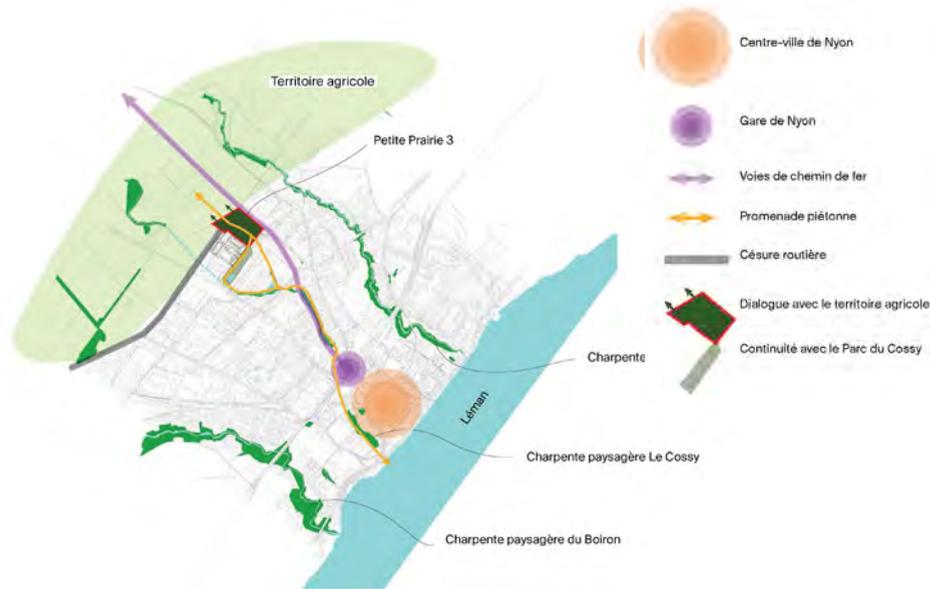


*Place des Falconniers*

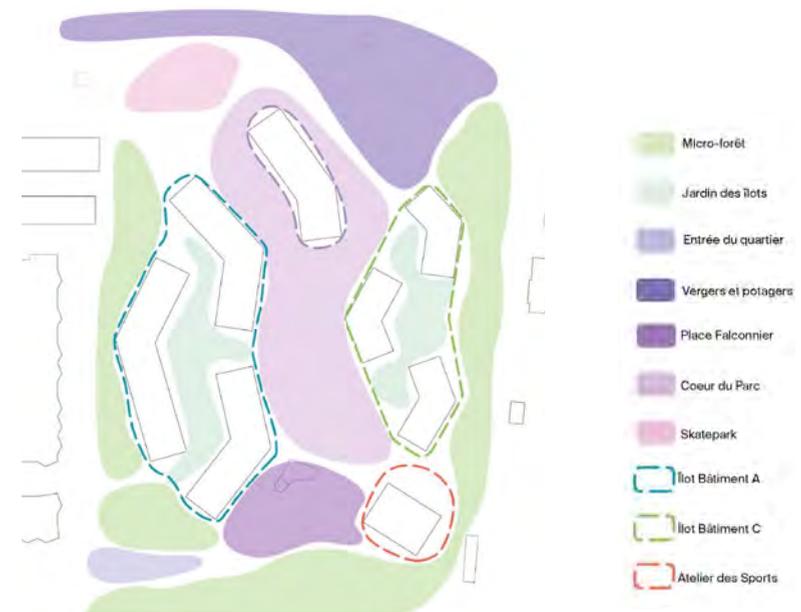


*Place des Falconniers*

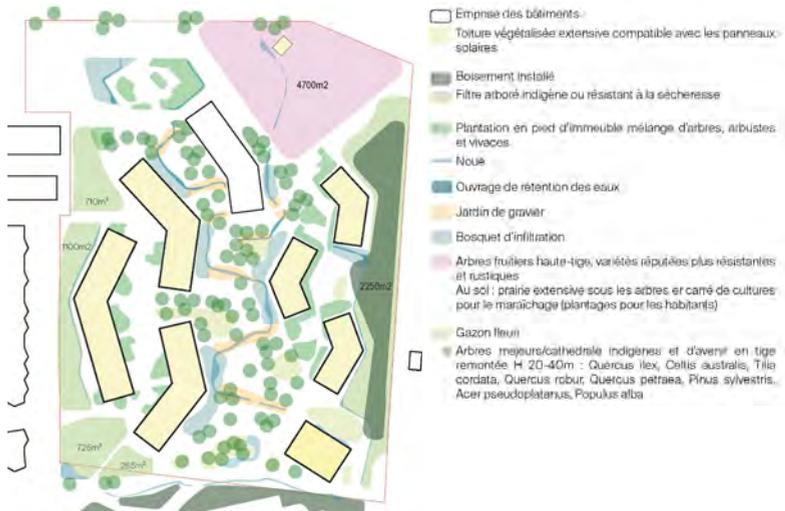
## APRÈS LA PLUIE



Le site en lien avec son contexte



Les typologies spatiales du site

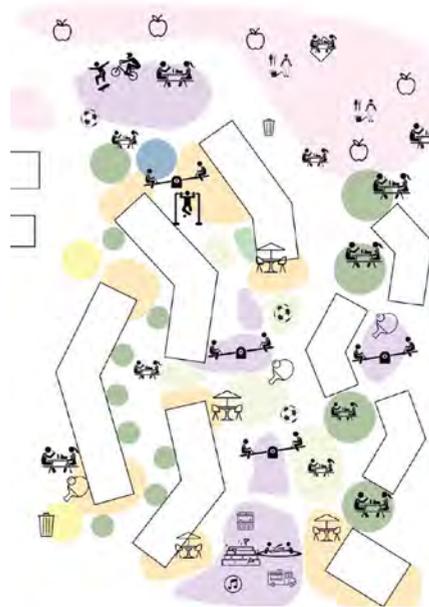


Les typologies des milieux du site



Les typologies arborées

## APRÈS LA PLUIE



- Emprise des bâtiments
  - Stationnement PMR et Mobility en entrée de quartier
  - Arrêt de bus et train
  - Espaces équipés de jeux et agrès sportifs
  - Terrasses commerciales et semi-privatives liées aux rez-de-chaussée
  - Bosquet actif, plantation accueillant du mobilier type arceaux vélos, tables et bancs
  - Espace libre de préassement en pelouse
- |                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Tables de pique-nique | Terrasses       |
| Pétanque              | Tennis de table |
| Jeux                  | Potagers        |
| Jeux d'eau            | Vergers         |
| Gradins               | Jeux de ballon  |
| Marché                |                 |
| Food Trucks           |                 |
| Concerts              |                 |
| Skateboard / vélo     |                 |

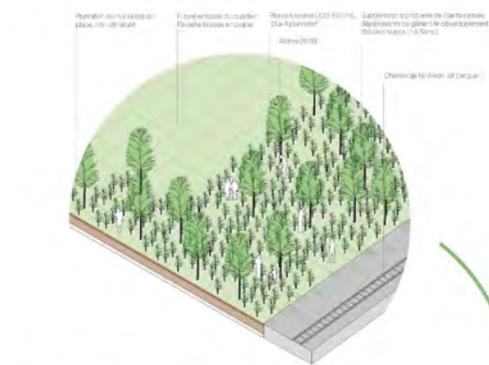
Les typologies des usages du site



- Surface 4 800m<sup>2</sup>  
Préverdissement du verger
- Surface 3 700m<sup>2</sup>  
Préverdissement filtre voisin et entrées de quartiers avec des essences indigènes résistantes à la sécheresse
- Surface 2 400m<sup>2</sup>  
Surface intouchée préverdissement du boisement écologique arbres indigènes résistants à la sécheresse  
Plantation et gestion forestière
- Surface laissée en prairie
- Futura emprise des bâtiments.

Les typologies des préverdissements

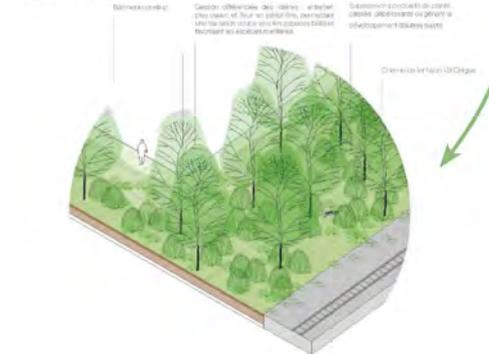
### Temps 0: Préverdissement plantation du cordon boisé



### Temps +5 ans: Le temps du chantier (5 à 15 ans)

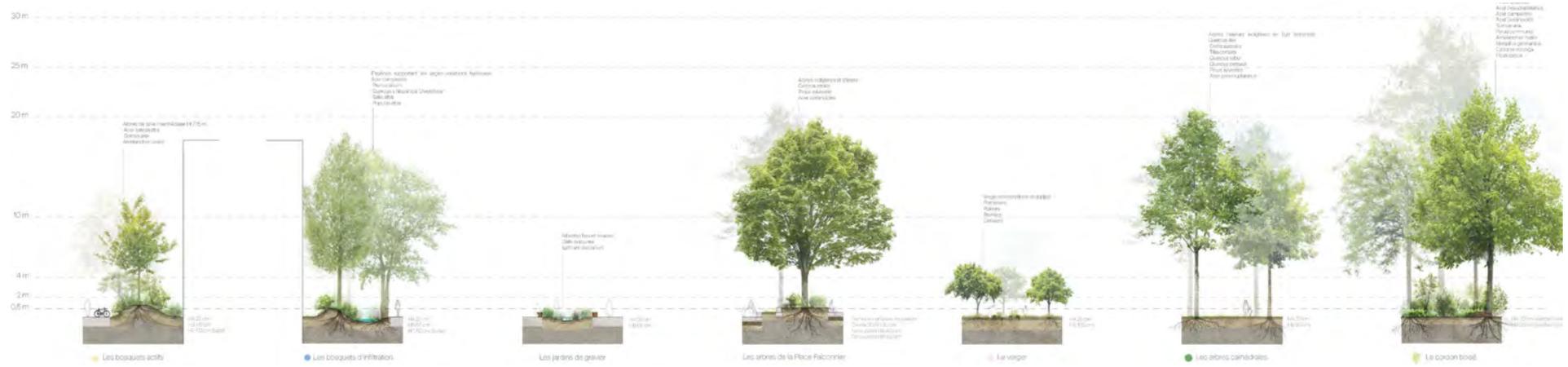


### Temps +15 ans: Quartier construit (à partir de 15 ans)



Étapes du préverdissement du cordon boisé

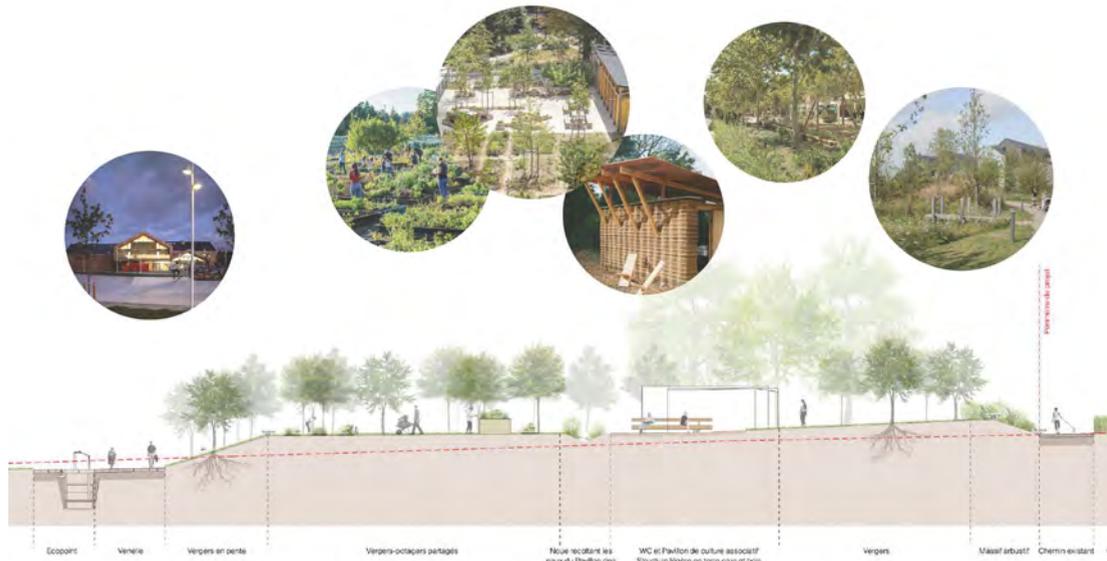
# APRÈS LA PLUIE



Élévation du parc imbriquant l'aire de jeux et la pelouse

Des espaces mixtes

APRÈS LA PLUIE



Élévation de l'articulation entre la venelle avec l'espace potager et verger



Élévation transversale sur la place Faconnier



Une grande place fédératrice - la place falconnier



Coeur d'ilot a

## APRÈS LA PLUIE



Élévation d'une entrée et articulation avec le quartier adjacent

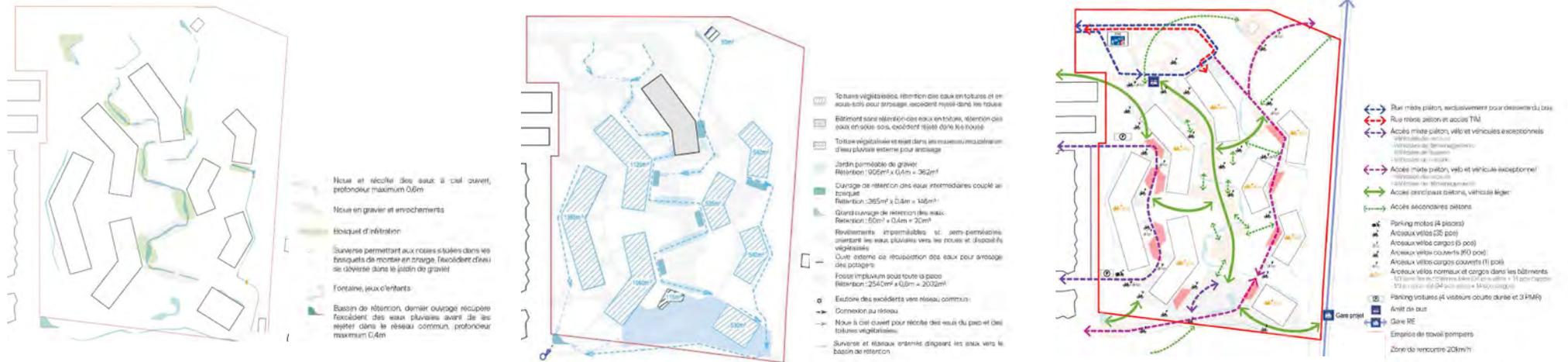


Élévation longitudinale sur le Parc Petite Prairie 3

## APRÈS LA PLUIE



Principe de gestion des terres lors du chantier



Principe de gestion des eaux pluviales

Principe de gestion des eaux

Principes des circulations

# **LE BOIS DES OISELEURS**



Maquette

## LE BOIS DES OISELEURS



Plan de situation

**architecte**  
BCR architectes  
1227 Carouge

**collaborateurs**  
Patrik Beyeler  
Francisco Faria

**environnement**  
AB Ingénieurs SA  
1226 Thônex  
**collaborateurs**  
Florent Wohlwend

**ingénieur**  
Fire Safety & Engineering SA  
1820 Montreux  
**collaborateurs**  
Pierre-Julien Loubet

**architecte paysagiste**  
La Comète B-612 sàrl  
1205 Genève

**collaborateurs**  
Nicolas Waechter  
Andrea Benattou  
Tom Berteaux

**mobilité**  
Citylink sàrl  
1212 Grand-Lancy  
**collaborateurs**  
Ludovic Nasel

**environnement**  
Gren biologie appliquée sàrl  
1203 Genève  
**collaborateurs**  
Christian Scherrer  
Delphine Vacelet

**LE BOIS DES OISELEURS**

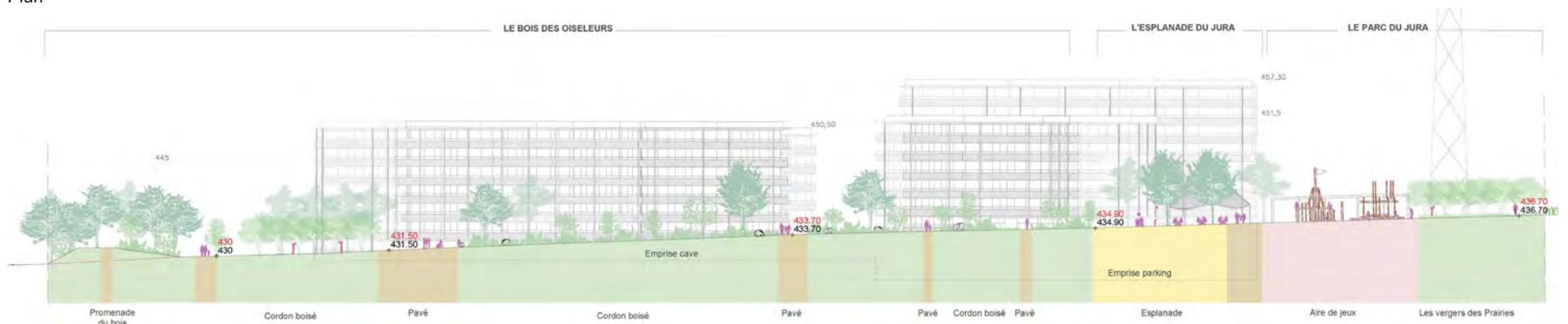


*Vue axonométrique*

# LE BOIS DES OISELEURS



Plan

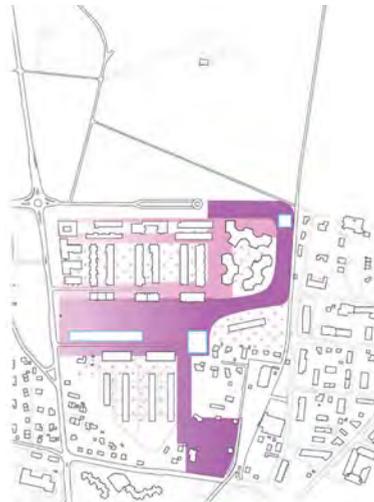


Vue axe Ouest-est

## LE BOIS DES OISELEURS



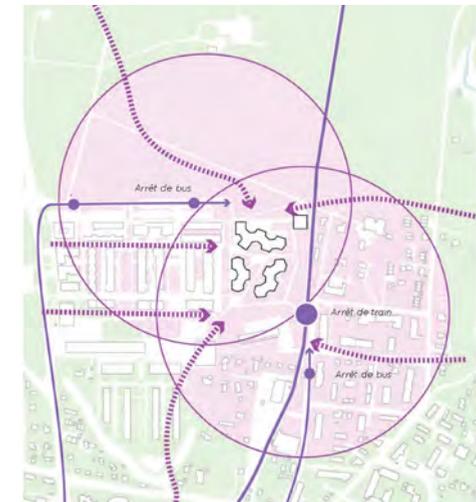
*Une morphologie ouverte sur le quartier existant et sur le grand paysage*



*Un continuum d'espaces publics renforcé*

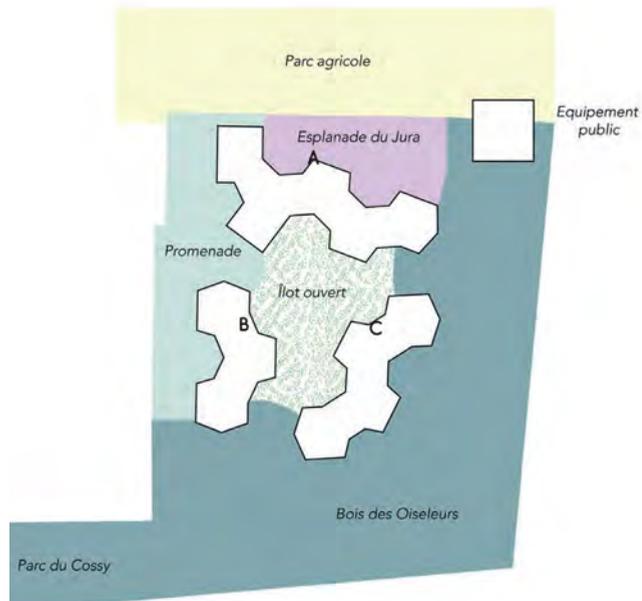


*Une structure écologique continue*

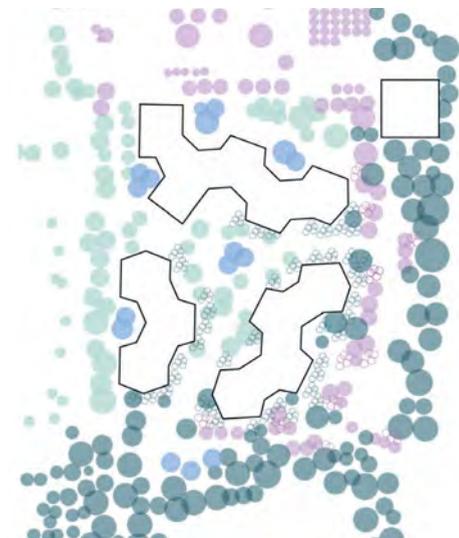


*Une fluidité des accessibilités*

## LE BOIS DES OISELEURS

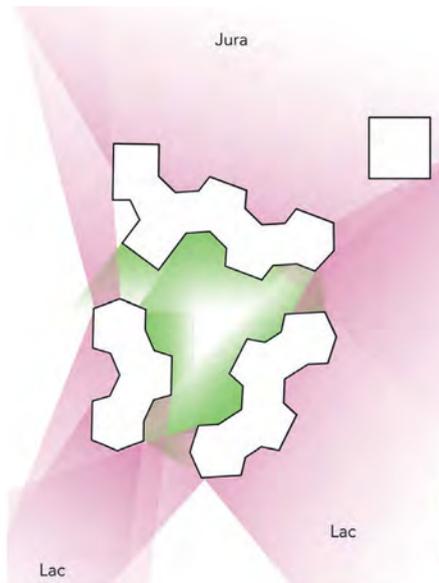


Les grands espaces du Bois des Oiseleurs



- Bois et arbustes de mise à distance
- Arbres fruitier et arbustes à baies
- Bosquet urbain
- Arbres sec à frais

Structure de la canopée



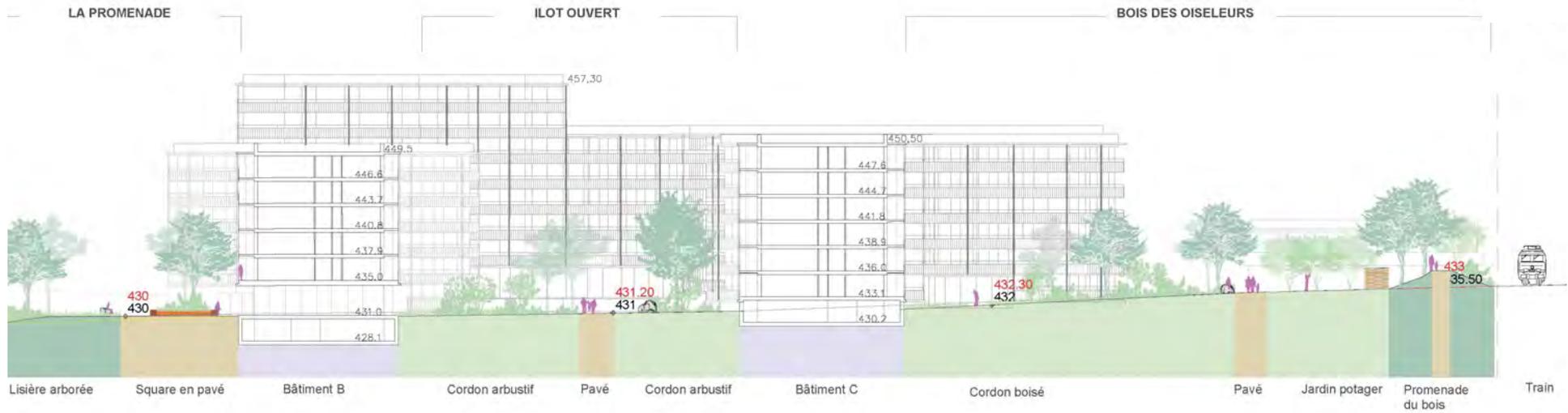
Vues sur l'îlot ouvert / Jura / Alpes



- Cordon boisé - frais à humide
- Ilot ouvert - Milieu frais
- Bosquet urbain - Milieu xérique planté
- Parc agricole - Prairie sèche et fleurie
- Toiture végétalisée - Milieu xérique extensif
- Jardin d'infiltration - Milieu sec inondable

Biotopes et milieux

## LE BOIS DES OISELEURS



Vue

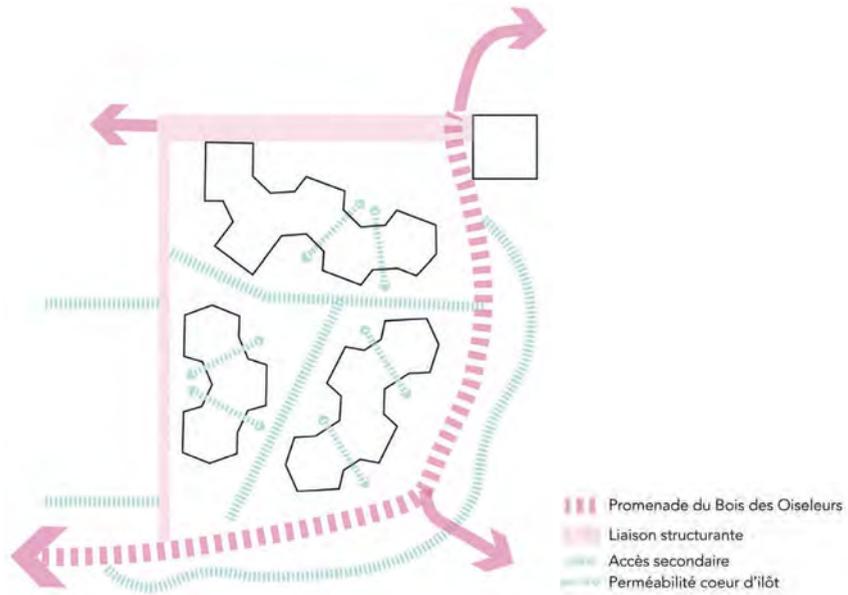


Vue sur l'esplanade

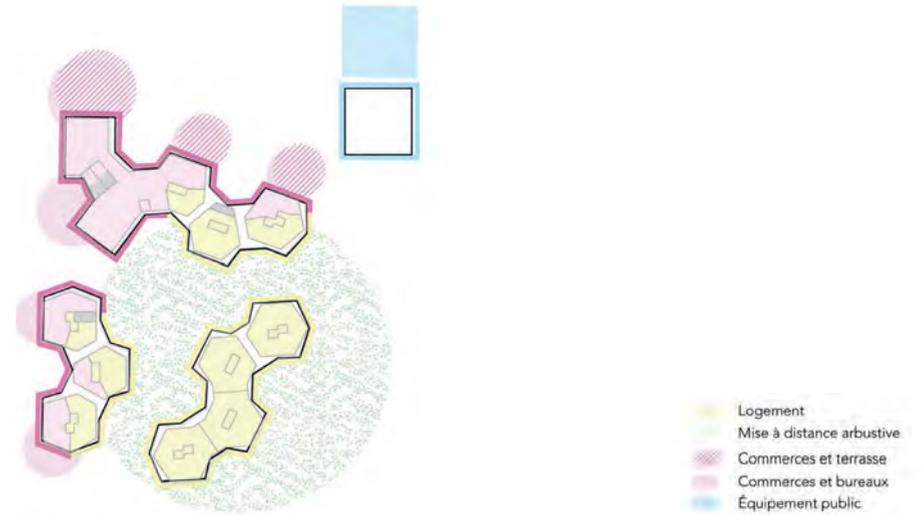


Vue sur l'esplanade

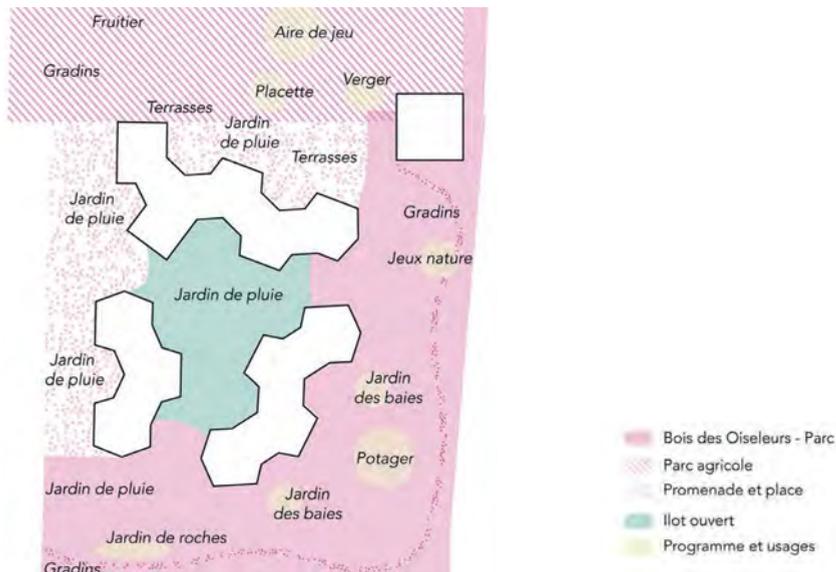
# LE BOIS DES OISELEURS



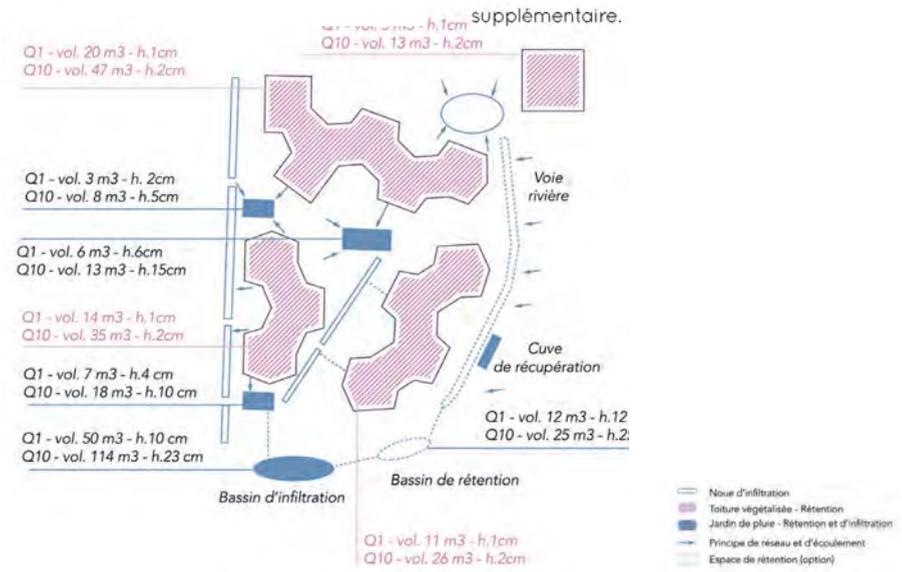
Continuités de quartier



Rez actif/Rez habités

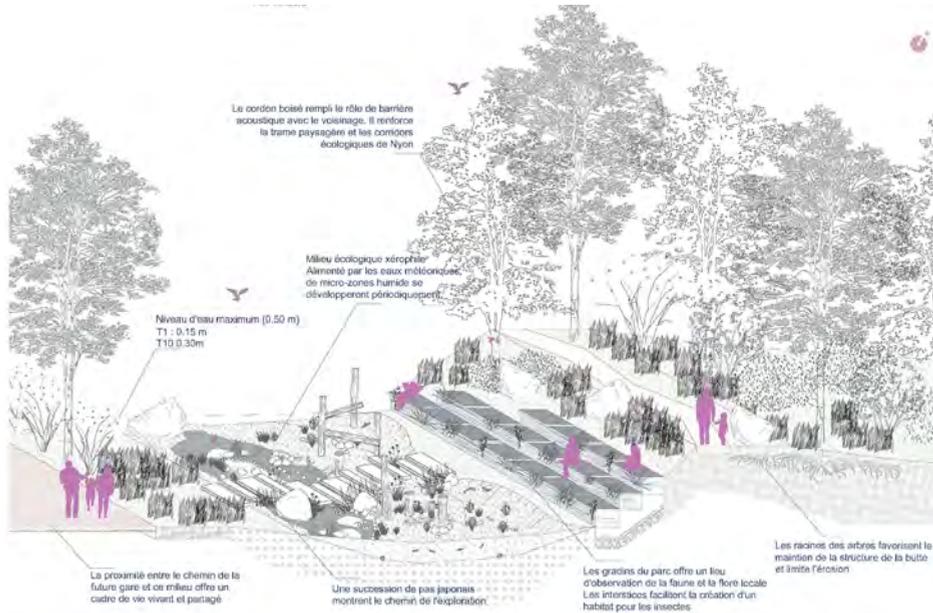


Usages et programmes

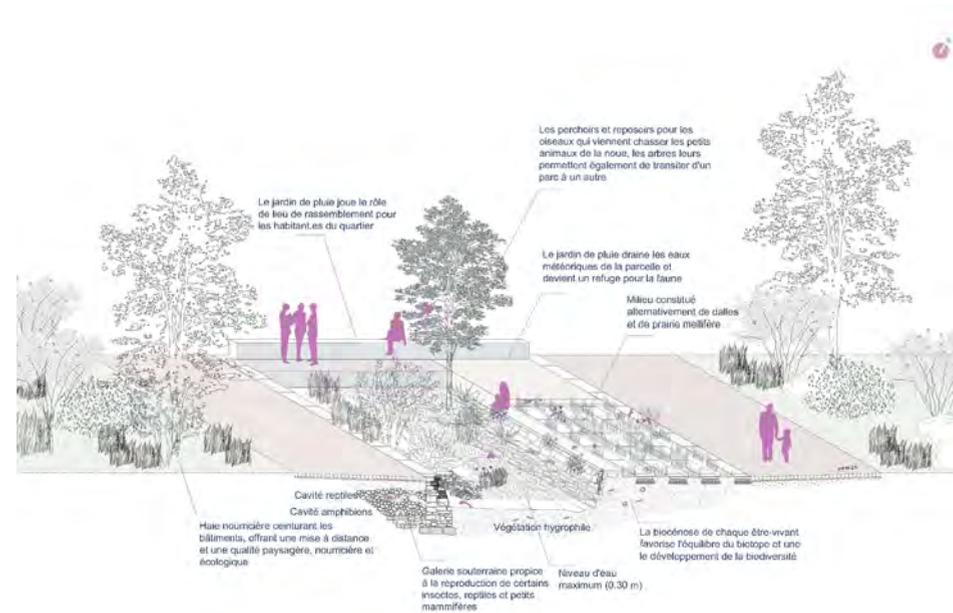


100% de sols perméables

## LE BOIS DES OISELEURS



Coupe axonométrie Jardin de Roches



Coupe axonométrie Jardin de pluie



Scènes de vie de quartier

# LE BOIS DES OISELEURS

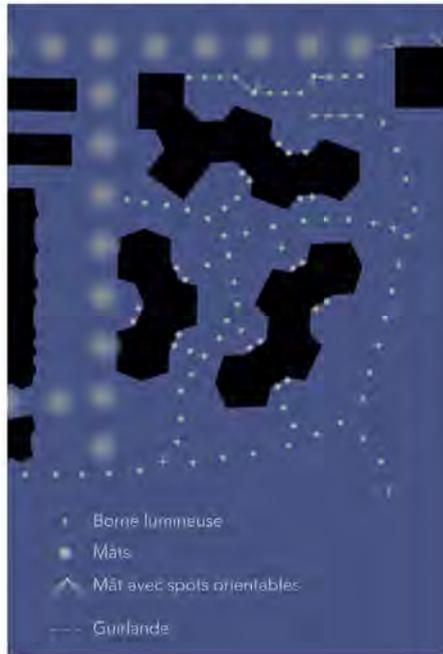


Plan - Jardin de roches



Plan - Îlot ouvert

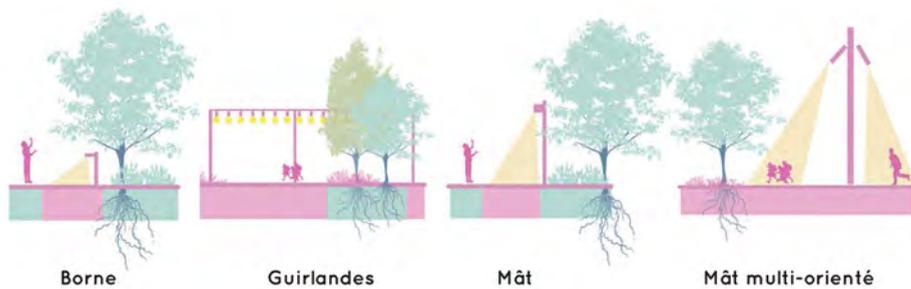
## LE BOIS DES OISELEURS



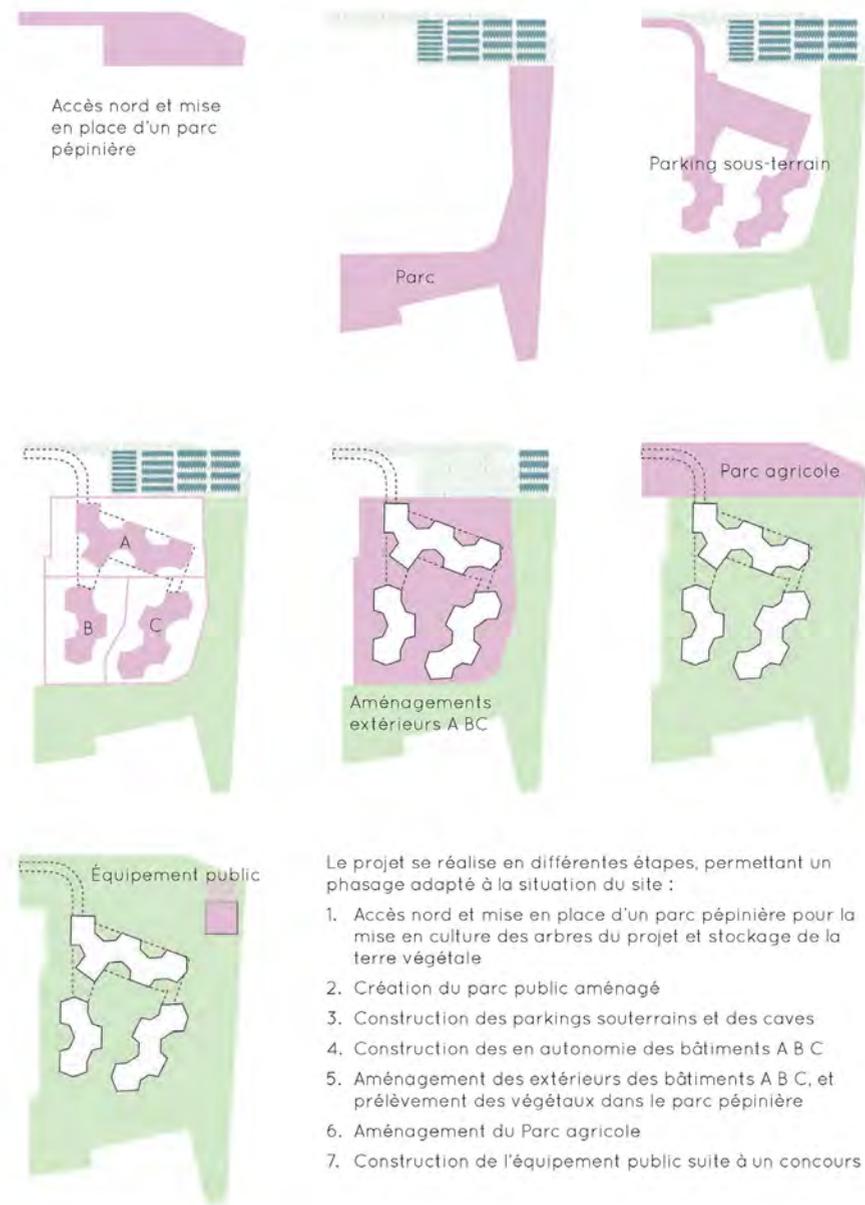
Afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre humains et nature, le réseau lumineux est conçu avec des ambiances progressives adaptées à chaque usage.

Les espaces dédiés à la nature sont exempts de lumière artificielle, à l'exception de quelques bornes à faible intensité, équipées de détecteurs de mouvement pour sécuriser les cheminements. Les accès aux bâtiments sont également balisés par des bornes au sol, elles aussi déclenchées par détection.

Les places et promenades bénéficient d'un éclairage permettant de prolonger les usages en soirée, grâce à des mâts mono-orientés ou multi-orientés limitant la pollution lumineuse. Sur l'esplanade du Jura, des guirlandes lumineuses animent les espaces de vie, apportant une atmosphère chaleureuse et conviviale, à l'image d'une place de village.



Ambiances lumineuses



Phasage du projet

# **LE PARC DES ILES DE LA COTE**

LE PARC DES ILES DE LA COTE



Maquette

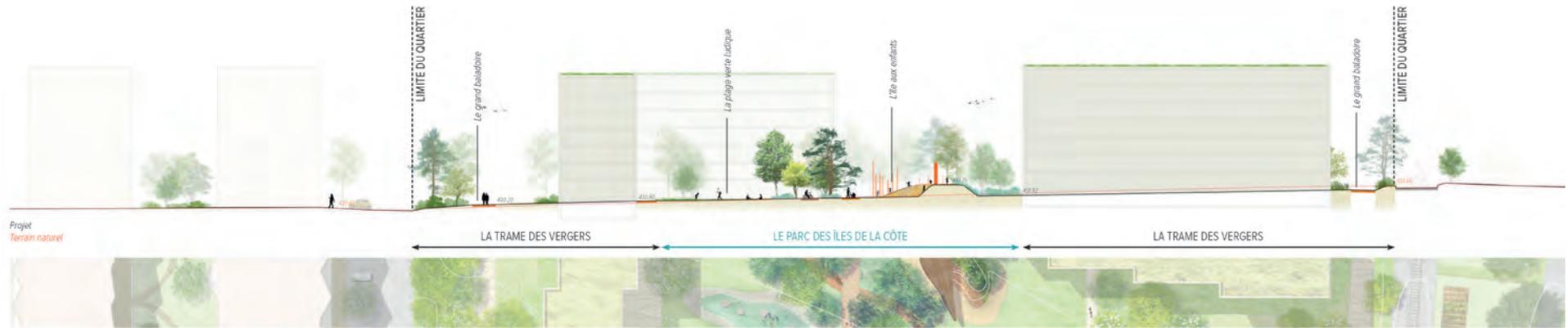
## LE PARC DES ÎLES DE LA CÔTE



Plan de situation

<p><b>architecte</b> Atelier Archiplein 1202 Genève</p> <p><b>collaborateurs</b> Marlène Leroux</p>	<p><b>architecte paysagiste</b> Agence APS 26000 Valence</p> <p><b>collaborateurs</b> Marion Durczak Clothilde Krebs Philippe Convercey Tomy Gallo Zainab Sweid</p>
<p><b>ingénieurs civils</b> AJS ingénieurs civils SA 1226 Thônex</p> <p><b>collaborateurs</b> Arnaud Rimbart</p>	<p><b>mobilité</b> Team+ 1630 Bulle</p> <p><b>collaborateurs</b> Véronique de Sepibus Robin Hottelier</p>
<p><b>environnement</b> Soltis 38500 Voiron</p> <p><b>collaborateurs</b> Florence Baptist</p>	<p><b>environnement</b> Aqueo 38420 Le Versoud</p> <p><b>collaborateurs</b> Thomas Pinatton</p>

## LE PARC DES ÎLES DE LA CÔTE



Coupe transversale



Coupe longitudinale

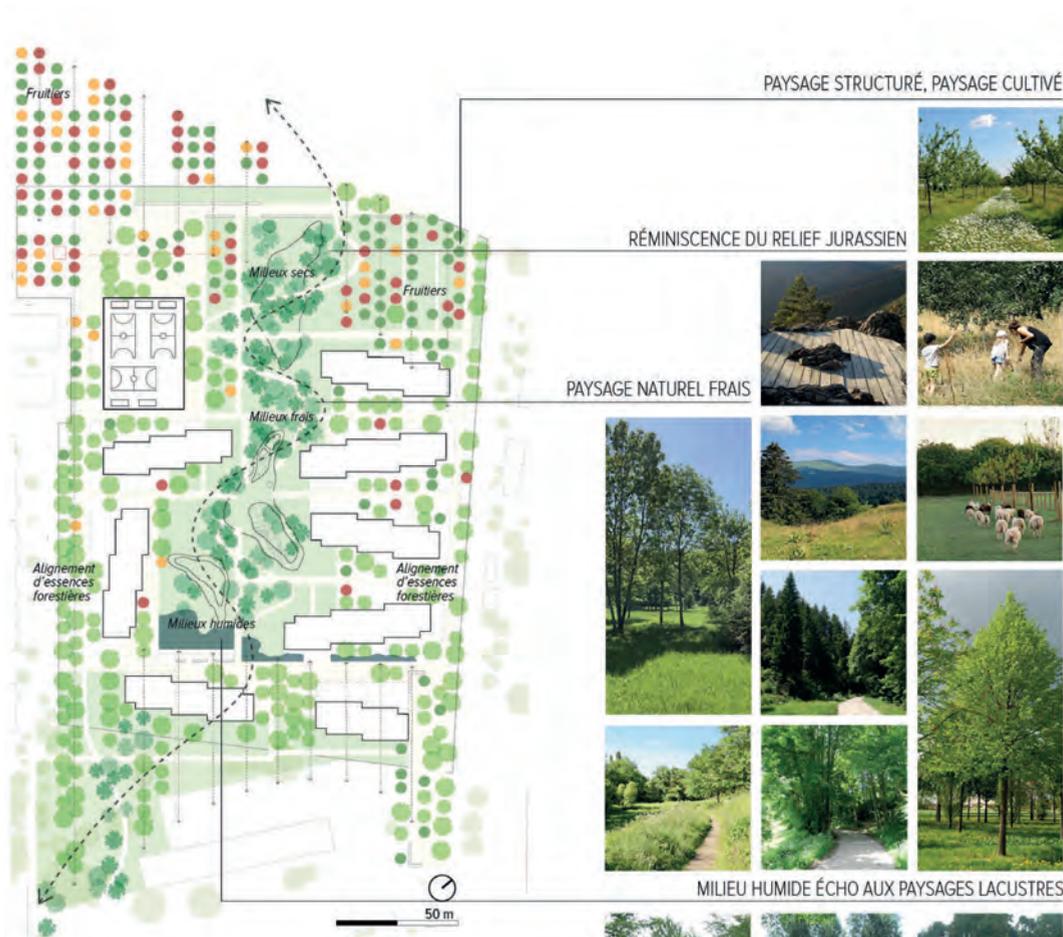
## LE PARC DES ILES DE LA COTE



Ménager le sol: la gestion des terres

Retenir l'eau et fabriquer de la fraîcheur

## LE PARC DES ILES DE LA COTE

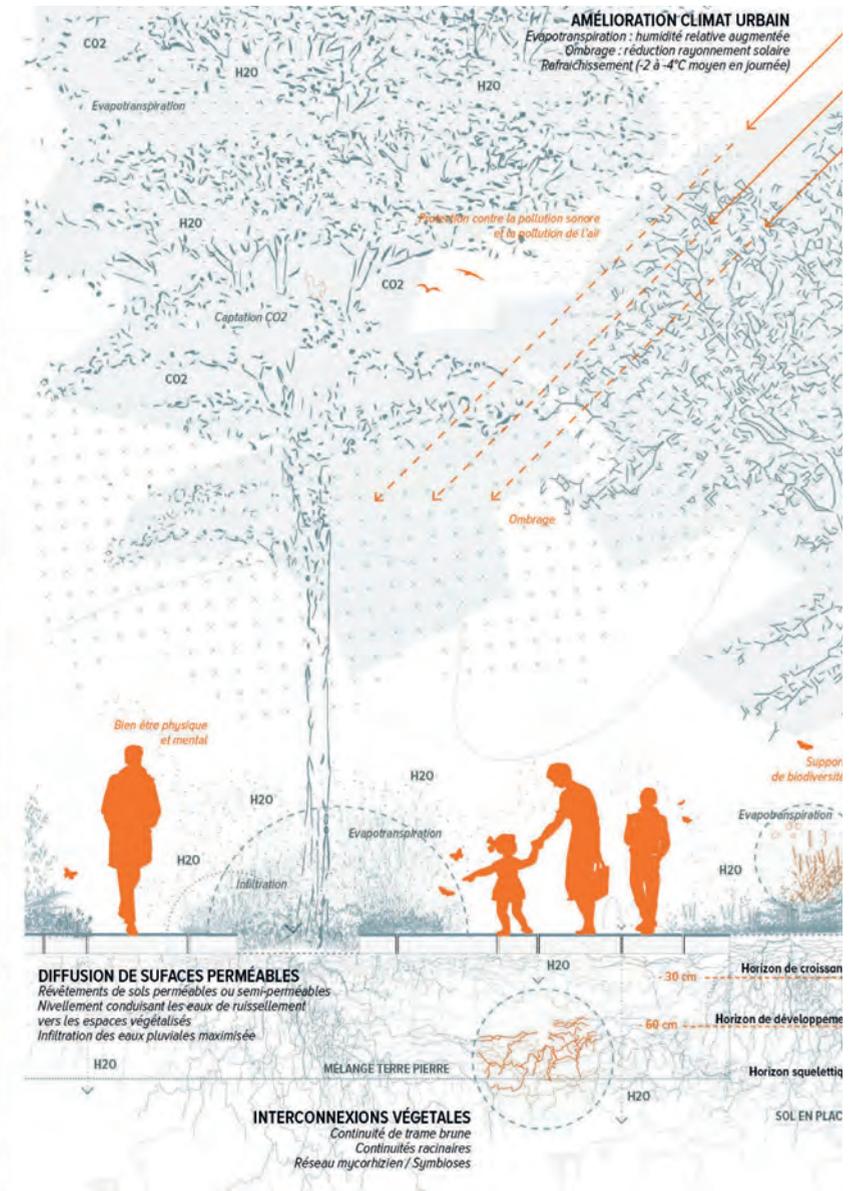


La trame des vergers se compose d'une diversité d'arbres fruitiers de variétés anciennes locales. En s'avancant vers le sud, les lignes structurantes de la trame des vergers persistent mais se composent plus majoritairement d'essences forestières de haut jet offrant une ombre bienveillante à proximité des bâtiments.

Le parc des îles de la Côte propose des ambiances naturelles organisées selon un gradient nord-sud : de milieux plus secs (écho aux paysages d'altitude) vers des milieux plus frais voire humides convoquant des ambiances lacustres ou de ripisylve.



S'insérer dans un corridor de biodiversité



Des espaces publics bioclimatiques

# LE PARC DES ILES DE LA COTE



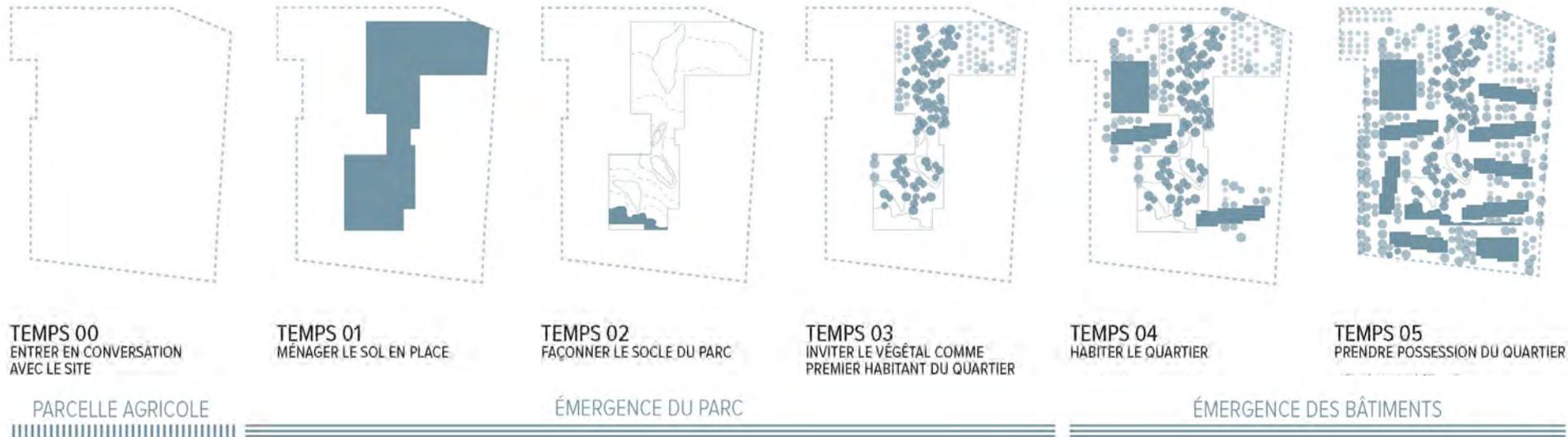
Plan de territoire



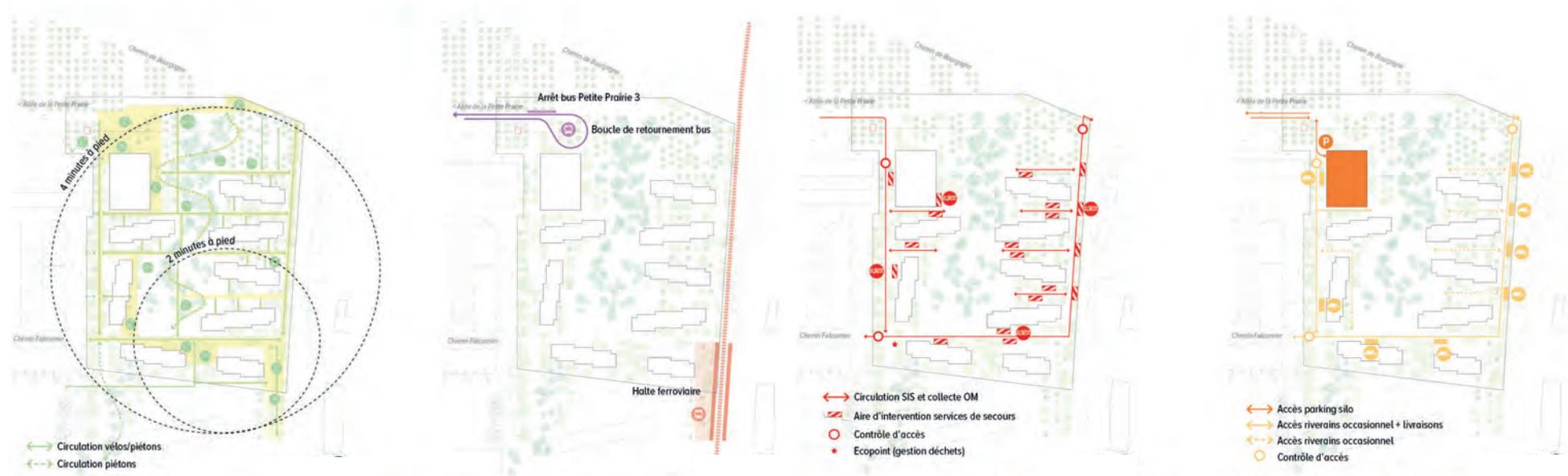
Des appartements traversant offrant des vues parc et jura



## LE PARC DES ILES DE LA COTE



### Principes de phasage du quartier



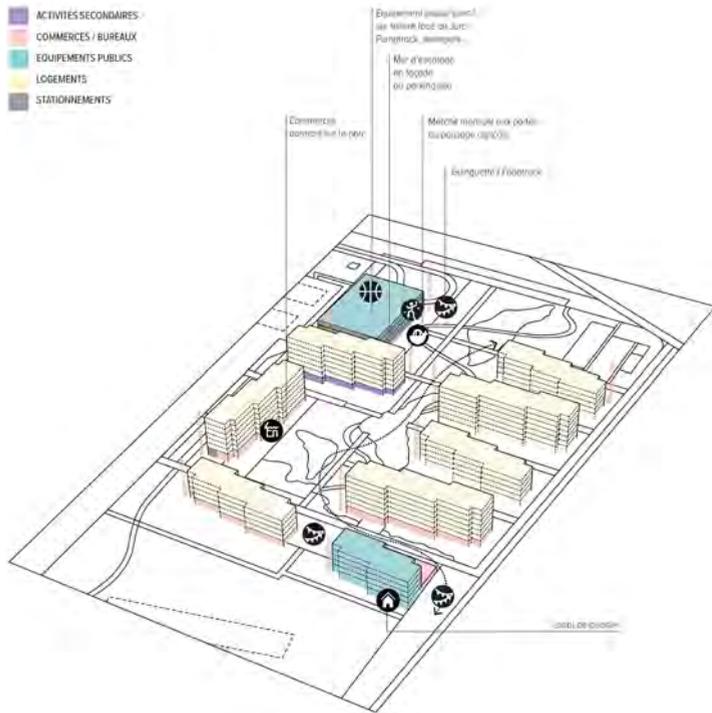
Les modes doux

Les transports en commun

Les services de secours (et collecte de déchets)

Les véhicules individuels / usagers du quartier et livraisons

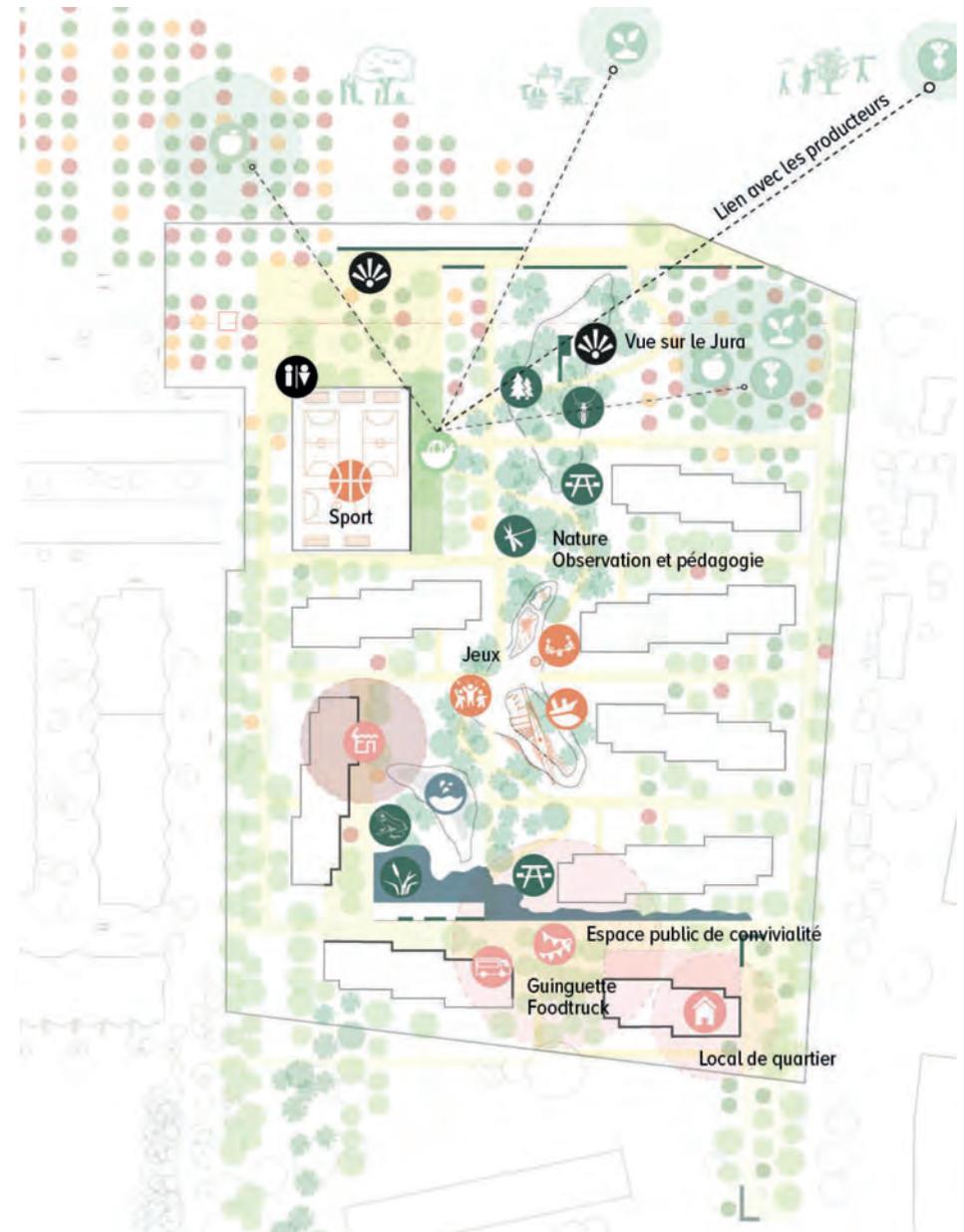
# LE PARC DES ILES DE LA COTE



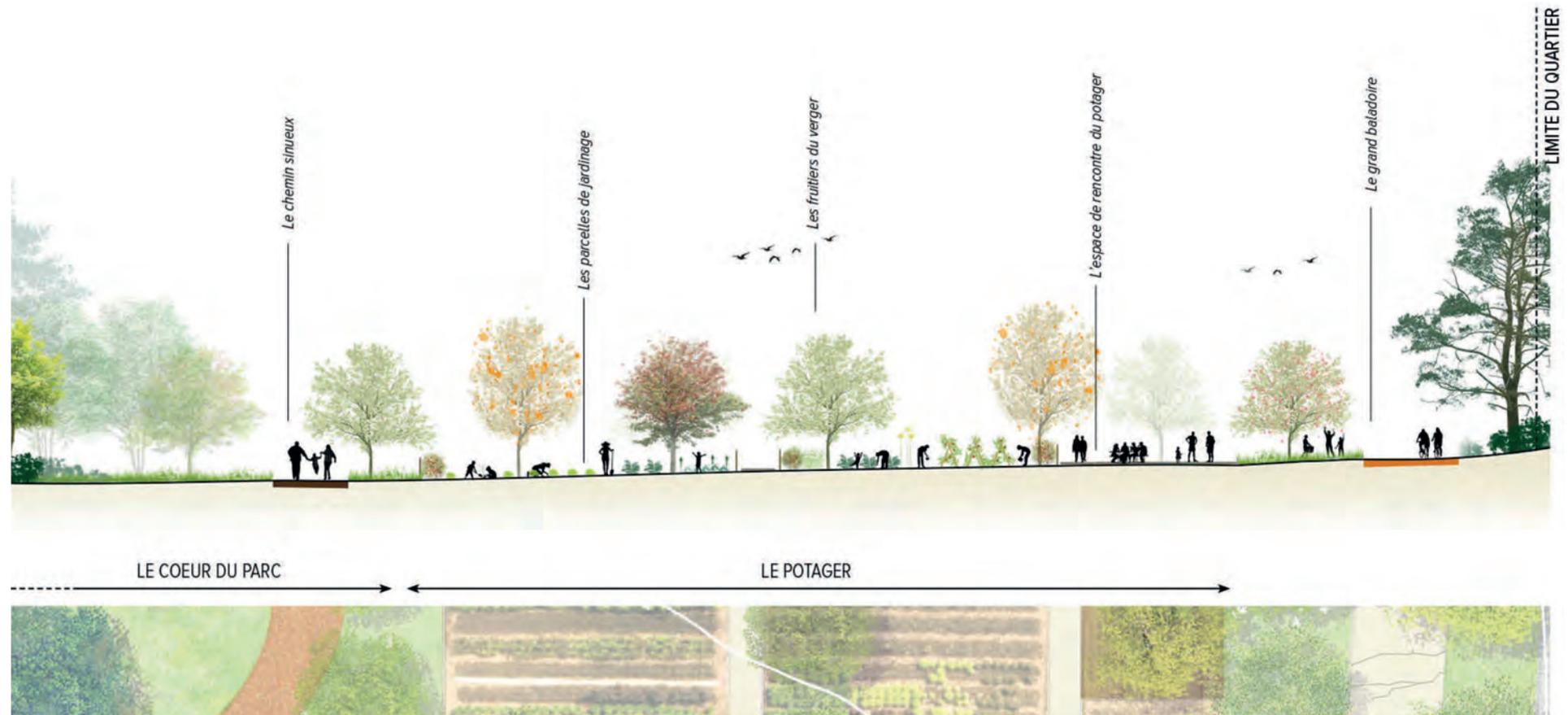
Axonométrie des typologies bâties



Se détendre, se promener, se rafraîchir, se retrouver

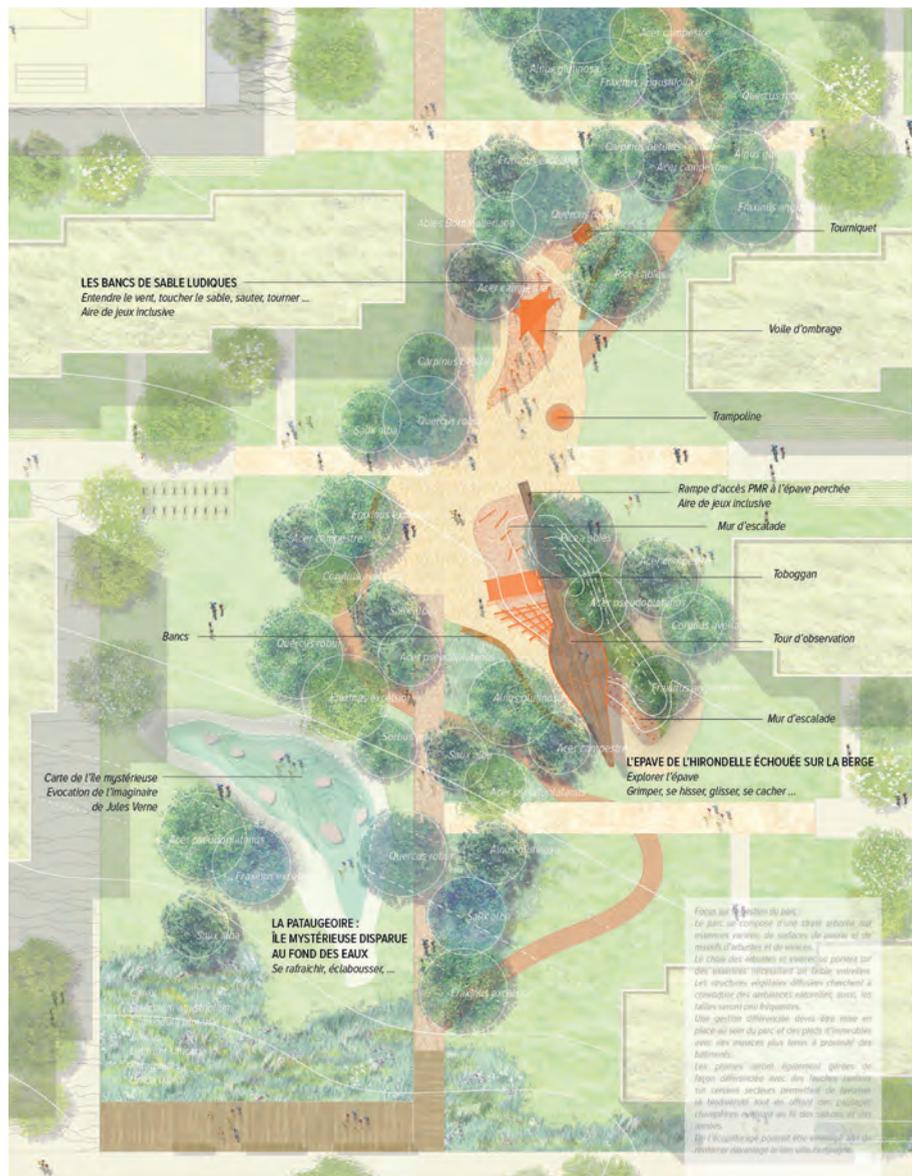


## LE PARC DES ILES DE LA COTE

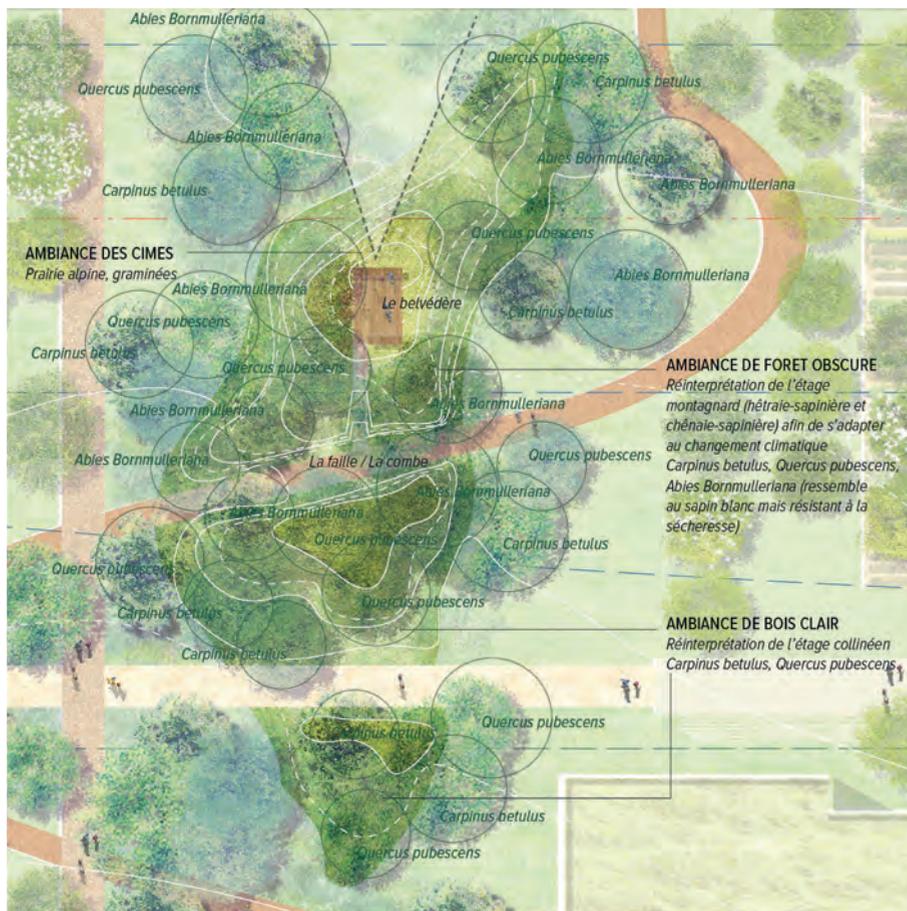


*Jardinier coupe transversale est-ouest sur le potager*

# LE PARC DES ILES DE LA COTE



Jouer - plan



Observer / contempler - plan

**éditeur**  
Roxbury SA

**graphisme et mise en page**  
Fischer Montavon + Associés, Yverdon-les-Bains

**impression et reliure**  
L'imprimerie, Nyon

Roxbury SA  
Giuseppe Motta 31-33  
1211 Genève 20

*en partenariat avec*  
La ville de Nyon, service du territoire  
place du Château 10  
1260 Nyon